

619^{ème} Séance
Séance Publique
du mercredi 12 novembre 2003

DÉBATS

DU

CONSEIL NATIONAL

**ANNEXE AU JOURNAL DE MONACO
DU 18 NOVEMBRE 2005 (N° 7.730)**

Compte rendu intégral des séances publiques du Conseil National

SOMMAIRE

- EXAMEN DU PROJET DE BUDGET GENERAL RECTIFICATIF DE L'ETAT DE L'EXERCICE 2003 (suite)
 - 1° - Recettes (suite - p. 152).
 - 2° - Dépenses ordinaires :
 - Section 1 - Dépenses de souveraineté (p. 155).
 - Section 2 - Assemblée et corps constitués (p. 157).
 - Section 3 - Moyens des services (p. 162).

**DEUXIEME SESSION ORDINAIRE
DE L'ANNEE 2003**

**Séance publique
du mercredi 12 novembre 2003**

Sont présents : M. Stéphane VALERI, Président du Conseil National ; M. Claude BOISSON, Vice-Président ; M. Bruno BLANCHY, Mme Brigitte BOCCONE-PAGES, MM. Alexandre BORDERO, Claude CELLARIO, Jean-Michel CUCCHI, Mmes Michèle DITLOT, Catherine FAUTRIER, MM. Jean-Charles GARDETTO, Thomas GIACCARDI, Jean-Pierre LICARI, Bernard MARQUET, Jean-Luc NIGIONI, Fabrice NOTARI, Vincent PALMARO, Mme Christine PASQUIER-CIULLA, M. Jean-Joseph PASTOR, Mme Anne POYARD-VATRICAN, MM. Daniel RAYMOND, Henry REY, Jacques RIT, Jean-François ROBILLON, Christophe SPILIOTIS-SAQUET, Conseillers Nationaux.

Assistent à la séance : S.E. M. Patrick LECLERCQ, Ministre d'Etat ; M. José BADIA, Conseiller de Gouvernement pour les Travaux Publics et les Affaires Sociales ; M. Franck BIANCHERI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie ; M. Philippe DESLANDES, Conseiller de Gouvernement

pour l'Intérieur ; M. Gilles TONELLI, Secrétaire Général du Ministère d'Etat ; Mme Sophie THÉVENOUX, Directeur du Budget et du Trésor.

M. Robert FILLON, Directeur Général auprès de la Présidence du Conseil National, assure le secrétariat.

La séance est ouverte, à 17 heures, sous la présidence de M. Stéphane VALERI.

M. le Président.- Monsieur le Ministre, Messieurs les Conseillers de Gouvernement, Chers Collègues, Mesdames, Messieurs, la séance est ouverte.

Je dois tout d'abord excuser notre Collègue Catherine FAUTRIER, qui nous rejoindra avec une heure de retard car elle a une obligation professionnelle impérative et puis, rappeler que nous étions arrivés, à la clôture de la séance précédente, à voter le premier chapitre des Recettes. Nous reprenons donc nos travaux au chapitre 2 des Recettes.

Monsieur le Directeur Général, vous avez la parole pour la lecture des crédits modifiés.

Le Directeur Général.-

Chap. 2 - PRODUITS ET RECETTES DES SERVICES ADMINISTRATIFS.

012.104 - Commerce et Industrie-Brevets.....	+ 270.000
012.113 - Service de la Circulation.....	- 228.000
012.118 - Interventions publiques trop perçu sur les subventions.....	+ 927.600
012.450 - Musée Timbres-Monnaies.....	+ 70.000
012.500 - Stade Louis II.....	+ 68.000
012.600 - Port.....	+ 1.200.000
TOTAL DU CHAPITRE 2.....	+ 2.307.600

M. le Président.- Merci. Y a-t-il des interventions au titre des Produits et Recettes des Services administratifs ? S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 2 est adopté.

(Adopté).

Le Directeur Général.-

Chap. 3 - CONTRIBUTIONS.

<i>1) Droits de douane :</i>	
013.101 - Droits de douane.....	+ 755.000
<i>2) Transactions juridiques :</i>	
023.101 - Droits de mutations.....	- 3.000.000
<i>3) Transactions commerciales :</i>	
033.101 - Taxe sur la valeur ajoutée.....	-13.000.000
<i>4) Bénéfices commerciaux :</i>	
043.101 - Impôt sur les bénéfices	-10.000.000
<i>5) Droits de consommation :</i>	
053.103 - Droits sur les métaux précieux	- 500.000
TOTAL DU CHAPITRE 3.....	<u>-25.745.000</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions au titre des Contributions ?

Monsieur Jean-Charles GARDETTO, je vous en prie.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Merci, Monsieur le Président.

Une question pour commencer, une intervention ensuite, sur deux sujets différents.

La première question concerne l'O.C.D.E. On sait qu'à une époque, Monaco était sur une liste de pays non coopératifs avec l'O.C.D.E., je souhaiterais que le Gouvernement puisse nous informer des progrès qui ont été faits en ce domaine, de l'état des négociations et, si nous sommes en mesure de prendre des engagements, quelles sont les perspectives dans ce domaine, vis-à-vis de l'O.C.D.E. ?

M. le Président.- Monsieur Franck BIANCHERI, je vous en prie.

M. Franck BIANCHERI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.- La position du Gouvernement Princier est la même que celle qu'il avait eu l'occasion d'exprimer lors d'une conférence de presse qui s'était tenue en avril 2002. Je peux la reprendre brièvement, sachant que les sujets qui touchent à la matière fiscale, par définition sensible, devraient faire l'objet d'un exposé de la Commission des Finances. Ainsi un point actualisé sera fait sur ce point-là, tout comme sur d'autres points, notamment celui de la fiscalité de l'épargne des non-résidents ou

sur l'environnement fiscal international et les grandes tendances qui se dessinent à l'horizon 2010, par exemple.

Pour ce qui touche plus particulièrement l'O.C.D.E., notre position est la même, à savoir que nous sommes prêts dans la mesure où un mouvement international se concrétiserait, mouvement international qui irait vers ce qu'on appelle l'échange d'information en matière fiscale, pour tout type de comportements susceptibles de constituer un délit, un délit d'ordre fiscal, à ne pas rester à l'écart des orientations que souhaite l'O.C.D.E. dans la mesure où les pays membres de l'O.C.D.E. ainsi que certains pays tiers qui sont pour nous des places financières concurrentes acceptent les exigences de l'O.C.D.E. A ce jour, le Gouvernement Princier n'a pas les assurances, les éléments nécessaires à une prise de position qui l'amèneraient à aller dans cette direction ; on l'étudiera le moment venu, on ne pourra pas rester à l'écart d'un mouvement international qui se dessinerait.

M. le Président.- Je vous remercie.

Monsieur GARDETTO, vous aviez une deuxième question ?

M. Jean-Charles GARDETTO.- Je vous remercie, Monsieur le Conseiller, pour ces informations.

Une intervention en matière de T.V.A. puisqu'on fait souvent le reproche aux parlementaires de proposer des dépenses nouvelles mais pas de recettes nouvelles. Pour vous montrer que ce reproche est injustifié, je vais vous suggérer une source de recettes complémentaires,

de nature à permettre une légère réduction du déficit budgétaire.

En effet, le Conseil National souhaiterait que vous preniez les mesures adéquates pour permettre l'ouverture des commerces le dimanche et les jours fériés, ainsi que la possibilité d'une ouverture prolongée en soirée, sur une base volontaire.

Outre le fait de générer des recettes de T.V.A. supplémentaires, qui, directement et indirectement, pourraient représenter probablement une dizaine de millions d'euros, l'ouverture des magasins le dimanche et les jours fériés, ainsi que l'extension de l'ouverture en soirée, auraient l'avantage considérable de dynamiser l'animation de la Principauté et d'attirer chez nous la clientèle potentielle de toute la région économique voisine, dans laquelle j'inclus la région italienne proche. En effet, il ne faut pas se voiler la face : à Monaco, la ville vit du lundi au vendredi, les week-ends, disons-le ouvertement, on s'y ennuie fortement. Il suffit de se promener en ville le samedi après-midi pour voir une Principauté d'une tristesse absolue ! En revanche, on constate le succès recueilli par d'autres villes dans le monde et même à côté de chez nous, sur la Côte d'Azur, dans lesquelles les magasins sont ouverts en soirée ainsi que le dimanche et les jours fériés.

Qui plus est, cette extension de l'ouverture des commerces ne manquerait pas de générer des créations d'emplois supplémentaires, facteur social non négligeable.

Les informations dont je dispose font état d'une position favorable du Département de l'Economie et des Finances, mais d'une opposition du Département des Travaux Publics et Affaires Sociales. Je suis convaincu qu'une adaptation mineure des textes régissant le droit du travail pourrait intervenir rapidement et permettre une mise en œuvre de l'ouverture dominicale et les jours fériés dans un délai très bref.

Je vous demande donc de faire très rapidement part au Conseil National des mesures que le Gouvernement entend prendre dans ce domaine.

M. le Président.- Je vous remercie.

Monsieur le Conseiller de Gouvernement pour les Finances, je vous en prie, même si deux Départements ont été cités.

M. Franck BIANCHERI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.- Je suis ravi de savoir que je suis d'accord avec moi-même.

Bien évidemment et plus sérieusement, nous allons réfléchir à ce que vous venez d'indiquer. Je laisserai ensuite la parole à mon Collègue José BADIA.

On a évoqué les résultats du week-end « Absolument Monaco » et vous vous rappelez que j'avais, lors d'une conférence de presse, indiqué 1,5 millions d'euros, de chiffre d'affaires et 200.000 euros environ de T.V.A. ce qui couvrirait le coût de la campagne de communication.

Tout cela pour dire qu'en matière de T.V.A., il faudra ouvrir beaucoup de dimanches et très tard le soir pour arriver à 10 M€ ; 10 M€ n'est peut-être pas la limite à atteindre, cela peut être moins, bien sûr. Bien évidemment, chaque fois que l'on évoque des recettes supplémentaires, je ne peux que me réjouir mais cette démarche d'ouverture le dimanche peut s'avérer contraignante pour certains commerçants en présence des propriétaires dans le magasin qui ne souhaitent pas avoir des salariés présents pour des raisons de coûts et des problèmes de fréquentations. Je crois que toute réflexion est intéressante mais les difficultés réelles, je m'arrête là, parce que sur l'aspect législation sociale, peut-être que M. José BADIA a une intervention à faire.

M. le Président.- Monsieur BADIA, je vous en prie.

M. José BADIA, Conseiller de Gouvernement pour les Travaux Publics et les Affaires Sociales.- Monsieur le Président, je rajouterai finalement peu de choses.

La réglementation telle qu'elle existe aujourd'hui n'interdit pas, en fait, l'ouverture le dimanche. Elle est subordonnée simplement à une autorisation à obtenir auprès de l'Inspection du Travail. Il est vrai qu'elle est contraignante dans ce sens que pour les salariés, le fait de travailler un jour férié entraîne des récupérations ou des rémunérations additionnelles. Un réajustement est sans doute souhaitable, je crois que le véritable problème, M. Franck BIANCHERI l'a souligné à l'instant, est l'impact économique que représente pour une clientèle donnée et un chiffre d'affaires à réaliser, la forte dépense occasionnée par l'ouverture, le maintien ouvert du magasin. C'est plutôt vers les commerçants qu'il conviendra que nous nous tournions, pour savoir si de telles perspectives sont intéressantes en ce qui les concernent ou si elles sont malheureusement difficiles à mettre en œuvre. En tout cas, le succès du dernier week-end organisé « Absolument Monaco » est un exemple qui nous permettra de capitaliser, si j'ose dire, dans ce domaine.

M. le Président.- Monsieur GARDETTO, je vous en prie.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Je vous remercie, Messieurs les Conseillers, pour ces réponses qui

éclairaient certes le sujet. Je pense néanmoins qu'il faudrait avoir une vision sans doute pro-active dans ce domaine, parce que c'est un élément d'importance qui fonctionne ailleurs. Peut-être que par des incitations de la puissance publique, les commerçants pourraient sans doute être motivés afin de suivre le mouvement et pour prendre des initiatives qui favorisent cette ouverture le dimanche. Je pense que c'est dans l'intérêt même de la Principauté. Comme je le disais tout à l'heure, c'est un intérêt à la fois économique, mais c'est aussi un intérêt en terme de loisirs, d'animation, puisque bien évidemment, nous attirerions de cette façon-là beaucoup de gens qui ne viennent pas nécessairement à Monaco et ça aurait un effet cumulatif sur les commerces, les bars, les restaurants qui sont à Monaco. Donc, je souhaite effectivement que nous allions plus avant dans cette démarche.

M. le Président.- Merci.

M. Jean-Luc NIGIONI a demandé la parole sur ce sujet.

M. Jean-Luc NIGIONI.- Merci, Monsieur le Président.

Une intervention pour rebondir sur le sujet qui vient d'être abordé, pour rappeler qu'il existe une Ordonnance Souveraine qui prévoit une longue liste de dérogations pour autoriser le travail le dimanche, dans laquelle étaient inscrits les commerces de détail de moins de 10 salariés. Cette catégorie de salariés a été retirée de la liste par décision du Tribunal Suprême.

M. le Président.- Je vous remercie.

Les interventions de mes Collègues m'amènent à faire une remarque : par définition, c'est le rôle du Conseil National d'aiguillonner le Gouvernement, de formuler des critiques constructives pour lui permettre d'améliorer ses projets dans l'intérêt de la Principauté,

Le Directeur Général.-

SECTION 1 - DEPENSES DE SOUVERAINETE

Chap. 1 - S.A.S. PRINCE SOUVERAIN.

101.001 - Et Famille Princièrè	+ <u>600.000</u>
--------------------------------------	------------------

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention sur ce chapitre, je le mets aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre premier est adopté.

(Adopté).

des Monégasques, et de ses habitants ; mais nous savons aussi, en toute objectivité, féliciter le Gouvernement et reconnaître ses actions positives. Cela nous fait d'ailleurs plaisir quand on peut le faire et je voudrais le faire ce soir publiquement, nous l'avons tous fait en séance privée au sujet de l'opération « Absolutement Monaco », même si ce type d'opération, quand il s'agit d'une première, est par définition perfectible et tout n'a pas été parfait bien évidemment. Il y a aussi des critiques que nous entendons et que l'on peut comprendre, la communication peut être améliorée, les résultats n'ont pas été égaux dans tous les quartiers, néanmoins, et je suis content que vous m'ayez donné l'occasion de le dire publiquement ce soir, nous avons souligné les efforts accomplis par le Gouvernement, le Département des Finances et la Direction du Tourisme et des Congrès, en particulier dans ce domaine. C'est une initiative positive, nous avons été très contents de voir une Principauté animée, contrairement à ce que nous pouvons constater parfois, ce que soulignait M. GARDETTO avec des mots peut-être un peu sévères, mais qui lui appartiennent, on était heureux de voir, en tout cas ce week-end là, une Principauté active et animée et donc, nous sommes très satisfaits que vous renouveliez cette expérience, on vous encourage à le faire et, bien évidemment, à l'améliorer encore car par définition, une deuxième édition est toujours plus efficace qu'une première édition. Merci de m'avoir donné l'occasion de féliciter le Gouvernement et c'est bien justifié pour cette opération.

S'il n'y a pas d'autre intervention, nous allons passer au vote de ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 3 est adopté.

(Adopté).

Nous passons à présent à la lecture des chapitres des Dépenses.

Monsieur le Directeur Général, je vous en prie.

Le Directeur Général.-

Chap. 2 - MAISON DE S.A.S. PRINCE.

102.010 - Frais de personnel.....	+ 20.000
-----------------------------------	----------

M. le Président.- Je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 2 est adopté.

*(Adopté).***Le Directeur Général.-**

Chap. 3 - CABINET DE S.A.S. PRINCE.

103.010 - Frais de personnel.....	+ 160.000
103.020 - Frais d'Etudes et Formation.....	- 18.250
103.030 - Frais de fonctionnement	- 45.920
	<u>+ 95.830</u>

M. le Président.- Je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 3 est adopté.

*(Adopté).***Le Directeur Général.-**

Chap. 4 - ARCHIVES ET BIBLIOTHEQUE PALAIS PRINCIER.

104.030 - Frais de fonctionnement	- 4.035
---	---------

M. le Président.- Je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 4 est adopté.

*(Adopté).***Le Directeur Général.-**

Chap. 6 - CHANCELLERIE DES ORDRES PRINCIER.

106.030 - Frais de fonctionnement	- 5.050
---	---------

M. le Président.- Je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 6 est adopté.

(Adopté).

Le Directeur Général.-

Chap. 7 - PALAIS DE S.A.S. LE PRINCE.

107.030 - Frais de fonctionnement	- 101.660
---	-----------

M. le Président.- Je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 7 est adopté.

*(Adopté).***Le Directeur Général.-**

SECTION 2 - ASSEMBLEE ET CORPS CONSTITUES

Chap. 1 - CONSEIL NATIONAL.

201.010 - Frais de personnel.....	+ 36.000
201.020 - Frais d'Etudes et Formation.....	+ 14.300
201.030 - Frais de fonctionnement	+ 419.000
	<u>+ 469.300</u>

M. le Président.- Monsieur le Vice-Président BOISSON, je vous en prie.**M. Claude BOISSON.-** Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, Messieurs les Conseillers,

Dès notre installation au Conseil National, le Président du Conseil National avait demandé au Gouvernement un accroissement des indemnités parlementaires. Le Gouvernement a accepté de doubler le montant alloué pour ces indemnités parlementaires ; nous le remercions sincèrement pour la prise en considération de cette requête qui est un signe positif de la part du Gouvernement à l'égard de la Haute Assemblée. Nous tenons aujourd'hui à nous en expliquer en toute transparence afin qu'il n'y ait aucun malentendu ni aucune rumeur malsaine sur ce sujet.

Nous rappellerons tout d'abord que l'indemnité d'un Conseiller National pour frais de représentation est, à ce jour, de 1.260 euros, le double représente donc un montant de 2.520 euros. Cette demande s'inscrit dans la nécessité de renforcer le Conseil National dans ses moyens et son action ; compte tenu de l'accroissement des charges de représentation, il apparaissait opportun de demander une augmentation du montant de cette indemnité.

De plus, le groupe majoritaire maintient son souhait qui était inscrit dans le programme électoral en ces termes : « *Chaque groupe d'élus devra pouvoir disposer des services d'attachés parlementaires, des*

indemnités parlementaires plus conséquentes permettront de contribuer à cet objectif. » Je précise de toute bonne foi que cette démarche mérite d'abord une réflexion avec l'ensemble des élus et avant son application, une actualisation du Règlement intérieur.

Nous savons que cette somme demeure raisonnable car elle se rapproche du montant que perçoit un parlementaire dans les autres petits Etats. En aucun cas, cette amélioration doit être interprétée comme une volonté actuelle de professionnaliser la fonction d'élu. Tous les Conseillers Nationaux ici présents, à l'exception de deux retraités, sont dans une profession libérale ou salariés des secteurs privés ou de la Fonction Publique et ils assument tous pleinement leur travail, en complément de leurs engagements pour lesquels ils ont été élus.

Je pourrais clore l'exposé ici, mais un souci de clarté nous amène à vous communiquer l'information suivante : jusqu'à présent, les Présidents de Commission percevaient le même montant que les élus. Il est évident qu'ils ont davantage de travail, de responsabilités et de représentations que les autres élus. Le bon sens nous amène donc à considérer qu'ils aient droit à un montant supérieur, c'est en tout cas la volonté du groupe majoritaire. Cependant, si le groupe majoritaire mettait cela en application de la sorte, cette répartition des montants pénaliseraient les élus de l'U.N.D. et l'élu appartenant au parti monégasque envers lesquels nous avons pris l'engagement du doublement des indemnités car ils percevraient un peu moins que le

doublement. Cet engagement sera donc respecté et en conséquence, le différentiel attribué aux autres élus sera pris en charge au sein du groupe majoritaire du Conseil National. Cette démarche implique qu'un élu de l'U.P.M. reçoive moins qu'un élu de l'opposition, mais il en sera ainsi parce que les élus du groupe majoritaire ont fait ce choix de solidarité entre eux. Dans un souci de transparence, il nous appartenait de vous donner toutes ces informations, mais je rappelle, afin qu'il n'y ait pas de malentendus, que les élus du Conseil National ont obtenu le doublement de leurs indemnités parlementaires.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci, Monsieur le Vice-Président. Monsieur Jacques RIT, je vous en prie

M. Jacques RIT.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre d'Etat, les parlementaires élus P.F.M. enregistrent avec satisfaction l'augmentation des indemnités parlementaires, qui va permettre la réalisation d'un point important de notre programme, en rendant possible le financement d'Attachés parlementaires.

Nous souhaitons vivement qu'un article « Traitement Attachés Parlementaires » soit porté au Budget de l'Etat, dès que les modifications adéquates auront été apportées au Règlement intérieur du Conseil National, afin d'y intégrer cette fonction.

Pour le moment, la seule méthode techniquement envisageable était effectivement d'intégrer ces moyens supplémentaires à l'article « Frais de représentation », permettant ainsi aux élus de bénéficier plus rapidement de ces précieux collaborateurs.

Nous vous saurions gré, Monsieur le Ministre, de nous faire part de la position du Gouvernement sur l'éventuelle création de ce nouvel article budgétaire.

Merci, Monsieur le Président.

M. le Président.- Je vous remercie.

Monsieur le Ministre d'Etat, souhaitez-vous répondre ?

M. le Ministre d'Etat.- Juste pour dire que j'ai enregistré votre question et que je vous ferai une réponse le moment venu.

M. le Président.- Je voudrais simplement ajouter que c'est la première fois qu'on parle dans cette Assemblée en toute transparence, toute franchise,

d'indemnités parlementaires, qui sont en fait, compte tenu de leur montant, des indemnités de représentation. C'est aussi un signe de cette volonté nouvelle de transparence qui anime le Conseil National.

Je voudrais ajouter, en complément de l'intervention de notre Vice-Président, que les élus monégasques demeurent après la revalorisation de leurs indemnités les moins bien rémunérés de toute l'Europe, pour les Assemblées législatives, non seulement si on compare la situation à tous les grands pays mais aussi aux autres petits Etats d'Europe. Tous les élus, tous groupes confondus, peuvent constater depuis des années l'accroissement considérable de la charge de Conseiller National, car Monaco et sa population se développent, car Monaco a une activité de plus en plus importante et complexe. Or, le Parlement qui est le lieu de débat de tous les textes législatifs, de toutes les lois budgétaires, de tous les investissements publics a, par conséquent, forcément de plus en plus de travail. En outre, les Conseillers Nationaux qui sont les interlocuteurs privilégiés de la population et à son écoute, consacrent de plus en plus de temps aux requêtes toujours plus nombreuses qui leur sont adressées. C'est donc une avancée pour l'action du Conseil National en Principauté et il faut en remercier le Gouvernement.

J'ajouterai, pour terminer, que cette avancée est acquise pour toujours, non seulement pour cette législature, mais évidemment pour toutes les législatures à venir et je crois qu'on donne là les moyens au Conseil National et à tous les Conseillers Nationaux quelle que soit leur sensibilité et leur appartenance politique, de pouvoir consacrer davantage de temps et de disponibilité pour bien effectuer leurs fonctions au service de Monaco, des Monégasques et des résidents.

J'ajouterai qu'une partie de ces sommes, c'est en tout cas la position du groupe majoritaire, sera utilisée effectivement et répartie pour des rémunérations d'attachés parlementaires. On pourrait bien sûr demander davantage, mais chaque fois qu'une avancée se fera en faveur des droits du Conseil National, je serai évidemment satisfait et je le dirai en toute objectivité.

Monsieur MARQUET, je vous en prie.

M. Bernard MARQUET.- Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais aussi parler du personnel que nous avons pu engager pour le Conseil National, et ainsi compléter l'organigramme existant, ce qui n'est pas du luxe devant l'ampleur de la tâche, surtout au niveau législatif, qui nous attend.

Je voudrais aussi remercier le Gouvernement pour cela.

M. le Président.- Merci.

J'ajoute une information, c'est que nous avons eu l'occasion, dans un souci de respect aussi de tous les élus et de la minorité, de mettre ce sujet à l'ordre du jour d'une séance privée d'une Commission plénière d'étude du Conseil National, où nous avons aussi évoqué la construction d'un nouveau bâtiment car le nombre d'élus a augmenté, nous sommes passés à 24, l'organigramme des permanents suit aussi l'évolution du travail, il y a aujourd'hui 21 permanents qui travaillent tous les jours pour le Conseil National, le public est de plus en plus nombreux et on s'en réjouit aussi, on l'a déjà constaté à plusieurs reprises depuis la nouvelle législature, donc la salle des séances publiques n'est plus adaptée, enfin le nombre de bureaux dans ce Conseil National est très inférieur aux besoins. Nous avons dû diviser nos effectifs puisqu'il y a une annexe qui fonctionne depuis quelques mois, là aussi avec l'accord du Gouvernement, à Monaco-Ville. Tout ceci nous a donc conduit à adresser ces derniers jours au Gouvernement un programme de construction d'un nouveau bâtiment ; le Gouvernement l'a désormais en sa possession. Il permettra d'accueillir dans un hémicycle plus grand, davantage de Monégasques et de résidents qui souhaiteront assister aux débats publics. Il permettra à tous les élus d'avoir un bureau car, et c'est inacceptable pour la qualité du travail des élus, je suis le seul à bénéficier actuellement d'un bureau au sein du Parlement, il n'y a aucun autre des 23 élus qui peut disposer d'un bureau pour travailler. J'ai donc souhaité et tous mes Collègues sont bien évidemment d'accord, et avec enthousiasme,

Le Directeur Général.-

Chap. 2 - CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL.

202.030 - Frais de fonctionnement - 2.970

M. le Président.- Monsieur Claude BOISSON, je vous en prie.

M. Claude BOISSON.- Merci, Monsieur le Président.

Juste un rappel qui a déjà été formulé depuis très longtemps par le Conseil National mais qui a été déjà largement pris en considération par le Gouvernement ; il ne faut pas oublier que si le Conseil Economique et Social est un organe qui est consultatif, il mérite de toujours l'être, il ne faut jamais l'oublier.

qu'ils puissent bénéficier, dans le prochain Conseil National, de bureaux pour pouvoir y travailler, ce qui me semble la moindre des choses pour faciliter le travail des élus des Monégasques ; il y aura aussi plus de salles de commissions, tous les permanents pourront travailler dans un même lieu et non plus entre deux bâtiments séparés, ce qui, vous l'imaginez, ne facilite pas le travail quotidien du Conseil National. Il faut maintenant que le Gouvernement lance rapidement un concours d'architectes et fasse démarrer ces travaux du futur Conseil National dès que possible.

Voilà tout ce qu'il fallait dire, dans un souci de transparence et d'objectivité pour l'information des Monégasques sur la vie du Conseil National, je pourrais aussi ajouter que tous les élus issus du groupe majoritaire se sont engagés et je renouvelle en leur nom à tous, cet engagement devant nos compatriotes, ils se sont engagés, pendant la campagne électorale, à ne pas solliciter et à refuser, si on leur proposait, toute fonction publique ou para-publique rémunérée après leur élection, dans n'importe quelle société où l'Etat est actionnaire ou qui bénéficie d'une concession publique. Cet engagement, nous le réitérons et je dirais que l'augmentation de l'indemnité est aussi un gage de l'indépendance qui est essentielle dans le travail et l'accomplissement de la mission d'un élu.

S'il n'y a pas d'autre intervention, je vous propose de passer au vote de ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre premier est adopté.

(Adopté).

M. le Président.- Merci.

Je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 2 est adopté.

(Adopté).

Le Directeur Général.-

Chap. 3 - CONSEIL D'ETAT.

203.030 - Frais de fonctionnement - 50

M. le Président.- Monsieur Bernard MARQUET, je vous en prie.

M. Bernard MARQUET.- Merci, Monsieur le Président.

Dans cette première année, dans mon premier mandat, faisant partie de la Commission de Législation, il nous est apparu que le travail législatif est très important.

Le Gouvernement, parfois, sollicite le Conseil d'Etat et ses avis permettent d'éclairer à la fois le Gouvernement et le Conseil National, je pose comme question au Gouvernement : ne pense-t-il pas qu'il faudrait, pour les textes les plus importants, recueillir l'avis du Conseil d'Etat ?

M. le Président.- Monsieur le Ministre, je vous en prie.

M. le Ministre d'Etat.- Monsieur le Président, l'avis du Conseil d'Etat est sollicité lorsque nous l'estimons nécessaire. Il est possible, effectivement,

Le Directeur Général.-

Chap. 4 - COMMISSION SUPERIEURE DES COMPTES.

204.030 - Frais de fonctionnement - 2.500

M. le Président.- Monsieur le Président de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale, je vous en prie.

M. Vincent PALMARO.- Merci, Monsieur le Président.

Je vais également remercier le Gouvernement, mais par anticipation cette fois-ci, car je pense qu'il serait bon de revoir le crédit de la Commission Supérieure des Comptes étant donné qu'elle a vu sa mission s'élargir récemment et que par ailleurs, je pense qu'elle va avoir un surcroît de travail dans le cadre des contrôles, notamment des subventions accordées aux organismes, associations ou autres.

qu'on puisse lui donner plus de travail en quelque sorte ; nous y réfléchissons et je crois que c'est à concevoir, à mettre au point avec la réorganisation qui vient d'intervenir dans le secteur des Etudes Législatives.

M. Bernard MARQUET.- Il faudra donc penser à augmenter son budget, peut-être, de fonctionnement, si les besoins s'en font sentir, car l'ampleur de la tâche qui nous attend tous est immense.

M. le Président.- Merci.

S'il n'y a plus d'intervention, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 3 est adopté.

(Adopté).

M. le Président.- Y a-t-il une réaction à cette suggestion du Président de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale ?

Monsieur le Conseiller, je vous en prie.

M. Franck BIANCHERI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.- On peut tout à fait regarder, je ne sais pas de quand datent les dernières évaluations.

M. le Président.- Je mets donc ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 4 est adopté.

(Adopté).

Le Directeur Général.-

Chap. 5 - COMMISSION SURVEILLANCE DES O.P.C.V.M.

205.030 - Frais de fonctionnement	-	<u>1.150</u>
---	---	--------------

M. le Président.- Je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 5 est adopté.

*(Adopté).***Le Directeur Général.-**

Chap. 6 - COMMISSION DE CONTROLE DES INFORMATIONS NOMINATIVES.

206.010 - Frais de personnel.....	-	20.000
206.020 - Frais d'Etudes et Formation.....	-	1.150
206.030 - Frais de fonctionnement	-	3.200
		<u>24.350</u>

M. le Président.- Je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 6 est adopté.

*(Adopté).***Le Directeur Général.-**

Chap. 7 - COMMISSION SURVEILLANCE DES SOCIETES DE GESTION.

207.030 - Frais de fonctionnement	-	<u>1.220</u>
---	---	--------------

M. le Président.- Je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 7 est adopté.

*(Adopté).***Le Directeur Général.-**

Chap. 8 - CONSEIL DE LA MER.

208.030 - Frais de fonctionnement	+	<u>21.500</u>
---	---	---------------

M. le Président.- Je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 8 est adopté.

(Adopté).

Le Directeur Général.-

SECTION 3 - MOYENS DES SERVICES

a) MINISTERE D'ETAT

Chap. 1 - MINISTERE D'ETAT ET SECRETARIAT GENERAL

301.010 - Frais de personnel.....	-	145.000
301.020 - Frais d'Etudes et Formation.....	-	2.600
301.030 - Frais de fonctionnement	-	31.083
301.040 - Achat et Entretien matériel	-	2.440
		<u>181.123</u>

M. le Président.- Je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre premier est adopté.

(Adopté).

Le Directeur Général.-

Chap. 2 - RELATIONS EXTERIEURES - DIRECTION.

302.010 - Frais de personnel.....	-	40.000
302.020 - Frais d'Etudes et Formation.....	-	2.320
302.030 - Frais de fonctionnement	-	6.085
302.040 - Achat et Entretien matériel	-	40
302.060 - Frais propres activité service	-	12.275
		<u>60.720</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions ?

Monsieur le Doyen PASTOR, je vous en prie.

M. Jean-Joseph PASTOR.- Merci, Monsieur le Président.

Le dossier concernant la demande d'entrée de Monaco au Conseil de l'Europe commence à prendre de l'ampleur et je me permets ce soir d'appeler l'attention du Gouvernement sur la dérive que je sens poindre depuis quelques temps.

En effet, j'ai fait partie de la délégation monégasque qui s'est déplacée plusieurs fois depuis quatre ans à Strasbourg et, à chaque visite, sans parler des rencontres avec les Rapporteurs et les Juges en Principauté, l'on nous demandait de réformer certains chapitres de notre Constitution, de parfaire notre arsenal législatif en nous promettant l'adhésion sans problèmes.

Nous présentions, néanmoins, avec mes Collègues, une certaine forme de réserve concernant les institutions de notre Pays et il fallait bien se rendre à l'évidence

que la situation réelle n'était pas présentée à Monaco de la même façon que ce que nous ressentions à Strasbourg. Aussi, après avoir voté toutes les réformes requises par le Conseil de l'Europe, je prends ce soir la responsabilité d'affirmer que les exigences vont devenir de plus en plus nombreuses, de plus en plus coercitives, de plus en plus pressantes au point de transformer la Principauté de Monaco en Etat non plus souverain et indépendant, mais malheureusement dépendant du bon vouloir de Strasbourg.

Comment, en effet, accepter les nouvelles et récentes demandes faites à la Principauté ?

Tout d'abord, accroissement des pouvoirs du Parlement dans un délai de 5 ans, alors que notre Constitution vient d'être révisée l'an dernier.

Deuxièmement, conclusion de la négociation avec la France sur la Convention de 1930, comme préalable, ce qui exclut totalement toute discussion bilatérale entre la France et Monaco.

Troisièmement, révision de la fiscalité qui est un souhait de l'O.C.D.E., ce qui ruinerait à mon sens toute l'économie de notre Pays.

Monsieur le Président, je parle ce soir avec mon cœur de Monégasque, soucieux de l'avenir de notre Monaco et de celui de nos enfants.

Tout en étant conscient que la politique extérieure de la Principauté doit être conduite par Son Altesse Sérénissime le Prince Souverain et le Gouvernement, je tiens à affirmer que Monaco sortirait grandi sur le plan international en invitant le Conseil de l'Europe à accepter la Principauté en son sein avec ses propres spécificités, car pour toutes les avancées qui nous ont été promises et toutes les exigences que nous avons déjà acceptées aller plus loin correspondrait à la perte de notre identité.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci, Monsieur le Doyen.

Y a-t-il d'autres interventions sur le Conseil de l'Europe ?

Monsieur BORDERO, je vous en prie.

M. Alexandre BORDERO.- Merci, Monsieur le Président.

En ce qui concerne le Conseil de l'Europe, même si la majorité actuelle, on l'a bien vu, s'est toujours prononcée pour l'adhésion, elle a toujours eu aussi le souci de conserver notre identité et nous ne désirons pas perdre nos spécificités et notre identité. Maintenant, il faut voir aussi certains petits côtés positifs des choses, ce processus d'adhésion, toutes ces discussions qui ont lieu entre l'Europe et Monaco et aussi à l'intérieur du pays ont fait avancer certaines choses, ont fait que des textes ont pu être modifiés, notamment la Constitution, ont fait qu'il y a notamment aujourd'hui un Parlement pluraliste, avec une majorité et une opposition, et donc dans le processus du moins, tout n'a pas été négatif. Maintenant, il est évident que l'U.P.M. est au moins aussi attaché que vous, Monsieur PASTOR, à la sauvegarde de nos spécificités.

M. Jean-Joseph PASTOR.- Je parlais pour tout le monde, je ne parlais pas que pour notre groupe. Je m'adressais au Gouvernement pour le mettre en garde sans faire de polémique électoraliste.

Je me rends compte, parce que j'ai fait partie depuis 4 ans des délégations qui se sont déplacées à Strasbourg, que nous avons été accueillis au départ avec certaines réserves et à Monaco, on ne parlait bien entendu dans la presse, toujours que des avancées.

Je les ai d'ailleurs votées sans réserves l'année dernière : en l'occurrence les modifications constitutionnelles avec comme conséquence le pluralisme.

Mais à l'heure actuelle, je ne sais pas si vous vous tenez au courant, les exigences se multiplient et je tiens à vous dire que pour m'être entretenu avec un grand nombre de Députés et de Rapporteurs, et j'espère que le Gouvernement s'en rend compte, petit à petit l'on « mordille » notre Principauté. Il est donc de mon devoir de mettre en garde nos compatriotes car je préfère penser aux enfants et particulièrement à leur avenir.

Je pressens un danger réel, dû peut-être à mon expérience politique, mais je préfère faire partager mon inquiétude à tout le monde.

M. Alexandre BORDERO.- Ce que je voulais dire, c'est que votre souci rejoint les nôtres et que nous n'avons pas non plus l'intention d'abandonner les spécificités de Monaco.

M. le Président.- Monsieur GARDETTO, je vous en prie.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Merci, Monsieur le Président.

Un mot très bref pour dire que notre Assemblée a eu l'occasion de se déplacer à Strasbourg pour rencontrer nos Collègues de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe et qu'elle s'est bien évidemment faite un devoir de les sensibiliser aux spécificités monégasques et qu'en toute hypothèse, le Conseil National n'a jamais été demandeur d'un accroissement quelconque de ses pouvoirs puisqu'il s'estime tout à fait satisfait des changements qui ont été accordés à l'initiative de Son Altesse Sérénissime le Prince Souverain dans le cadre de la modification de la Constitution qui est intervenue. Nous ne ménageons pas nos efforts pour justement faire entendre raison à nos Collègues qui sont quand même relativement modérés. Il ne faut pas confondre nécessairement toutes les institutions du Conseil de l'Europe. Je crois que les Parlementaires offrent une écoute assez bonne et que c'est un canal utile pour faire porter la voix de la raison vers les institutions supérieures du Conseil de l'Europe.

M. le Président.- Toujours sur le Conseil de l'Europe, Monsieur MARQUET, vous avez demandé la parole.

M. Bernard MARQUET.- Merci, Monsieur le Président.

Comme tout le monde, j'ai entendu depuis des années tout ce qu'on racontait sur le Conseil de l'Europe, je suis allé sur Internet et j'ai regardé les informations qui y sont publiées. Les élections ont eu lieu, les électeurs m'ont élu et j'ai voulu faire partie justement de cette délégation qui est montée à Strasbourg pour pouvoir, *de visu*, me faire une opinion objective. Je n'ai vu pendant ce séjour que des gens qui ne se sont intéressés qu'aux droits de l'Homme, au respect de la pluralité, etc. Maintenant, il est évident qu'une Assemblée aussi pléthorique contient en son sein des gens plus ou moins – n'ayons pas peur des mots – extrémistes, ou qui ont d'autres idées que nous. Je pense, comme mon père et mon grand-père qui ont servi l'Etat et le Prince, avoir fait mon devoir d'information objective et j'ai pu me rendre compte que ce qu'on raconte en ville, malheureusement, ne correspond pas à ce que j'ai vu. Maintenant, je rejoins tout à fait, et je parle aussi avec mon cœur de Monégasque, M. le Doyen PASTOR : il est hors de question pour nous que, par un diktat quelconque, on puisse nous imposer de perdre nos spécificités.

Je vous remercie.

M. le Président.- Monsieur Claude CELLARIO, je vous en prie.

M. Claude CELLARIO.- Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais répondre à notre Doyen que ses craintes, telles qu'il les a exprimées, ce soir, sont évidemment partagées par la majorité du Conseil National. Ceci étant, la majorité du Conseil National dans son programme électoral avait clairement annoncé qu'elle était favorable à l'adhésion de Monaco au Conseil de l'Europe. Pour quelles raisons ? Il y en a plusieurs. La première, rappelons-le, Son Altesse Sérénissime le Prince Souverain en a fait la demande, c'est un vœu qu'il a exprimé et nous sommes en phase avec ce vœu. La deuxième : n'oublions pas que dans le processus d'adhésion, le Gouvernement a proposé au Conseil National un certain nombre de lois, qui sont des lois d'avancée démocratique. On peut citer la loi qui a été promulguée concernant les élections nationales, les lois sur la liberté de la presse, d'association, etc. La loi sur la réponse négative aux actes administratifs va sans doute prochainement être déposée sur le Bureau du Conseil National. Donc, tous ces aspects-là sont manifestement positifs et ils viennent du fait que Monaco a demandé à adhérer au Conseil de l'Europe. Quant aux exigences, qui sont

formulées, quand on lit la presse, il faut savoir que le processus est assez compliqué, que dans le processus il y a plusieurs entités qui rentrent en compte : il y a une Commission juridique, une Commission politique, l'Assemblée des Parlementaires et le Parlement des Ministres. Le Conseil National qui a envoyé une délégation importante au Conseil de l'Europe au courant du mois de juin dernier a toujours affirmé face aux interlocuteurs qu'il a eus : premièrement, qu'il était hors de question d'une nouvelle révision de la Constitution. Deuxièmement, qu'il fallait conserver à tout prix les spécificités monégasques et qu'il était hors de question de les toucher. Cela a été dit clairement à tous nos interlocuteurs. Ceci dit, si certains parmi ceux qui travaillent dans des Commissions du Conseil de l'Europe qui sont en charge de ce dossier ont d'autres exigences, attendons de voir.

La position du groupe majoritaire, là-dessus, est parfaitement claire et je pense que, *a priori*, c'est aussi celle du Gouvernement.

M. le Président.- Monsieur le Vice-Président, je vous en prie.

M. Claude BOISSON.- Merci, Monsieur le Président.

Si les dérives annoncées par le Doyen sont pleinement inquiétantes et venaient à se justifier, je présume que l'ensemble du Conseil National et du Gouvernement sera totalement solidaire.

M. le Président.- Monsieur le Ministre d'Etat souhaite bien évidemment s'exprimer sur cette question importante.

M. le Ministre d'Etat.- Je vous remercie, Monsieur le Président.

D'abord, je constate dans l'ensemble des interventions qui ont été faites des accents finalement très comparables et ces accents sont aussi ceux du Gouvernement ; vous le savez d'ailleurs parfaitement si vous avez pris la peine de lire ce que j'ai dit au Comité des Ministres du Conseil de l'Europe la semaine dernière et qui avait été repris, je crois, dans l'édition de samedi de Monaco-Matin. Donc, je ne veux pas revenir sur ces points. Mais vous avez pu voir d'abord que mon ton était celui de l'impatience, et je crois que cette impatience, après 5 ans, est tout à fait justifiée. J'ai encore procédé à un exposé de tout ce qui a été fait et qui est considérable, dans le sens des demandes spécifiques qui nous avaient été

faites par les Rapporteurs du Conseil de l'Europe. Nous nous sommes efforcés, soigneusement, de répondre à ces demandes, dans la mesure où elles ne paraissaient pas mettre en cause des éléments fondamentaux dans l'équilibre de nos institutions. Et enfin, mon ton a été aussi pour souligner qu'un petit Pays avait ses spécificités et que ces spécificités ne me paraissaient pas aller à l'encontre de ce qui est la raison d'être du Conseil de l'Europe. Est-ce que les droits de l'Homme, ai-je dit, sont menacés à Monaco ? Est-ce que les libertés publiques le sont ? Est-ce qu'on est arrêté, poursuivi pour ses convictions ? Evidemment pas. Je ne suis pas sûr que l'ensemble des Membres du Conseil de l'Europe puissent répondre de manière aussi positive. Donc, j'ai conclu là-dessus en rappelant enfin que nous avons notre dignité et en sous-entendant que cela commençait « à bien faire », en langage populaire.

Maintenant, c'est vrai que les Commissions se sont réunies la semaine dernière, Commission juridique, Commission politique, et nous attendons de recevoir communication dans les jours qui viennent du produit de leurs travaux. Nous n'avons que des échos et il faut évidemment regarder le langage de très près. Alors, je crois que pour ce qui concerne l'augmentation des pouvoirs de la Haute Assemblée, vous-même, avez pris une position tout à fait claire et nette, dans la ligne aussi de celle du Gouvernement. Pour ce qui concerne l'autre point majeur, c'est-à-dire le lien établi avec la négociation avec la France, il faut vraiment regarder les mots parce qu'au moment où je vous parle, je ne sais pas encore si c'est véritablement posé comme un préalable ou si c'est une information sur le déroulement de la négociation qui est souhaitée, ce qui, évidemment, présenterait les choses de manière différente. Quoi qu'il en soit, je peux vous assurer que nous sommes extrêmement vigilants là-dessus et qu'il n'est pas question, bien entendu - et je suis heureux d'avoir entendu vos propres réactions qui ne me surprennent pas d'ailleurs - il n'est évidemment pas question de mettre en péril l'équilibre institutionnel monégasque à l'occasion de cette négociation avec le Conseil de l'Europe.

M. le Président.- Je voudrais dire que je partage totalement l'avis de tous mes Collègues de la minorité comme de la majorité, qui se sont exprimés et du Ministre d'Etat. Ne pas être admis pour la Principauté, ce ne serait ni satisfaisant ni acceptable car d'abord, cette admission renforcerait notre image internationale d'Etat souverain, comme l'adhésion à l'O.N.U. en 1993. Il faut rappeler aussi qu'il serait très dommageable pour notre Pays de demeurer longtemps à l'écart de cette institution qui réunit toutes les nations

européennes aujourd'hui, sauf le Belarusse et nous, y compris la Principauté d'Andorre, déjà admise, y compris la Principauté du Liechtenstein, déjà admise, la République de San Marin, etc. tous les petits Etats d'Europe sont déjà partie prenante de cette institution européenne. Donc, il serait vraiment dommageable que nous en restions à l'écart car elle réunit toutes les nations européennes qui ont en commun le respect des droits de l'Homme, comme l'a rappelé le Ministre d'Etat, et c'est le cas en Principauté, l'état de droit, et c'est le cas en Principauté de Monaco, et l'esprit démocratique, c'est le cas de l'esprit de nos institutions et de la vie dans ce pays. Il n'y a donc aucune raison qu'on reste à l'écart et aucune raison qu'on ne soit pas admis dans cette institution.

Je voudrais avant de conclure rappeler quand même que de nombreuses avancées ont été réalisées pour la Principauté et pour les habitants de ce pays depuis que la demande d'admission à cette institution européenne a été formulée par le Prince Souverain Lui-même, en octobre 1998. Nous avons désormais une nouvelle loi électorale par exemple et la plupart de ces changements font suite à la demande d'adhésion et des discussions qu'a entraîné cette demande d'adhésion avec les représentants du Conseil de l'Europe. Donc, nous, nous y voyons beaucoup de points positifs qui se sont déjà très concrètement appliqués en Principauté. Aujourd'hui, s'il y a une minorité dans ce Conseil National qui peut exprimer ses différences, c'est parce que le Conseil de l'Europe a demandé un changement de la loi électorale, ça, je tiens à le rappeler et je crois que, particulièrement les élus de la minorité ce soir, pourront apprécier ce changement de la loi électorale. Il y a eu aussi un renforcement des pouvoirs de notre Assemblée, acceptés par le Prince Souverain dans la révision constitutionnelle de 2002, je crois qu'il n'y a pas beaucoup de Conseillers Nationaux qui se plaindront d'avoir vu effectivement une avancée de leurs prérogatives. Il y a eu aussi l'entrée en négociation sur la convention de 1930, cela se fait en parallèle, après la demande d'adhésion en 1998. Cette renégociation, je rappelle qu'elle aboutira, c'est ce que tous les Monégasques souhaitent derrière le Prince Souverain, à mettre fin à des discriminations dont les Monégasques sont actuellement victimes dans leur pays puisqu'ils se voient interdire l'accès à un certain nombre de postes publics, même s'ils en ont les compétences, l'expérience et les diplômes. En outre, nous allons bientôt voter des projets de loi qui répondent aussi aux souhaits du Conseil de l'Europe, qui vont renforcer les droits des femmes, je ne crois pas qu'il y aura beaucoup de femmes monégasques qui s'en plaindront, qui vont renforcer la liberté

d'association, la liberté de la presse, bientôt la motivation des actes administratifs, faut-il rappeler que cela permettra plus de transparence, plus de respect des administrés par l'Administration, je ne crois pas là encore qu'il y ait beaucoup de Monégasques ou d'habitants de la Principauté qui se plaindront des conséquences de la demande d'adhésion de notre pays au Conseil de l'Europe. Ceci étant dit, vous avez tout à fait raison et sur ce point, Monaco parle d'une seule voix vis-à-vis de ses interlocuteurs du Conseil de l'Europe, il s'agit aujourd'hui de faire reconnaître tous les efforts, tous les pas en avant que Monaco a accomplis et qui sont, pour nous, comme pour le Gouvernement, suffisants pour que nous soyons désormais admis sans autre réforme et sans autre demande de la part du Conseil de l'Europe.

Notre problème, vous l'avez partiellement évoqué dans certaines interventions, c'est que nous avons énormément d'interlocuteurs, au sein du Conseil de l'Europe. D'abord, il y a eu trois vagues de Rapporteurs : Monsieur le Ministre d'Etat le rappelait récemment dans sa déclaration publique, on a déjà changé deux fois, on en est aux troisièmes interlocuteurs au niveau des Rapporteurs qui sont deux à chaque fois ; il y a deux Commissions qui sont en charge de l'admission de Monaco : la Commission des Affaires politiques et la Commission des Affaires juridiques. Elles ne sont pas forcément toujours d'accord l'une avec l'autre. Il y a des centaines de députés qui composent l'Assemblée parlementaire avec 5 groupes politiques, qui vont de la gauche radicale communiste aux plus conservateurs des Européens. Il y a ensuite 45 nationalités. Pour qu'on comprenne la complexité, j'ajoute qu'il y a un Conseil des Ministres, en plus de l'Assemblée parlementaire, qui lui aussi a son mot à dire. Alors, c'est vrai que tout ceci rend un peu difficile les discussions et peut expliquer les quelques problèmes que nous avons aujourd'hui où on ne sait pas très bien effectivement si la dernière demande qu'on a entendue est bien la dernière ou si le lendemain nous réserve de mauvaises surprises.

Pour terminer, ce que je veux dire, c'est que le Conseil National a exactement la même position que le Gouvernement Princier sur ce point de l'admission au Conseil de l'Europe. Nous estimons, comme le Gouvernement, que l'entrée en négociations sur la Convention de 1930 est l'élément décisif et nous l'avons dit à chaque fois aux très nombreux interlocuteurs que nous avons rencontrés depuis le 9 février 2003, cette entrée en négociations démontre la volonté de Monaco de mettre fin à la discrimination dont sont victimes les Monégasques dans l'accès aux emplois publics et elle démontre aussi l'intérêt que porte la partie française à cette demande car on ne

va pas discuter avec un interlocuteur si, évidemment, on n'est absolument pas d'accord sur tous les points avec lui. Donc, nous considérons, comme le Gouvernement, que cela est suffisant pour montrer la bonne volonté de la Principauté en ce domaine.

D'autre part, nous avons dit à de multiples reprises, mais j'ai voulu que nous le formulions de façon solennelle par un texte que nous avons adressé il y a quelques semaines - et le Gouvernement en a eu communication - au Secrétaire Général du Conseil de l'Europe, nous avons expliqué au Conseil de l'Europe que le Conseil National, donc l'Assemblée élue par les Monégasques, l'Assemblée législative, ne souhaite pas de renforcement de ses prérogatives. Nous estimons que la révision constitutionnelle a répondu à nos attentes et comme le disait le Ministre d'Etat récemment, on ne peut pas tous les mois ou même toutes les années, réviser un texte aussi fondamental. Dans aucun pays, on ne révisé de manière régulière la Constitution. Là, ce que nous disons à nos interlocuteurs du Conseil de l'Europe, c'est : « vous êtes des démocrates, comment pouvez-vous vouloir imposer à une population et aux élus de cette population qui sont élus de manière parfaitement démocratique puisque vous êtes venus le vérifier vous-mêmes, s'il y avait des doutes, nous, nous n'en avons pas, que l'élection s'est déroulée de manière parfaitement démocratique, comment pouvez-vous donc maintenant contester ces élus qui parlent au nom des Monégasques, pourquoi voudriez-vous leur imposer des changements dont la population et les élus ne veulent pas ? ». Je suis, vous le savez, naturellement optimiste et je veux dire, pour terminer, que le Conseil National, mais j'en suis certain, c'est exactement la même chose du côté du pouvoir exécutif, du côté du Gouvernement, avec détermination et persévérance, nous allons ensemble, convaincre tous nos interlocuteurs du Conseil de l'Europe, parce qu'il y en a beaucoup qui sont déjà convaincus, il faut aussi atténuer les problèmes, tous ceux qui ne le sont pas encore. Nous continuerons à dialoguer, à tenter de les convaincre et à les persuader du bien-fondé aujourd'hui de la demande d'adhésion de notre pays.

Monsieur le Ministre, je me suis moi-même exprimé devant la Commission politique lors de notre déplacement à Strasbourg. Je venais d'entendre comme vous l'avez dit tout à l'heure, des députés protester parce qu'il y avait un Etat membre du Conseil de l'Europe qui détenait des prisonniers politiques et je n'ai pu que dire devant la Commission politique que je suis quand même très étonné, alors qu'il y a des Etats membres qui aujourd'hui ont des prisonniers politiques, qu'on puisse encore reprocher à la Principauté de ne pas avoir fait suffisamment, dans le

domaine de ses institutions. Je considère que nous sommes largement en mesure, la tête haute, d'être admis au Conseil de l'Europe en l'état de nos institutions et en l'état des efforts que nous avons faits.

Je terminerai en disant qu'en poursuivant ces efforts, je crois franchement que c'est possible et il le faut dans l'intérêt de la Principauté, l'année 2004, doit être l'année de l'adhésion de notre pays au Conseil de l'Europe, dans le respect de nos spécificités, dans le respect des institutions qui sont chères au cœur des Monégasques.

Monsieur le Vice-Président, je vous en prie.

M. Claude BOISSON.- Merci, Monsieur le Président.

Vous avez évoqué le sujet que je voulais soulever.

Lors de notre visite à Strasbourg, nous avons essayé de convaincre les parlementaires de manière très positive, avec un langage diplomatique dans le cadre de nos prérogatives, mais il y a une chose qui devient un peu irritante pour nous, c'est le sujet que vous avez soulevé : comment peut-on nous mettre en comparaison avec certains pays ? Je crois que nous n'avons pas de leçons à recevoir en matière de droits de l'homme et en matière d'action humanitaire.

Vous l'avez dit, en effet, Monsieur le Président, nous avons entendu certains sujets ; que l'on prenne plutôt exemple sur la Principauté plutôt que de se demander ce qui n'existe pas dans notre système propre. Maintenant, il est temps qu'ils nous admettent dans les conditions que vous avez énoncées.

M. le Président.- Monsieur GARDETTO, vous voulez intervenir ?

M. Jean-Charles GARDETTO.- Merci, Monsieur le Président.

Je souhaitais intervenir sur ce chapitre, mais sur un autre sujet, si vous le permettez.

C'est simplement une intervention en matière diplomatique puisque c'est également un sujet qui se rapporte à ce chapitre et mon intervention s'adresse à M. le Ministre d'Etat. Dans le cadre des Commissions Plénières d'Etude avec le Gouvernement, vous avez convenu, Monsieur le Ministre, de l'opportunité d'ouvrir une ambassade de Monaco aux Etats-Unis. Il apparaît aussi au Conseil National qu'il est impossible de continuer à ce que Monaco ne soit pas représenté auprès du Gouvernement de la première puissance mondiale alors que nous disposons déjà d'ambassades dans les principaux pays européens.

L'ouverture d'une ambassade aux Etats-Unis ne peut non plus être conditionnée par la ratification du Traité de 2002 avec la France élevant nos relations avec notre voisin au niveau diplomatique, dans la mesure où nos ambassades dans les pays européens, y compris la France, ont été ouvertes il y a de nombreuses années maintenant, bien avant la signature de ce Traité.

Je vous demande donc de bien vouloir préciser au Conseil National à quelle date l'ouverture d'une ambassade à Washington pourrait être envisagée ?

M. le Président.- Monsieur le Ministre, je vous en prie.

M. le Ministre d'Etat.- Je ne veux pas, Monsieur le Président, entrer dans un débat très complexe qu'on a eu d'ailleurs entre nous au sein de l'Administration et en particulier dans le secteur des relations extérieures depuis 2, 3 ans, de savoir si on allait attendre ou ne pas attendre que 2002 soit d'abord conclu, puis ensuite ratifié avant de créer des ambassades.

Je crois qu'il faut prendre la situation avec pragmatisme, comme cela a été fait d'ailleurs jusqu'ici, parce qu'il y a des situations assez baroques dans ce domaine. Il y a des ambassades dans certains pays, y compris d'ailleurs à Paris, alors qu'il n'y a pas d'ambassadeur étranger, que je sache, qui soit accrédité auprès de la Principauté de Monaco. Vous voyez bien qu'on est dans du flou peu satisfaisant pour le juriste que vous êtes, il faut bien l'admettre. Mais un flou qui va être, Dieu merci, dépassé dans les tout prochains mois puisque cette ratification de 2002, elle va intervenir de manière imminente ; après, il n'y aura à ce moment là plus d'argutie juridique, il y aura la possibilité de nouer des relations diplomatiques avec échange d'ambassadeurs avec tous les pays qui le souhaiteront et tous ceux avec lesquels nous souhaiterons le faire. Donc, le problème que vous avez posé au départ de votre intervention, c'est-à-dire savoir quand on allait ouvrir à Washington, le problème va se poser à ce moment-là. La perspective est de poser le problème de manière concrète dans un délai de quelques mois. Pour la réalisation effective de l'ouverture, de l'installation d'un ambassadeur, avoir des bureaux, une résidence à Washington, je ne peux pas vous donner le délai.

M. le Président.- Monsieur GARDETTO, une réflexion ?

M. Jean-Charles GARDETTO.- Dans l'hypothèse où la ratification prendrait plus de temps que prévu, est-ce que ces délais seraient de nature à faire reconsidérer au Gouvernement sa position et éventuellement avancer sa décision ?

M. le Ministre d'Etat.- Je crois très sincèrement, Monsieur le Président, que le problème ne se pose pas. Il n'y aura pas de gros retard de ratification.

Le Directeur Général.-

Chap. 3 - RELATIONS EXTERIEURES - POSTES DIPLOMATIQUES.

303.010 - Frais de personnel.....	-	20.000
303.030 - Frais de fonctionnement	+	53.845
		<u>33.845</u>

M. le Président.- Je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 3 est adopté.

(Adopté).

Le Directeur Général.-

Chap. 4 - CENTRE DE PRESSE.

304.010 - Frais de personnel.....	+	35.000
304.030 - Frais de fonctionnement	-	16.640
304.060 - Frais propres à l'activité du service.....	-	32.595
		<u>14.235</u>

M. le Président.- Madame POYARD-VATRICAN, vous avez la parole.

Mme Anne POYARD-VATRICAN.- Merci, Monsieur le Président.

Merci, Monsieur le Président.

Avancée mais...

Comme vous l'avez dit en début de séance, nous ne pouvons que constater et regretter l'absence des caméras et donc de retransmission de nos séances publiques sur le canal local. Il est vrai, Monsieur le Ministre, que vous nous avez promis la retransmission d'une partie des séances budgétaires pour le Budget Primitif en fin d'année. Si ce geste est tout à fait positif, nous soulignons qu'il ne saurait satisfaire le

M. le Président.- Merci, Monsieur le Ministre.

S'il n'y a plus d'intervention sur ce chapitre, je le mets aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 2 est adopté.

(Adopté).

Conseil National qui demande, je le rappelle, la diffusion de l'intégralité des séances publiques, discours et débats. Je préfère être optimiste.

Parmi les axes de développement du Centre de Presse, il y a le développement de la chaîne câblée. J'ose espérer qu'il s'agit entre autres des retransmissions des séances publiques du Conseil National.... Parce qu'il faut quand même expliquer un certain nombre de choses :

- aujourd'hui, des montants élevés sont donnés à des grands cabinets pour travailler sur les opportunités en terme de technologies avancées ;

- plusieurs projets de loi sont à l'étude pour cadrer par exemple le commerce électronique ;

- le message porté par M. le Conseiller pour les Finances et pour l'Economie sur les technologies avancées est largement relayé dans la presse,

Or, me voici ce soir à vous demander une nouvelle fois que les séances puissent être diffusées à la télévision. Je me demande quelquefois en quelle année sommes-nous ?

Souvent, l'argument qui nous a été renvoyé concernant la diffusion des séances publiques a été de nous dire que finalement, l'intégralité des séances n'intéresse pas les Monégasques ; or, sur ce point, je vous interpellerais de deux manières :

Premièrement, c'est aux Monégasques de juger de ce qui les intéresse ou ce qui ne les intéresse pas.

Deuxièmement, finalement, là n'est pas le problème. Le problème, c'est le droit et l'accès à l'information.

Ce droit à l'information est un droit fondamental qui doit être garanti aux citoyens dans toutes les sociétés modernes, qu'ils décident finalement de regarder ou pas les séances à la télévision.

Je souhaite, à ce titre, que les Rapporteurs du Conseil de l'Europe ne nous tiennent pas rigueur de ce combat d'arrière-garde sur la diffusion de nos séances publiques.

Parce qu'enfin elles sont bien publiques, il s'agit simplement ici de les rendre accessibles à un plus grand nombre. Notre démarche ne transgresse en rien, ni la réalité juridique, ni le respect des informations qui sont confidentielles ou certains points qui restent du domaine des séances d'échanges privés entre la Haute Assemblée et le Gouvernement Princier.

J'irai même plus loin. L'absence de retransmission est plutôt la porte ouverte à toutes les rumeurs. L'hémicycle ne pouvant accueillir qu'une quarantaine de personnes, seules ces personnes-là auront reçu l'information exacte. Les autres ne pourront plus se fier qu'à la rumeur pour se faire une opinion.

Et de palabres en digressions, de « je n'y étais pas, mais on m'a dit que » voici les rumeurs qui galopent et se tortillent le samedi matin sous les pins de la place d'Armes. Et quand le Journal Officiel, où tout est retranscrit, sort, quelques mois plus tard, tout le monde a bien tout oublié, trop occupés qu'ils sont à disséquer la rumeur suivante.

Finalement, de quoi avez-vous peur ? Qu'y a-t-il de si extraordinaire dans ces séances publiques que tous les Monégasques ne puissent entendre ?

Le Conseil National souhaite la transparence, le droit à l'information pour tous, avec les moyens de notre temps.

Merci, Monsieur le Président.

M. le Président.- Merci, Madame POYARD-VATRICAN.

Monsieur Jean-Pierre LICARI, je vous en prie.

M. Jean-Pierre LICARI.- Merci, Monsieur le Président.

Par mesure de protestation contre la décision du Gouvernement de refuser la diffusion des présentes séances budgétaires, les Conseillers Nationaux Promotion de la Famille Monégasque, voteront contre cette ligne budgétaire.

M. le Président.- Est-ce que Monsieur le Ministre d'Etat souhaite apporter quelques précisions ?

M. le Ministre d'Etat.- Monsieur le Président, je ne veux pas rouvrir le débat ; la position de la Haute Assemblée est bien connue du Gouvernement ; d'ailleurs, vous l'avez reprise vous-même en début de session lundi dernier et vous avez conclu vous-même, je crois me souvenir, mais je n'ai pas le texte sous les yeux, que, pour insatisfaisante comme puisse vous paraître la formule actuellement proposée par le Gouvernement, au moins avait-elle le mérite de constituer un premier pas. Disons que c'est un pas.

Mme Anne POYARD-VATRICAN.- Nous attendons les autres...

M. le Président.- C'est bien effectivement comme cela qu'on l'a entendu. C'est un pas et on espère que d'autres vont suivre pour l'information des Monégasques.

S'il n'y a pas d'autre intervention sur ce chapitre, je le mets aux voix.

Avis contraires ? Trois avis contraires.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 4 est adopté.

*(Adopté ;
MM. Jean-Pierre Licari,
Jean-Luc Nigioni et Jacques Rit
votent contre).*

Le Directeur Général.-

Chap. 5 - CONTENTIEUX ET ETUDES LEGISLATIVES.

305.010 - Frais de personnel.....	-	10.000
305.020 - Frais d'Etudes et Formation.....	+	10.000
305.030 - Frais de fonctionnement	+	357.000
		<u>+</u> <u>357.000</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions ?
Madame PASQUIER-CIULLA, je vous en prie.

Mme Christine PASQUIER-CIULLA.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre d'Etat, Messieurs les Conseillers, vous n'avez pas l'habitude de m'entendre parler si peu, donc avant d'expliquer mon intervention sur ce chapitre, je voudrais simplement exprimer que si je suis aussi silencieuse, c'est parce que pour moi aussi, c'est un budget de transition. J'ai voté le Budget Primitif avec le R.P.M., or j'ai choisi de démissionner de ce groupe politique. Vous m'entendez donc beaucoup plus sur le Budget Primitif 2004 où je poserai des questions au nom du *Parti Monégasque*.

Ceci étant, j'interviendrai sur les sujets qui m'ont préoccupés lors du Budget Primitif 2003 et vous le savez, le Service du Contentieux et les Etudes Législatives ne m'a pas préoccupé que sur le Budget Primitif 2003, mais sur les 5 ans que j'ai pu passer dans cette enceinte avec vous. Donc, je voulais vous remercier d'avoir enfin accédé aux si nombreuses demandes que j'ai formulées avec un certain nombre de mes Collègues lors de la précédente législature, d'avoir accepté de réformer ce service et je souhaiterais vous confirmer que pour ma part, vous trouverez toujours un vote favorable à une augmentation de crédits dans la mesure où si je suis satisfaite, il reste un petit bémol. Je continue à penser, comme je vous l'ai dit très souvent, que ce service n'a pas encore l'effectif suffisant, mais je pense que très rapidement, les personnes qui dirigent les deux entités, les deux pôles distincts, je l'espère, vous feront part de leurs demandes.

Je voulais vous indiquer qu'en ce qui me concerne en tout cas, je serai toujours prête à assurer et à voter positivement des crédits pour ce service qui constitue une vitrine juridique dont j'ai déjà eu l'occasion de parler ici et qui est très importante pour notre pays.

M. le Président.- Merci, Madame PASQUIER-CIULLA.
La parole à est Monsieur Bernard MARQUET.

M. Bernard MARQUET.- Merci, Monsieur le Président.

Dans cette première législature, quel n'est pas mon effacement de voir effectivement le peu de moyens dont l'Etat, le Conseil National, la Principauté, disposent pour avoir un Etat de droit qui soit le plus parfait possible. Maintenant, j'ai lu depuis de nombreuses années que les précédentes législatures, les précédents Conseillers Nationaux se plaignaient. Je me pose la question : quand serons-nous entendus, quand pourrons-nous travailler normalement ?

M. le Président.- Monsieur le Président de la Commission de Législation, je vous en prie.

M. Jean-Pierre LICARI.- Merci, Monsieur le Président.

Nous espérons de l'individualisation du service des Etudes Législatives une amélioration de la qualité technique des projets de texte du Gouvernement car malheureusement, force est de constater que jusqu'à présent cette qualité fait défaut et je m'exprime par euphémisme. Le Gouvernement a sans doute eu l'occasion de s'en apercevoir, ou va-t-il s'en apercevoir très bientôt, lorsqu'il recevra les différents rapports sur les projets de loi contenant de nombreuses propositions d'amendements.

Par ailleurs, hier, j'ai parlé de méthode et là aussi, je crois qu'au niveau législatif, il faudrait adopter une méthode. Je vous ai interrogé, Monsieur le Ministre, sur un certain nombre de projets de loi dont certains me paraissaient devoir être retirés, compte tenu qu'ils me semblaient être périmés. Vous avez bien voulu répondre le 17 septembre 2003 à M. le Président en lui indiquant, en ce qui concerne le projet de loi, n° 670, relatif aux auxiliaires médicaux, et le projet de loi, n° 707, qui porte modification de certaines dispositions de procédure pénale, je rappelle qu'il s'agit de la détention provisoire, que ces projets pourraient faire l'objet d'un retrait, « pourraient », et vous avez ajouté « l'option du retrait du projet en vue d'un nouveau dépôt serait à favoriser ». Permettez-

moi d'être perplexe. Une option négociable, sur un marché, je sais ce que c'est, mais une option de retrait de projet de loi, je ne sais pas. Donc, j'aimerais que vous me l'expliquiez.

Deuxième partie de mon intervention, dans la même lettre, vous avez écrit ceci : « Je profite de l'examen que vous avez entamé sur les projets de loi qui ont été déposés avant le début de la nouvelle législature pour appeler votre attention sur le projet de loi, n° 713, relatif à la constatation de certaines infractions par les fonctionnaires et agents déposé le 9 janvier 2001 sur le Bureau du Conseil National et auquel le Gouvernement a souhaité, par courrier en date du 12 décembre 2002, qu'un amendement soit apporté afin de transcrire dans les termes de l'article 42 du Code de procédure pénale les nouveaux grades dans lesquels sont désormais classés les officiers de police judiciaire en application de la réforme du corps des fonctionnaires de la Sûreté Publique » et vous ajoutez « l'inadéquation actuelle des termes de cet article pourraient soulever des difficultés quant à la validité des procédures en cours » et vous demandez le sentiment du Président sur la possibilité d'examiner ce projet de loi. En d'autres termes, vous suggérez au Conseil National d'apporter lui-même la correction à un texte d'origine gouvernementale qui se trouve, si j'ai bien compris les termes de votre lettre, « périmé ». Alors, permettez-moi, cette fois-ci, moi, de vous répondre, « non » la Commission de Législation et, à travers elle, le Conseil National, n'est pas le scribe du Gouvernement, si le Gouvernement doit améliorer certains projets de loi, ce qu'il fait d'ailleurs pour la détention provisoire, il le fait lui-même, il retire son projet, il le représentera au Conseil National quand il sera techniquement amélioré. La Commission de Législation et les autres Commissions ont suffisamment de projets de textes en instance pour ne pas en plus faire les corrections que le Gouvernement doit faire.

M. le Président.- A ce stade, Monsieur le Ministre, voulez-vous intervenir ?

M. Jean-Pierre LICARI.- Monsieur le Président, j'ai posé une question, j'aimerais quand même avoir une réponse. Si les deux projets de loi, n° 670 et 707, vont oui ou non être retirés ?

Je suis un homme simple, Monsieur le Ministre, je pose des questions simples !

M. le Ministre d'Etat.- Si je ne vous ai pas répondu sur le siège, c'est parce que je n'ai pas la réponse sur le champ. Croyez bien que je vous l'apporterai dans

les meilleurs délais. Vous me direz, c'est encore bien vague ; donc disons après-demain. Et entre-temps, effectivement, vous avez donné lecture de certains passages de ces correspondances. C'est vrai que ça n'est pas très clair. J'en tire une observation, mais que chacun peut faire dans son propre domaine, c'est qu'on ne relit jamais assez ce qu'on vous donne à signer.

M. le Président.- Merci, Monsieur le Ministre, pour cette franchise. Donc, après-demain, Monsieur le Président de la Commission de Législation, le Ministre d'Etat respectera son engagement et vous aurez les réponses que vous souhaitez.

Je donne la parole à présent à Monsieur Jean-Michel CUCCHI.

M. Jean-Michel CUCCHI.- Merci, Monsieur le Président.

Je ne suis pas juriste, mais je tiens à rappeler un point, le Conseil National a donné son accord sur la modification du Service du Contentieux et des Etudes Législatives dans le cadre d'un observatoire qui devrait durer deux ans. Une décision définitive sera alors prise, à savoir faut-il séparer les deux services ou pas. C'est donc un accord particulier. Nous souffrons d'un défaut de qualité de la majorité des textes qui nous sont remis et je pense qu'il est urgent d'augmenter les effectifs de ce service, le Gouvernement s'en rendra bien vite compte.

Puis-je demander au Gouvernement de surveiller, de manière très attentive, les demandes que pourraient lui être faites par les nouveaux responsables de ce service qui, je pense, ne tarderont pas à exprimer des souhaits d'augmentation de personnel ?

Merci.

M. le Président.- Monsieur le Ministre, je vous en prie.

M. le Ministre d'Etat.- Je voudrais répondre juste sur le premier point, c'est-à-dire la présentation de la réforme qui a été faite : dans notre esprit, bien sûr, il y a deux ans d'observation, mais la réforme est déjà faite et au bout de deux ans, simplement, on appréciera s'il faut revenir en arrière ou continuer avec ce qui est fait ; mais actuellement, il y a deux nouvelles directions et deux Directeurs.

M. le Président.- Qui plus est, de nationalité monégasque, conformément à une demande aussi qui avait été exprimée par le Conseil National.

Je pense qu'on va, avec beaucoup d'enthousiasme, voter les crédits, puisqu'on estime que c'est un service très important pour Monaco et sans doute faudra-t-il encore renforcer ses moyens.

S'il n'y a plus d'intervention, je propose de mettre au vote les crédits de ce chapitre.

Le Directeur Général.-

Chap. 6 - CONTROLE GENERAL DES DEPENSES.

306.010 - Frais de personnel.....	–	10.000
306.030 - Frais de fonctionnement	–	340
		<u>– 10.340</u>

M. le Président.- Je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 6 est adopté.

(Adopté).

(Adopté).

Le Directeur Général.-

Chap. 7 - FONCTION PUBLIQUE - DIRECTION.

307.010 - Frais de personnel.....	–	150.000
307.020 - Frais d'Etudes et Formation.....	–	25.200
307.030 - Frais de fonctionnement	–	1.250
307.040 - Achat et Entretien matériel	–	25
		<u>– 176.475</u>

M. le Président.- Monsieur le Président de la Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses, je vous en prie.

M. Alexandre BORDERO.- Merci, Monsieur le Président.

Je ne vais pas vous faire une longue intervention sur la Fonction Publique, puisqu'il a été décidé de constituer un groupe de travail qui n'a pas pu encore se réunir pour des raisons techniques, mais qui se réunira, je pense, début 2004 et dans lequel seront débattus tous les sujets avant, j'espère, le Budget Primitif et le Budget Rectificatif de l'an prochain.

Dans votre réponse au rapport de la Commission des Finances, que nous avons eu finalement le temps de lire, puisqu'il nous a été transmis hier soir, évoquant le recrutement des nationaux dans la Fonction Publique, vous dites qu'une étude est en cours afin de normaliser les vacances d'emploi. Je crois que vous répondez là, et j'en suis particulièrement satisfait et mes Collègues

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 5 est adopté.

aussi, à de nombreuses remarques, lettres et propos du Conseil National qui s'étonnait et voulait savoir pourquoi un secrétaire ou un archiviste avaient des profils bien différents selon le service qui les recrutait. Ma première question serait : « est-ce que vous avez une idée du délai que prendra cette étude afin de nous présenter, un jour, ces profils de poste normalisés ? ». Ensuite, je souhaite qu'au-delà de ces profils normalisés, on puisse créer durant les années futures des fiches de poste pour tous les emplois de la Fonction Publique et pour tous les postes de l'organigramme, si un jour vous nous les communiquez.

Une fiche de poste, tout d'abord, ce sont les missions dévolues aux fonctionnaires et ensuite et surtout, les compétences requises pour exercer cette mission. Je pense qu'à partir de ces fiches de postes, nous pourrions enfin avoir, à l'avenir, des avis de recrutements qui ne prêtent pas à confusion.

Je voudrais juste poser deux questions d'actualité qui sont des inquiétudes qui remontent de la part des fonctionnaires.

Première question que l'on nous pose souvent : dans certaines conditions bien précises qu'on ne va pas détailler, les fonctionnaires peuvent partir à la retraite anticipée et ils bénéficient, lors de ce départ, selon le nombre d'années effectuées avant un départ anticipé, avant l'âge limite, d'un certain nombre de classes, c'est ce qu'on appelle couramment les 3 classes, mais qui, selon la date de départ à la retraite, peuvent être de 2 ou 1. Donc, il y a des rumeurs qui courent et beaucoup de fonctionnaires s'inquiètent de savoir si le Gouvernement compte remettre en cause cette mesure. Inutile de vous dire que le Conseil National serait fermement opposé, bien sûr, à la suppression de cette mesure et l'accueillerait de façon particulièrement défavorable.

Enfin, deuxième question plus d'actualité : il y a en France, à l'heure actuelle, un débat sur la suppression d'un jour férié qui semblerait être le lundi de Pentecôte. Cette suppression est consécutive au problème sanitaire qu'a connu ce Pays cet été ; donc, si on en croit les communiqués qui ont été diffusés par la presse locale, il ne semblerait pas que Monaco ait connu les mêmes problèmes sanitaires que le pays voisin. Alors, est-ce que le Gouvernement a entamé une réflexion sur la suppression d'un jour férié ? Naturellement, là aussi, vous vous doutez bien que le Conseil National accueillerait très défavorablement une telle mesure équivalente dans notre pays.

Je vous remercie.

M. le Président.- Monsieur le Ministre d'Etat va vous répondre.

M. le Ministre d'Etat.- Essayer de vous répondre !

D'abord, sur le délai pour obtenir cette normalisation. Comme je l'avais indiqué en Commission, c'est un travail assez lourd et donc je ne peux pas vous fixer un délai précis. Je souhaite, bien sûr, que ce soit fait le plus rapidement possible ; c'est ma formule consacrée, mais cela veut dire dans le courant de l'année prochaine. Ce sont en tout cas les instructions qui sont données aux différents Départements.

Pour ce qui concerne les fiches de postes, à ma connaissance, elles existent et je croyais même qu'elles vous avaient été transmises en accompagnement des organigrammes. (...) Oui, ça m'est confirmé. Les organigrammes sont parvenus à l'ancien Conseil National, alors je ne sais pas si vous en avez eu connaissance ?

M. le Président.- On les retrouvera dans nos archives.

M. Alexandre BORDERO.- On ira fouiller dans nos archives, mais personnellement, je n'ai jamais vu d'organigrammes de la Fonction Publique, on fera l'effort d'aller fouiller dans les caves du Conseil National.

M. le Ministre d'Etat.- Ce que je veux dire, c'est que le principe d'une fiche de poste est déjà acquis et appliqué.

M. Alexandre BORDERO.- A ce moment-là, juste une question complémentaire : est-ce que vous utilisez ces fiches de poste quand vous faites vos recrutements ?

M. le Président.- Oui, Monsieur REY, je vous en prie.

M. Henry REY.- Sur le même sujet, les fiches de poste, en ce qui concerne les organigrammes, il devait y en avoir 1 sur 250 cas. C'est le premier problème. Le deuxième problème, c'est le non-respect par le Gouvernement des malheureuses fiches qu'ils ont, eux aussi, le malheur de nous envoyer.

M. le Président.- Donc, Monsieur le Ministre, il y aurait peu de fiches et elles ne seraient pas forcément respectées.

M. le Ministre d'Etat.- Je prends note.

Sur la retraite anticipée, les 3 classes, je croyais avoir apporté une réponse en Commission à ce sujet ; mais je n'ai plus mes fiches. Ma réponse sera pour vendredi.

Dernier point, la réflexion sur la suppression d'un jour de congé n'a pas encore été engagée, si elle doit l'être.

M. le Président.- Sur le sujet de la Fonction Publique, Monsieur le Vice-Président demande la parole.

M. Claude BOISSON.- Merci, Monsieur le Président. Juste une remarque, n'oublions pas que lundi de Pentecôte est une fête religieuse.

M. le Président.- Monsieur NIGIONI, vous avez la parole.

M. Jean-Luc NIGIONI.- Merci, Monsieur le Président.

Je souhaiterais demander au Gouvernement, au sujet de la Fonction Publique, si dans le cadre qui a été évoqué à plusieurs reprises, hier soir, d'un contrat d'objectifs, il serait possible et envisageable, car c'est le souhait du Conseil National, de réactualiser le statut de la Fonction Publique, c'est-à-dire la loi n° 975 de juillet 1975, d'étudier la mise en place de déroulements de carrières fondés sur des critères objectifs, impartiaux et transparents ; le maintien réel du pouvoir d'achat de l'ensemble des fonctionnaires non plus basé sur l'indice français du coût de la vie ; l'amélioration du pouvoir d'achat des catégories les plus modestes des fonctionnaires et la transformation des primes exceptionnelles en un véritable treizième mois.

Ce sont des points qui sont clairement énoncés dans votre programme et nous aimerions donc qu'ils soient clairement programmés dans un contrat afin qu'ils avancent les uns après les autres.

Je vous remercie.

M. le Président.- Nous continuons le tour de parole. Madame BOCCONE-PAGÈS, je vous en prie.

Mme Brigitte BOCCONE-PAGÈS.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, c'est une question qui vous concerne ; je vous ai demandé, par courrier, il y a quelques semaines, la création d'un groupe de travail sur la Fonction Publique et plus particulièrement, sur les enseignants. Vous n'êtes pas sans savoir qu'en ce moment, nous sommes touchés par deux projets de loi : le premier, sur l'éducation, dont ma Commission est chargée, bien sûr, et le deuxième projet de loi sur le temps partiel, au niveau de la Fonction Publique. Nous avons des préoccupations sur le problème des enseignants. Qu'en est-il ? Avez-vous une réponse à me donner ce soir ?

M. le Président.- Monsieur le Ministre, je vous en prie.

M. le Ministre d'Etat.- Oui, Madame, nous avons pensé à votre courrier et la réponse est en cours de rédaction. Mais le sens de cette réponse, je vais vous le donner tout de suite : les problèmes liés à

l'enseignement que vous évoquez dans cette lettre sont en fait des problèmes de Fonction Publique et par conséquent, nous ne pensons pas nécessaire de créer un groupe de travail spécial là-dessus puisqu'il y a déjà un groupe de travail Fonction Publique et c'est dans le cadre de ce groupe de travail que ce problème pourra être examiné.

M. le Président.- Il y a peut-être un moyen de vous concilier. Le groupe de travail qui a été constitué par la délégation du Conseil National à ce groupe de travail mixte, a été composé sur la base de la Fonction Publique sans l'enseignement. Les sujets à l'ordre du jour concernant l'enseignement, nous pourrions élargir la délégation du Conseil National à nos spécialistes en matière d'éducation, ce qui pourrait, sans créer une nouvelle Commission pour cela, vous satisfaire, Madame la Présidente de la Commission de l'Education et de la Jeunesse ?

Mme Brigitte BOCCONE-PAGÈS.- Oui, effectivement, Monsieur le Président.

Je vous remercie, mais je voudrais intervenir parce qu'effectivement, de ce groupe de travail, j'ai retiré ma candidature étant donné que les informations étaient celles-ci : la Fonction Publique et plus particulièrement les enseignants n'étaient pas concernés dans ce groupe de travail. Donc, si vous me le permettez ce soir, je demanderai à ce que ma candidature soit à nouveau proposée pour ce groupe de travail.

M. le Président.- Nous en parlerons entre nous, mais je pense que c'est ce que nous proposerons au Gouvernement : étendre effectivement ce groupe quand il s'agira de traiter des sujets en matière d'éducation, à une ou deux nouvelles personnes représentant le Conseil National.

Mme Brigitte BOCCONE-PAGÈS.- Je vous remercie.

M. le Président.- Monsieur Bruno BLANCHY, je vous en prie.

M. Bruno BLANCHY.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, mon intervention sera très rapide. Elle peut paraître mineure, mais sans doute de la sorte assez facile à y remédier, prochainement au Budget Primitif par une ligne budgétaire.

Je voudrais vous faire part de mon étonnement qu'il n'existe pas de ligne budgétaire pour indemniser les stages étudiants qui se succèdent année après année à la Fonction Publique. A travers cela, le Pays et la Fonction Publique paraissent particulièrement avares.

M. le Président.- Je vois que M. le Ministre d'Etat note votre remarque.

Une réaction, Monsieur le Ministre, à ce souhait ?

M. le Ministre d'Etat.- Je voudrais d'abord bien me faire préciser la situation. Il s'agit d'étudiants venant dans la Fonction Publique effectuer des stages ?

M. Bruno BLANCHY.- Des stages d'étudiants de façon à pouvoir les rémunérer un tant soit peu pour leurs trajets ou autres frais

M. le Ministre d'Etat.- Oui, je ferai étudier ce problème ; mais *a priori* la Fonction Publique n'a pas une situation très spécifique à cet égard par rapport à des stages effectués dans le cadre d'entreprises ; lorsque ce sont des stages de relativement courte durée, il n'y a pas d'indemnités.

M. Bruno BLANCHY.- Permettez-moi de préciser que, très souvent, ils reçoivent une petite indemnité, quelques centaines d'euros.

M. le Président.- Monsieur le Ministre va étudier votre remarque.

Je vais passer la parole à Monsieur le Président de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale.

M. Vincent PALMARO.- Merci, Monsieur le Président.

Nous avons parlé, à l'instant, d'organigrammes, c'est-à-dire des effectifs prévus tous les ans. La Commission des Finances souhaiterait avoir communication, une ou deux fois par an, des effectifs réels de façon justement à apprécier la différence entre les deux et donc mieux interpréter les chiffres au Budget notamment.

Peut-on avoir connaissance des effectifs réels à des dates à déterminer et par chapitre ?

M. le Ministre d'Etat.- Monsieur le Président, votre demande pourra être satisfaite, je comprends que ça n'impose pas un travail particulier, ce sont des données que nous avons.

M. Franck BIANCHERI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.- Vous avez notamment celles données dans le document de clôture.

M. Vincent PALMARO.- Oui.

M. le Président.- Monsieur Claude CELLARIO, je vous en prie.

M. Claude CELLARIO.- Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais simplement revenir sur les 3 classes. J'espère que le Gouvernement répondra publiquement qu'il ne les supprime pas. Je voudrais rappeler qu'en particulier dans l'enseignement, il y a du personnel qui vient de l'extérieur, ce sont des détachés. Or, il faut savoir qu'ils ont une condition privilégiée lorsqu'ils partent à la retraite. J'ai la note entre mes mains. Il est évident que si par malheur, le Gouvernement avait l'intention de supprimer les 3 classes, il faudra qu'il explique pourquoi. Mais je ne crois pas, et je pense que la réponse du Gouvernement sera positive. De toute manière, tout cela fera sans doute partie l'année prochaine, comme l'avait rappelé le Président de la Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses d'un certain nombre de discussions à travers la Commission qui a été créée.

Enfin, je voudrais attirer l'attention du Gouvernement sur un autre point. C'est la revalorisation des traitements des fonctionnaires. Il faut savoir que cette année, elle ne l'a été qu'une seule fois alors que d'habitude, elle est de deux et qu'elle est sans doute inférieure à 1 %. J'espère que le Gouvernement aura des propositions à faire pour l'année 2004 sur ce point et je m'en expliquerai plus longuement au Budget Primitif 2004.

M. le Président.- Je voudrais juste revenir un instant sur l'intervention importante de M. Jean-Luc NIGIONI, qui a rappelé un certain nombre d'attentes, de souhaits importants du Conseil National en matière de Fonction Publique et il faut remercier le Gouvernement d'avoir pris en compte un de ces souhaits qui concerne, M. le Ministre d'Etat s'est engagé, dans l'année 2004, l'harmonisation des profils

de poste identiques entre les différents services, non pas juste par attachement à un concept d'harmonisation, mais parce que concrètement, pour le Conseil National, cela signifiera un plus grand respect de la priorité d'emploi pour les Monégasques dans ces recrutements et une égalité des chances entre Monégasques plus importante qu'auparavant. Mais il y a encore d'autres demandes importantes, M. NIGIONI les a rappelées, je voudrais simplement que le Gouvernement les regarde avec beaucoup d'attention. On aura l'occasion, bien sûr, d'y revenir tous ensemble dans le cadre de la préparation du Budget Primitif 2004, parce que la

Fonction Publique, faut-il le rappeler, est le premier employeur des Monégasques, dans ce pays, et que ces questions sont très importantes évidemment pour le fonctionnement de l'Etat, c'est donc un point qui sera particulièrement regardé par le Conseil National.

S'il n'y a pas d'autre intervention, je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstentions.

Le chapitre 7 est adopté.

(Adopté).

Le Directeur Général.-

Chap. 8 - FONCTION PUBLIQUE - PRESTATIONS MEDICALES.

308.010 - Frais de personnel.....	-	20.000
308.030 - Frais de fonctionnement	-	1.400
308.060 - Frais propres à l'activité du service.....	+	50.280
		<u>28.880</u>

M. le Président.- Monsieur Jacques RIT, je vous en prie.

M. Jacques RIT.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur,

Il me semble difficile de passer sur l'article « Prestations Médicales de l'Etat », sans évoquer ce qui sera, sans aucun doute, la plus grande révolution dans le domaine du financement de la politique de santé depuis la création des caisses d'assurance maladie.

Je veux parler de la mise en route, dans les hôpitaux français, de la tarification à l'activité, sur la base de la nouvelle Classification Commune des Actes Médicaux, en abrégé C.C.A.M.

Progressivement, la C.C.A.M. doit étendre son champ d'action aux cliniques, puis à l'ensemble de la médecine libérale. Compte tenu de la proportion d'assurés français soignés à Monaco, tant à l'hôpital que dans les cabinets médicaux et les établissements de santé privés, le Gouvernement Princier a prévu d'appliquer la C.C.A.M. au système de santé monégasque, dès son démarrage chez nos voisins français.

Ce nouveau principe, sophistiqué et novateur, est, pour Monaco, l'espoir de sortir en une fois de l'absurde principe de la facturation au prix de journée, qui est

une des causes dominantes de notre déficit hospitalier. Cette évolution fait d'ailleurs partie des priorités de notre programme.

Mais la plus grande vigilance est de mise, afin d'éviter qu'elle ne devienne l'instrument d'une véritable perte d'indépendance de la politique de santé monégasque. Je m'explique : la C.C.A.M., avec son mécanisme, entièrement paramétrable, de revalorisation de certains actes médicaux, et de dévaluation de certains autres, est conçue pour devenir, en France, l'instrument à travers lequel sera appliquée la politique de santé.

Sa mise en route, prévue à l'origine pour 2002, avait été rapidement reportée à janvier 2004. Sous la pression, entre autre, des associations de médecins, un nouveau report à juillet 2004 a été décidé.

Il faut savoir que, en ce qui concerne son impact sur le bilan comptable du Centre Hospitalier Princesse Grace, aucune simulation n'a été possible à ce jour, car la valeur de conversion des points correspondants aux actes médicaux, ou celle des paramètres majorants ou minorants n'a pas encore été fixée par le Gouvernement français. Il en va de même pour la valeur des actes techniques ou de consultations concernant les praticiens en exercice libéral. L'inquiétude justifiée des médecins français les a poussés à exiger de leur Gouvernement la création d'un comité de pilotage de la C.C.A.M., comité tripartite constitué de représentants des syndicats de

médecins, des caisses et de l'Etat. Après de difficiles négociations, la mise en route de ce comité de pilotage a eu lieu le 9 octobre dernier.

Monsieur le Conseiller, il est urgent que les médecins exerçant en Principauté soient associés aux réflexions qui doivent impérativement précéder la révision de la convention franco-monégasque sur la santé rendue nécessaire par l'avènement de la C.C.A.M.

Nous proposons de constituer très rapidement, tout comme en France, un comité de pilotage réunissant des représentants du Gouvernement Princier, des caisses, du Syndicat des Praticiens Hospitaliers du C.H.P.G., et de l'Ordre des Médecins, afin que la mise en route de la C.C.A.M. ne se transforme pas pour Monaco en une perte définitive de souveraineté en matière de politique de santé.

Nous espérons, Monsieur le Conseiller, que vous donnerez très rapidement une suite favorable à ce projet, car comme vous pouvez le constater, fort peu de temps nous sépare de juillet 2004.

M. le Président.- Monsieur le Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur, je vous en prie.

M. Philippe DESLANDES, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.- Le problème est un peu plus compliqué puisque le Département de l'Intérieur n'a pas la tutelle des caisses ; à Monaco, c'est le Département des Travaux Publics et des Affaires Sociales. Ceci étant dit, je suis entièrement conscient de la difficulté de l'exercice. Il est vrai que le système, tel qu'il est conçu aujourd'hui, c'est-à-dire la tarification au prix de journée, n'est pas un bon système et on peut se réjouir effectivement de voir qu'on va changer de système en essayant d'approcher davantage la vérité.

Sur l'Hôpital, il importe que nous nous y préparions en terminant l'exercice actuellement en cours pour arrêter le programme médical des systèmes d'information, c'est en cours, ce n'est pas encore terminé, mais nous aurons à bien connaître nos points I.S.A. pour savoir si, sur les tarifications qui nous seront proposées par les caisses françaises, puisqu'il y a effectivement une convention franco-monégasque non pas de santé mais de sécurité sociale, si nos points I.S.A. tels qu'ils seront calculés nous permettent de rentrer dans le niveau de cette tarification ou d'apparaître, d'emblée, trop chers.

Je suis assez convaincu que l'hôpital a tout à gagner à cette nouvelle tarification et j'ai demandé au Directeur qui aujourd'hui, déjà commençait à participer à des réunions, d'organiser des réunions avec les caisses qui

vont les piloter au niveau monégasque, des réunions d'information pour que les médecins sachent le plus tôt possible comment fonctionnera le nouveau système.

A l'heure actuelle, l'information en France circule encore assez mal et je ne suis pas sûr que la France sera prête à appliquer ce nouveau système dès le 1^{er} juillet 2004, mais pour l'instant, puisque cette date a été annoncée, nous ferons en sorte de nous préparer en même temps que la partie française. Maintenant, il convient de savoir si les caisses monégasques veulent copier le système français. C'est un problème purement de souveraineté, rien n'oblige les caisses monégasques à copier la Sécurité Sociale française, mais nous savons effectivement que plus de la moitié des usagers du Centre Hospitalier Princesse Grace sont couverts par des caisses françaises qui, elles, appliqueront leur propre système.

M. le Président.- Monsieur RIT, je vous en prie.

M. Jacques RIT.- Merci, Monsieur le Président.

Merci pour ces précisions, Monsieur le Conseiller.

En ce qui les concerne, mais là je m'adresse à Monsieur BADIA, les caisses monégasques semblent effectivement se préparer intensivement à ce passage. La modification des lettre-clés tant au niveau des soins externes de l'Hôpital par exemple, qu'au niveau de la médecine de ville, sera forcément une conséquence de la mise en route de la C.C.A.M. puisque les lettre-clés disparaîtront, tout simplement. Il n'y a pas actuellement d'association de médecins en ville, c'est historiquement à Monaco, le Conseil de l'Ordre qui tient lieu d'association représentative des médecins en exercice libéral. Le Syndicat des Praticiens Hospitaliers du C.H.P.G., depuis sa création qui, vous le savez, est récente, occupe une position qui est comparable à celle de ses homologues des hôpitaux français. Mais je réitère ma question : ne pensez-vous pas qu'il serait important que ces associations, que ce soit l'Ordre des Médecins ou le Syndicat des praticiens hospitaliers, soient partie prenante dans les discussions en question ?

M. le Président.- Monsieur BADIA, je vous en prie.

M. José BADIA, Conseiller de Gouvernement pour les Travaux Publics et les Affaires Sociales.- Je vais faire un point rapide. C'est une question un peu technique qui dépasse le domaine de la compétence du Département des Travaux Publics. Ce que je peux indiquer, c'est que lors de la dernière réunion qui s'est tenue à Paris de la Commission franco-monégasque

de sécurité sociale dont je présidais la délégation monégasque, effectivement, le dispositif de mise en œuvre de la C.C.A.M. a été évoqué, la date du 1^{er} janvier avait été indiquée, et les interlocuteurs, la délégation française, étaient particulièrement dubitatifs quant à la possibilité effective de cette mise en œuvre ; nous avons néanmoins décidé de faire un point au mois de novembre de la présente année si les perspectives d'action telles qu'elles étaient portées au calendrier s'avéraient exactes. En fait, ce que laissait penser la délégation française est arrivé, puisque les Autorités françaises ne sont pas en mesure de mettre en œuvre ce dispositif au 1^{er} janvier et nous avons donc décalé volontairement cette réunion. En attendant, néanmoins, les caisses de sécurité sociale ont fait l'acquisition auprès des services français de ce qu'on a appelé la « boîte noire » qui est en fait le logiciel qui établit l'ensemble des comparaisons nécessaires à la bonne gestion du dispositif puisque, je prends un exemple, un médecin spécialisé en gynécologie pourra faire tels ou tels actes qu'un O.R.L. ne pourra pas faire. Il y a donc toute une série de contrôles dont il aurait été bien sûr rédhibitoire et franchement inutile d'établir un double en Principauté de Monaco. Depuis la livraison de ce module, qui était fondamental, les caisses ont établi une interface entre leur fichier informatique et donc cette « boîte noire » étant entendu qu'une très grande partie des personnes qui bénéficient des services de la caisse, en fait, vont être peut-être soignées par des praticiens qui sont situés hors de Monaco et à qui s'imposera la classification nouvelle.

Donc, une question a été posée : faut-il qu'à Monaco on puisse envisager le maintien d'un dispositif original ? La possibilité informatique existe, il est évident qu'il y aura vraisemblablement une osmose, une incidence un peu inévitable du dispositif français sur le nôtre. A ce stade, je ne crois pas que la réflexion, telle qu'elle a été menée, ait conduit les caisses à prendre une quelconque position ; je répercuterai auprès de la Direction le souhait qui est ici exprimé, s'il apparaît qu'un comité de pilotage similaire à ce qui s'est fait en France soit nécessaire à Monaco, je pense qu'il n'y aura pas d'objection à ce qu'il soit mis en œuvre.

M. le Président.- Merci pour cette volonté de concertation.

Une autre intervention sur ce chapitre. Monsieur Bernard MARQUET, je vous en prie.

M. Bernard MARQUET.- Merci, Monsieur le Président.

Permettez-moi d'être beaucoup moins réducteur que le Gouvernement et mon Collègue. Je me permettrai quand même de rappeler que cette classification commune des actes médicaux concerne toutes les professions de santé. Donc, ça va de l'infirmière, l'orthoptiste, l'orthophoniste, le chirurgien-dentiste, le kinésithérapeute, etc. Je trouverai pour ma part tout à fait anormal que si une réflexion est faite en ce sens, ces professions en soient écartées.

Je ne comprends pas non plus, étant donné que les rapports qui régissent ces professions avec les caisses sont de nature conventionnelle, pourquoi il n'y aurait pas une renégociation. Ensuite, cette C.C.A.M. a été éditée en France pour des raisons qui sont différentes totalement de la réalité monégasque, c'est-à-dire le déficit de la sécurité sociale. Je ne comprends pas. Pourquoi mettre tout le monde dans le même panier ? Pourquoi prendre toujours comme référence tout ce qui se fait dans le pays voisin, sans distinctions ? Je pensais poser la question au Budget Primitif, mais je m'interroge et j'attire votre attention sur les points que j'ai soulevés.

M. le Président.- Monsieur BADIA, votre acceptation de la concertation sera-t-elle aussi large que toutes les professions concernées le souhaiteraient ?

M. José BADIA, Conseiller de Gouvernement pour les Travaux Publics et les Affaires Sociales.- Je ne peux pas juger, personnellement, de la pertinence et de la nécessité de le faire. La seule chose que je sais, c'est qu'effectivement, il y a une obligation quasi-technique de s'aligner sur les dispositifs mis en œuvre en France, ne serait-ce, et vous le rappeliez à l'instant, parce qu'il existe une convention de sécurité sociale et que, effectivement, ce qui est remboursé d'un côté doit être bien codifié au départ et payé à l'origine par le même. S'il y a des dispositions d'assouplissement qui sont envisageables au niveau de Monaco, des remboursements différents sur la Principauté, ils seront très vraisemblablement imposés aux caisses dès lors qu'elles prendront le relais du dispositif français et les médecins monégasques qui pourront recevoir effectivement des malades, des patients qui seront, eux, pris en charge par la sécurité sociale française, seront bien obligés d'appliquer cette codification. Alors, est-il souhaitable que cette codification soit différente à Monaco et en France ? La question a été posée au niveau des caisses, ce n'est pas à elles véritablement d'y répondre, les praticiens pourraient y répondre, mais on voit mal comment, pour 30.000 habitants, il y aurait une codification différente par rapport à la masse, somme toute très importante, de

personnes ne ressortant pas spécifiquement du régime de Monaco et qui, inévitablement, par le biais du remboursement, imposera aux praticiens de Monaco, de respecter la C.C.A.M. française pour les patients français.

M. Bernard MARQUET.- J'entends bien pour ce qui est des patients français. Maintenant, nous avons un système qui existe actuellement, j'aimerais aussi que le Gouvernement pousse sa réflexion sur les incidences financières, que ce soit à l'Hôpital ou pour les praticiens ou les professions en ville, les charges notamment locatives étant bien différentes en Principauté comme chacun le sait.

M. le Président.- Monsieur Jean-Pierre LICARI, vous avez la parole.

M. Jean-Pierre LICARI.- Merci, Monsieur le Président.

C'est une simple question. Je suis profane en matière de santé et j'aimerais comprendre, parce que je relève de l'exposé de notre Collègue Jacques RIT que la décision qui sera prise peut, à terme, faire

perdre à Monaco sa souveraineté en matière de santé. Alors, qui prend la décision concernant l'adoption par la Principauté de cette fameuse C.C.A.M. ? Ce sont les caisses ? C'est le Gouvernement ? Qui prend la décision ? Parce que c'est quand même une décision politique, on ne peut pas laisser, me semble-t-il, aux caisses sociales la responsabilité de ce genre de choix.

M. José BADIA, Conseiller de Gouvernement pour les Travaux Publics et les Affaires Sociales.- Les caisses sont dotées d'un comité de gestion et d'un comité financier qui sont représentés à parité entre les employeurs, les salariés et le Gouvernement monégasque. Le problème est donc porté devant le comité qui décide et, il y a, par conséquent, une part gouvernementale qui prend sa responsabilité dans ce domaine.

M. le Président.- S'il n'y a pas d'autre intervention, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 8 est adopté.

(Adopté).

Le Directeur Général.-

Chap. 9 - ARCHIVES CENTRALES.

309.030 - Frais de fonctionnement	- <u>1.340</u>
---	----------------

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 9 est adopté.

(Adopté).

Le Directeur Général.-

Chap. 10 - PUBLICATIONS OFFICIELLES.

310.000 - Publications Officielles	- <u>15.195</u>
--	-----------------

M. le Président.- Je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 10 est adopté.

(Adopté).

Le Directeur Général.-

Chap. 11 - SERVICE INFORMATIQUE.

311.010 - Frais de personnel	+	17.000
311.030 - Frais de fonctionnement	-	1.075
311.040 - Achat et Entretien matériel	-	31.775
		<u> </u>
		<u> </u> 15.850

M. le Président.- M. Jean-Michel CUCCHI demande la parole.

M. Jean-Michel CUCCHI.- Merci, Monsieur le Président.

Je demanderai au Gouvernement qu'il veuille bien nous transmettre les budgets de l'Etat, mais également l'ensemble des documents et textes législatifs qui sont remis au Conseil National, sous forme numérique. Par souci d'efficacité, cela nous permettrait de gagner du temps et de clarifier nos analyses au niveau de la comptabilité du Budget ; par souci d'économie, parce que voyez le nombre de photocopies qu'on est obligé de faire et évidemment par souci d'écologie. Ça, c'est pour éviter à M. BORDERO de prendre la parole.

M. le Président.- Je crois que cela devrait être à la portée technique du Gouvernement, Monsieur le Ministre ?

M. le Ministre d'Etat.- Je comprends moi-même alors que je suis ignare dans ce domaine. Donc, c'est faisable.

M. le Président.- Je vous en remercie.

S'il n'y a pas d'autre intervention, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 11 est adopté.

(Adopté).

Le Directeur Général.-

Chap. 12 - CENTRE D'INFORMATION ADMINISTRATIVE.

312.010 - Frais de personnel	-	13.000
312.030 - Frais de fonctionnement	-	725
		<u> </u>
		<u> </u> 13.725

M. le Président.- Je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 12 est adopté.

(Adopté).

Le Directeur Général.-

b) DEPARTEMENT DE L'INTERIEUR

Chap. 20 - CONSEILLER DE GOUVERNEMENT.

320.010 - Frais de personnel	-	110.000
320.020 - Frais d'Etudes et Formation	-	1.525
320.030 - Frais de fonctionnement	-	12.980
		<u> </u>
		<u> </u> 124.505

M. le Président.- Monsieur BORDERO, vous avez la parole.

M. Alexandre BORDERO.- Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais intervenir sur le Département de l'Intérieur. Je rappelle que le Département de l'Intérieur est l'autorité de tutelle de la Mairie et je voudrais rappeler l'attachement du Conseil National à l'autonomie budgétaire de la Mairie et son désir de voir évoluer son dossier le plus rapidement possible. La Commune de Monaco recouvre l'ensemble du territoire monégasque, c'est une de nos spécificité.

La Commune est toutefois considérée comme une autorité locale élue et au XXI^{ème} siècle, en Europe, les autorités locales vont vers le sens d'une plus grande indépendance vis-à-vis du Gouvernement National.

Par ailleurs, j'avais déjà fait la remarque en séance publique, le Conseil National souhaite que le Gouvernement dépose au plus vite des textes visant à modifier certains articles du Code civil. Je rappelle qu'à Monaco, maintenant, on peut se marier à 18 ans mais qu'on ne peut pas être témoin d'un mariage jusqu'à l'âge de 21 ans, il y a quelques articles de certains textes en vigueur qui empêchent l'informatisation du service de l'état civil. Les modifications demandent la rédaction d'une quinzaine de lignes dactylographiées et il est important, surtout pour la Mairie et pour son service de l'état civil qui pourrait être, ainsi, aussi performant que celui des Mairies de l'arrière-pays niçois.

Je vous remercie.

M. le Président.- Monsieur le Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur, je vous en prie.

M. Philippe DESLANDES, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.- Je voudrais rappeler que dans le cadre de l'adhésion au Conseil de l'Europe, des projets de loi qui n'auraient pas été cités ont été préparés, l'un concernant l'autonomie communale, l'autre les associations et la liberté d'association.

S'agissant de l'autonomie communale, le projet de loi est écrit, il a été discuté depuis les dernières élections communales avec la nouvelle équipe municipale, on est arrivé à un accord quasiment final. Ce texte va être renvoyé à la Mairie pour confirmation de son point de vue, puis rentrera dans le circuit législatif. Ça a été assez long mais je crois qu'il était tout à fait normal, s'agissant d'autonomie communale, que ce projet soit entièrement discuté avec la Mairie.

Pour ce qui concerne l'état civil, le Gouvernement ne voit aucun inconvénient, bien au contraire, à informatiser le service de l'état civil, et ceci sera fait.

M. le Président.- Pour les quelques modifications législatives, le Conseil National pourrait se faire l'auteur d'une proposition de loi mais on sait que c'est un peu plus compliqué pour que cela se traduise en acte et en loi. Pourriez-vous réfléchir à ces quelques lignes, à rédiger dans un très court projet de loi ?

M. Philippe DESLANDES, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.- Oui, avec le concours des services judiciaires, car en fonction des textes en vigueur, c'est le Parquet qui supervise l'état civil et non pas le Département de l'Intérieur. Donc, on s'est rapproché des Services Judiciaires, justement, pour que ce texte qui est extrêmement simple puisse être pris rapidement.

M. le Président.- Madame PASQUIER-CIULLA, sur ce sujet-là, je vous en prie.

Mme Christine PASQUIER-CIULLA.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Conseiller, nous avons été nombreux, lors du Budget Primitif à nous émouvoir, pour ne pas dire nous fâcher, d'un problème législatif puisque vous aviez « mis la charrue avant les bœufs », ce qui avait généré des excuses publiques, si ma mémoire est bonne et très honnêtes de M. le Ministre d'Etat, sur le transfert des compétences. Aujourd'hui il semble, d'après ce que j'ai entendu en début de séance publique, que deux de ces projets de loi auraient été déposés, donc que ce retard est quelque peu rectifié, j'en prends acte.

Je voudrais rebondir sur l'intervention de mon Collègue M. BORDERO pour ce qui concerne l'informatisation parce qu'on a l'impression qu'on va revivre la même chose, à savoir qu'aujourd'hui, d'après ce que nous avons pu comprendre, la municipalité aurait déjà préparé les crédits nécessaires à son informatisation et nous n'avons pas les textes de loi ; il s'agit de quelques lignes. *Je crois pouvoir parler au nom de tout le monde ici et dire que personne ne fera de difficultés pour voter rapidement un projet de loi si le Gouvernement avait l'amabilité de le déposer sur le Bureau du Conseil National.*

M. le Président.- Je voudrais juste rajouter que quand le Gouvernement nous a sollicités pour voter d'une manière très urgente certains textes, il a toujours trouvé le Conseil National disponible ; je me rappelle avoir interrompu une séance publique pour qu'on puisse examiner et préparer un rapport sur un texte que le Gouvernement considérait important, donc il serait de bon aloi de considérer que les besoins de la Commune relèvent d'une importance et d'une urgence réelles et on apprécierait beaucoup d'en être saisi aussi rapidement. Je parle au nom de l'ensemble du Conseil National.

Monsieur le Conseiller, je vous en prie.

M. Philippe DESLANDES, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.- Je voudrais répondre à Maître PASQUIER-CIULLA. La Direction des Services Judiciaires ne dépend pas du Gouvernement. J'attends, par conséquent, la réponse de la Direction des Services Judiciaires pour préparer un projet de loi en ce sens.

M. le Président.- Monsieur NIGIONI veut intervenir sur ce point précis. Je vous en prie.

M. Jean-Luc NIGIONI.- Merci, Monsieur le Président.

Je profite du débat qui vient de s'instaurer sur les deux textes de loi qui sont évoqués. Je voudrais faire remarquer au Gouvernement que le Conseil National, ainsi que vous l'avez évoqué, vient à peine de recevoir les deux textes nécessaires au transfert des compétences à réaliser entre l'Etat, la Mairie et les Etablissements publics. Ces deux textes, le projet de loi, n° 769, et le projet de loi, n° 770, qui sont arrivés, vous l'avez signalé, avant-hier, le 4 novembre, ces textes promis au Conseil National depuis un certain nombre d'années puisque j'ai retrouvé, lors des débats du Budget précédent, qu'ils étaient déjà évoqués, alors qu'ils devraient être applicables, au plus tard, le 1^{er} janvier 2004, ce qui ne nous laisse que quelques courtes semaines pour les étudier de manière suffisamment approfondie. Mais ma réflexion porte surtout sur le fait que ces textes de loi, à ma grande surprise, attendus depuis si longtemps, représentent chacun 5 articles, un dispose de 13 lignes, l'autre de 26 lignes et je tenais à m'étonner de la lenteur de l'arrivée au Conseil National d'un tel texte, dans la mesure où il semblerait, *a priori*, même si ce n'est jamais très simple de rédiger un texte, qu'ils auraient pu arriver un peu plus tôt. Peut-être faut-il rapprocher cela des interventions qui ont été faites sur le Contentieux et les Etudes Législatives ?

Je m'interrogeais comment allait faire le Président BORDERO de la Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses pour essayer de mettre à l'ordre du jour ces projets de loi et les étudier le plus rapidement possible, mais je sais que le Conseil National fera de son mieux dans la mesure du possible pour rattraper le retard pris, en l'occurrence, par le Gouvernement.

M. le Président.- Je donne la parole à Monsieur Jacques RIT, toujours sur ce chapitre.

M. Jacques RIT.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur,

Vous avez la charge d'élaborer et de conduire la politique de santé de notre Principauté.

Les quelques réunions que vous avez eues, ces derniers six mois, avec le groupe de travail santé du Conseil National, nous ont placés devant une évidence : vous n'entendez pas, *a priori*, partager avec les élus vos prérogatives en ce domaine.

Lors d'une des récentes séances plénières, vous nous avez annoncé la publication, par vos soins, d'un Livre Blanc traçant les grandes lignes de la politique de santé du Gouvernement.

Ce Livre Blanc, vous nous l'avez dit, sera une version revue et corrigée du fascicule de même nom que vous avez remis, il y a deux ans, aux parlementaires de la précédente législature. J'espère, Monsieur le Conseiller, que les révisions et corrections que vous allez faire subir à ce document seront profondes, car la lecture de la première version m'avait, à l'époque, amené à faire le commentaire suivant : ouvrage bien documenté dans l'ensemble, mais dont l'intérêt est fortement amoindri par ce que j'appellerai un délit d'omission, pratiquement omniprésent.

Un Livre Blanc se doit d'être d'une objectivité absolue. C'est un instrument de travail, pas un ouvrage de propagande. Lorsque, actuellement, dans l'Hôpital, se multiplient les réunions pour gérer la pénurie du personnel des blocs opératoires ou des secrétariats, il est singulier d'entendre évoquer des ratios pléthoriques. Lorsque le personnel, écœuré par ce qu'il nomme communément l'irrespect de la Direction à son égard se met en grève, il n'est pas exact d'écrire dans les journaux qu'il manifeste pour les 35 heures.

Et, de grâce, cessons de confondre dans les calculs « personnel payé » et « personnel présent ».

Nous vous demandons donc, Monsieur le Conseiller, de prendre l'engagement que ce Livre sera représentatif des véritables problèmes de la santé à Monaco. Et peu nous importe si certains de ses chapitres le rendent plus proche d'un roman noir que d'un Livre Blanc !

M. le Président.- Monsieur le Conseiller DESLANDES, je vous en prie.

M. Philippe DESLANDES, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.- J'ai annoncé, lors de la séance privée, vous faites bien de le rappeler, la diffusion prochaine de deux documents. Le premier a trait à l'hôpital, le second à la politique de santé. La politique de santé n'a jamais été écrite à Monaco et c'est un 1^{er} essai et j'espère, d'ici la fin de l'année, pouvoir vous transmettre une ébauche, car il est sûr que pour la compléter, il faudra le concours de l'ensemble des professions de santé et de toutes les parties prenantes car la politique de santé publique ne saurait s'arrêter à l'hôpital.

Pour le document ayant trait à l'hôpital, il y a dans ce document une forte actualisation des différentes données que vous avez déjà lues, il y a le rappel de l'étude de la SANESCO, établi en 1994, mais si je me souviens bien, lundi dernier, le Président PALMARO disait qu'il ne connaissait pas cette société SANESCO. Je rappelle que je l'avais citée lors de la Commission des Grands Travaux et que le document que j'avais lu à ce moment-là, a été donné où cette étude est

rappelée. De même, a été donnée et annexée à ce document que vous aurez bientôt, l'ensemble des décisions prises à la suite de l'étude de la SANESCO et vous verrez à cet effet, que ce qui a été mis en œuvre depuis 1994, peu à peu, correspond aux orientations arrêtées en 1996 par le Gouvernement et qu'il y a dans la mise en place des différents services à l'hôpital une certaine cohérence. Dans ce document-là, ne sera pas traité le fait de savoir si au jour le jour tel personnel ou tel autre personnel n'est pas remplacé. C'est d'abord de la responsabilité du Directeur et j'espère que des efforts seront faits pour que le personnel soit à son poste. Maintenant, l'ensemble des effectifs est défini dans le document. Je crois que l'intérêt du document est de montrer toutes les réflexions qui ont conduit à la réforme hospitalière, en faire le point et j'espère qu'à l'occasion d'une réunion particulière sur l'hôpital, on pourra, à la suite d'un échange, arrêter des décisions ultérieures positives pour faire en sorte que cet hôpital qui se transforme apporte chaque jour davantage un meilleur service à la population.

M. le Président.- S'il n'y a pas d'autre intervention sur ce chapitre, je vais le mettre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Trois abstentions.

Le chapitre 20 est adopté.

(Adopté ;

MM. Jean-Pierre LICARI, Jean-Luc NIGIONI
et Jacques RIT s'abstiennent).

Le Directeur Général.-

Chap. 21 - FORCE PUBLIQUE - CARABINIERS.

321.030 - Frais de fonctionnement	–	10.440
321.040 - Achat et Entretien matériel	–	13.520
		<u>– 23.960</u>

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 21 est adopté.

(Adopté).

Le Directeur Général.-

Chap. 22 - SURETE PUBLIQUE - DIRECTION.

322.010 - Frais de personnel.....	–	350.000
322.030 - Frais de fonctionnement	–	8.240
322.040 - Achat et Entretien matériel	–	75.000
322.060 - Frais propres à l'activité du service.....	–	30.605
		<u>– 463.845</u>

M. le Président.- Monsieur GARDETTO, vous avez la parole.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Merci, Monsieur le Président.

La Sûreté Publique est un sujet grave, et un sujet important, qui nous concerne tous et j'ai quelques remarques importantes à faire sur ce sujet.

Monsieur le Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur, en ce qui concerne la Sûreté Publique, nous avons eu le regret de déplorer des désordres graves : ainsi, se souvient-on des manquements dans le cadre de l'affaire SAFRA mais aussi de l'affaire du Livre d'Or et encore d'une affaire plus récente ayant concerné un cadre important de la Sûreté. Ces événements révèlent des dysfonctionnements sérieux indignes de Monaco. Il nous a aussi été rapporté – je parle au conditionnel – que des pressions auraient eu lieu de la part de certains fonctionnaires de la Sûreté à l'encontre d'un certain nombre d'acteurs économiques dans le but de servir des intérêts privés. Si cela était avéré, il s'agirait d'une situation inacceptable.

Mais ce n'est pas tout. Il semblerait que cette instabilité ambiante au sein de la Sûreté Publique ait suscité un climat de fébrilité intense dans la hiérarchie policière : ainsi, des policiers feraient-ils l'objet de pressions, voire de cabales internes ! Je ne vous ferai pas ce soir le listing des exemples qui nous ont été rapportés, mais sachez qu'ils justifient l'inquiétude du Conseil National. Tout cela se traduirait, nous dit-on, par une démotivation des effectifs qui aurait pour conséquence une flambée de l'absentéisme dans les rangs de la Sûreté. Cet absentéisme et un déficit d'instructions cohérentes expliqueraient l'augmentation notable de la délinquance à Monaco, comme cela était relevé lors de la récente rentrée des Cours et Tribunaux.

Le Conseil National est fondamentalement attaché à une police respectueuse de nos lois, honnête, unie, efficace et sereine, qui puisse remplir sa mission avec la confiance de sa hiérarchie et de la population. Je

vous demande donc de prendre les mesures adéquates pour que cela puisse être le cas. A cet égard, nous attendons beaucoup de la nouvelle Direction.

Je tiens aussi, Monsieur le Conseiller, à attirer votre attention sur les personnels de la Sûreté Publique de nationalité monégasque : il apparaît que ceux-ci sont mis à l'écart de promotions auxquelles ils pourraient légitimement prétendre, alors même qu'ils ont les diplômes et l'expérience nécessaires. Au moment où vous êtes en train de renégocier la Convention de 1930 et que Son Altesse Sérénissime le Prince Souverain a clairement manifesté son désir de voir les Monégasques accéder à tous les postes gouvernementaux, administratifs et judiciaires, nous constatons encore, hélas, que la priorité d'emploi des Monégasques n'est pas respectée au sein de la Sûreté Publique, je pense en particulier au grade de Commandant-inspecteur et aux fonctions de chef de division. Il faut que la Sûreté Publique offre aux jeunes Monégasques des perspectives de carrière avérées, qui tiennent compte de la priorité nationale. Ces jeunes doivent pouvoir faire carrière dans leur police !

Enfin, il me semble fondamental d'attirer votre attention sur la nécessité de respecter le principe du contradictoire dans le cadre des procédures disciplinaires : cela suppose que chaque fonctionnaire de police, mais cela, bien évidemment, s'applique aussi à tous les fonctionnaires, puisse avoir accès à son entier dossier, et que les pièces qui y figurent portent la signature de leur auteur : cela n'est pas le cas actuellement, en effet figurent au dossier des notations non signées, souvent sous forme informatique, qui peuvent être modifiées à souhait par différents intervenants. Il faut aussi que des voies de recours contre les décisions disciplinaires puissent effectivement être exercées. En cette matière aussi, le Conseil National attend des mesures claires !

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci, Monsieur GARDETTO.

Monsieur le Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur, je vous en prie.

M. Philippe DESLANDES, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.- Il est exact que la Sûreté Publique a connu, au cours des derniers mois, voire des dernières années, une crise. Ce qui est arrivé n'était qu'un abcès qui soudain a éclaté, mais le feu couvait depuis longtemps. Il y avait dans l'intérieur même du service, plusieurs clans et l'efficacité de la Sûreté Publique a beaucoup souffert de cet état clanique.

Au niveau des crises que vous avez citées, l'affaire Safra, le Livre d'Or et la suspension d'un Commissaire de police, les sanctions ont été prises à la suite d'instructions disciplinaires normales. Pour l'affaire du Livre d'Or, vous citez effectivement que des policiers avaient fait pression sur des entrepreneurs pour des intérêts privés ; dès que cette chose est apparue, les deux fonctionnaires concernés ont été immédiatement suspendus et l'affaire transmise à la justice. S'agissant des carrières des policiers monégasques à l'intérieur de la police monégasque, je connais un certain nombre de personnels experts, bien sûr, parce qu'ils ont certains diplômes, qui ont accédé à des postes supérieurs, ne serait-ce que celui de Commissaire de police. Une nouvelle promotion d'un inspecteur au grade de Commissaire n'a pas été envisagée par la Direction car elle estime, et je partage son point de vue, qu'une telle proposition pourrait, en l'état actuel des choses, entraîner des problèmes à terme. On vient de sortir d'un problème et je n'ai pas l'intention de me replonger dans une nouvelle erreur de casting.

S'agissant des instances disciplinaires, les fonctionnaires comme tout fonctionnaire, ont accès à leur dossier dans le cadre des procédures disciplinaires.

M. le Président.- Monsieur GARDETTO, je vous en prie.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Merci, Monsieur le Président.

Les promotions au poste de Commissaire sont certes un point important qu'il faut effectivement garder à l'esprit, mais sans parler de ce grade, les grades de Commandant-Inspecteur et les fonctions de chef de section sont donnés à des personnes qui ne sont pas nécessairement Commissaire, et donc si dans la stratégie du Gouvernement le poste de Commissaire doit être réservé, on pourrait très bien considérer une promotion au grade de Commandant-Inspecteur, pour certaines personnes, et l'on pourrait confier à ces personnes des postes de chef de division.

Deuxième point, en ce qui concerne les dossiers, les personnels concernés se sont plaints de ne pouvoir y accéder. Je suis heureux d'apprendre ce soir que l'accès – et nous en prenons tous acte – du personnel à ces dossiers est libre et sans contrainte. Il n'empêche que demeurent les problèmes des notations non signées, notations souvent informatiques, modifiables par le tout-venant.

M. le Président.- Monsieur DESLANDES, vous avez la parole.

M. Philippe DESLANDES, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.- Je n'ai pas dit que les fonctionnaires avaient libre accès à leur dossier, cette liberté existe comme pour tous les fonctionnaires de la Fonction Publique dans le cadre des mesures disciplinaires, mais en dehors des mesures disciplinaires, l'accès n'est pas libre.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Permettez-moi de le regretter.

M. le Président.- Je voudrais intervenir en ce qui concerne les priorités d'emploi, parce que c'est un sujet très important pour le Conseil National. Je considère que les remarques de M. GARDETTO sont beaucoup plus larges, elles ne visent pas une personne ou un poste en particulier et, comme dans de nombreux autres domaines, ce que le Conseil National soutient, bien évidemment, on ne le répètera jamais assez, ce n'est pas qu'il faut donner à des personnes qui n'ont pas la compétence, la formation, les diplômes, des postes qu'ils ne méritent pas d'avoir ! Il s'agit évidemment d'appliquer la préférence quand on est en présence d'un compatriote qui possède diplômes, expérience et compétence équivalents à ceux d'un candidat non prioritaire. On a eu de longs débats en séance privée, dans de nombreux domaines, à ce sujet-là, on peut tous citer certains exemples. Vous, pour nous dire, à juste titre, qu'il y a parfois des compatriotes qui postulent à des postes pour lesquels ils n'ont pas la compétence, on peut l'entendre, mais on vous a aussi expliqué, on peut vous le démontrer avec des exemples, que le contraire est vrai et qu'il y a parfois, encore trop souvent, dans ce pays, un certain nombre de Monégasques qui ne se voient pas appliquer la priorité à laquelle ils ont pourtant droit, conformément aux textes légaux. Nous vous avons donc fait un certain nombre de suggestions pour que les choses changent, je n'y reviendrai pas maintenant, mais pas

seulement dans les paroles ou dans les promesses, mais très concrètement par des moyens, par des postes, par une volonté qui se traduise en actes.

Je me contenterai, et je vais passer la parole à mes trois Collègues qui l'attendent, de dire qu'en ce qui concerne la Sûreté Publique, on vous demande de regarder de près ces questions, car il n'y a pas beaucoup de Monégasques au sein de la Sûreté Publique, c'est incontestable, les statistiques le démontrent, et il y en a peut-être un certain nombre qui n'ont pas forcément envie de conseiller à d'autres d'y aller, parce qu'ils n'ont pas toujours eu les déroulements de carrière qu'ils pourraient espérer avoir.

Comme dans tous les autres secteurs, M. le Ministre d'Etat s'est engagé déjà lundi soir dans plusieurs domaines à ce que cette priorité soit appliquée, à ce que des signes soient données, merci d'indiquer aussi que la Sûreté Publique fait partie intégrante des institutions publiques monégasques, qui se doivent de donner leur chance à des compatriotes qui le méritent.

Je vais passer la parole à, dans l'ordre, M. le Vice-Président Claude BOISSON, MM. ROBILLON et MARQUET.

Monsieur BOISSON, je vous en prie.

M. Claude BOISSON.- Mon intervention a pour seul objectif de « défendre » l'institution de la Sûreté Publique. Vous savez combien les Monégasques sont attachés à l'image valorisante de la police à Monaco.

Le Conseil National est aussi conscient, malgré les incidents évoqués par Maître GARDETTO, et que vous avez en effet confirmés, des résultats positifs de la Sûreté Publique. Cependant, pour améliorer il faut aussi observer les carences lorsqu'il y en a :

De nombreux témoignages convergents dénotent un relâchement, ces dernières années, de la tenue au sens large du terme, des nouvelles recrues du corps urbain, visibles dans la rue, malgré toutes les recommandations que leurs formateurs et leurs supérieurs hiérarchiques ne cessent de réitérer. Il est donc opportun d'inviter tous les responsables à restaurer la rigueur légendaire de notre police, notamment par des démarches de contrôle et d'évaluation des agents.

Le fait que la plupart du personnel recruté ne soit plus intégralement originaire du creuset local, ne peut justifier ce manque de motivation et d'implication.

Rappelons donc à nos nouveaux policiers :

- d'être vigilants, fermes et courtois,
- d'être respectueux des ordres de leurs supérieurs,

- d'être conscients des conditions de rémunération avantageuses à Monaco et du cadre protecteur que leur offre la Principauté, cadre protecteur pour lequel ils doivent continuer à contribuer dans le renforcement de la sécurité,

- et surtout, de se montrer fiers d'être policiers à Monaco pour servir ce pays et Leurs Princes.

Nous souhaitons donc, constater très rapidement une remise à niveau qui permettra de continuer à vanter la compétence et l'efficacité de notre police, comme cela fut le cas dans le passé.

Je crois que la prise en compte des revendications du syndicat de la police, certes avec discernement, contribuera à favoriser la motivation du personnel.

Enfin, la présentation globale que nous fera prochainement M. le Conseiller de Gouvernement pour le Département de l'Intérieur, je l'espère avant le vote du Budget Primitif 2004, nous permettra, je l'espère, d'être informés des choix stratégiques souvent évoqués mais devenus pour nous incompréhensibles.

Je veux parler des îlotiers, des dits « points fixes », de la mobilité des effectifs ou de la collaboration entre la Police Judiciaire et le corps urbain de la Principauté.

M. le Président.- Monsieur DESLANDES, une réaction, je vous en prie.

M. Philippe DESLANDES, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.- Je confirme que demain ou après-demain, vous devriez recevoir une présentation de la Direction de la Sûreté Publique avec l'ensemble des effectifs, les missions, la formation des policiers, afin de pouvoir effectivement, sur la base des informations données, avoir un débat tel que souhaité par le Conseil National.

Sur les opérations stratégiques, je travaille actuellement avec le nouveau Directeur de la Sûreté Publique pour une meilleure circulation des policiers sur le territoire, parfois moins figés, car c'est parfois plus efficace d'être mobiles, et sur une meilleure coopération entre la police judiciaire et la police de voie publique qui, ces derniers mois, n'existait pas.

M. Claude BOISSON.- Je pense aussi que vous avez retenu également en matière de représentation, la présentation des agents.

M. Philippe DESLANDES, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.- Je suis tout à fait d'accord, sur ce point. Là-dessus, en ce qui me concerne, je n'aurais jamais cédé. Il est sûr, toutefois,

puisque vous compariez avec le passé, le monde a changé et il est beaucoup plus difficile aujourd'hui d'être un policier courtois que cela était le cas il y a quelques années. Ce qui importe, et ceci est largement rappelé, c'est que la politesse et la présentation sont deux qualités essentielles sur la voie publique.

M. Claude BOISSON.- Monsieur le Conseiller, je peux me permettre de dire que ceux qui ne comprennent pas ce que nous attendons tous de la police de Monaco, n'ont qu'à postuler pour être policier à l'Ariane, mais qu'ici, nous voulons des policiers qui, dans la rue, aient une attitude droite, claire, nette. On comprend, c'est un métier difficile, il faut rester 8 heures debout, mais actuellement, on voit de plus en plus de policiers qui ont une attitude désinvolte et cela, ce n'est pas bon.

Je crois que nous en sommes tous conscients, je crois que cela rentre dans le cadre des problèmes qui ont été évoqués en général, il y a un nouveau Directeur, c'est l'occasion d'une transition et d'une reprise en main des effectifs en général.

Merci de votre compréhension, Monsieur le Conseiller.

M. le Président.- Vous êtes encore très nombreux à avoir demandé la parole. Je vais vous demander d'être synthétiques parce qu'il y a encore cinq Conseillers Nationaux qui veulent s'exprimer.

Monsieur GARDETTO, je vous en prie.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Je voudrais profiter de la réflexion de M. le Vice-Président, pour insister sur la nécessité de la formation des policiers. Nous avons l'avantage à Monaco, d'être dans un environnement qui est, en général, très sûr et l'on acquiert des réflexes que lorsqu'on s'entraîne régulièrement, quand on est « au feu ». Chez nous, d'une certaine manière, on a la chance de ne pas y être très souvent. Il y a donc un problème fondamental : les forces de sécurité ne sont pas habituées à des situations de crise. Il y a donc cette dimension à prendre en compte pour, peut-être, faire tourner les forces d'intervention monégasques à l'extérieur de Monaco pour qu'elles acquièrent des réflexes et qu'elles s'aguerrissent à des situations délicates. Ce n'est pas le cas actuellement et par exemple, ce serait bien que nos policiers soient formés à la self-défense ou aux arts martiaux, ce n'est pas le cas non plus, sauf rares exceptions. Il doit y avoir un champion de judo dans la police... l'ensemble des personnels qui

doivent intervenir en situation ne sont pas entraînés. Donc, je pense que ces efforts de formation doivent être prioritaires.

M. le Président.- Monsieur DESLANDES, je vous en prie.

M. Philippe DESLANDES, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.- J'ai bien entendu M. GARDETTO. Je veux bien que le self-combat ne rentre pas encore dans la formation des policiers. Je voudrais simplement dire que depuis la réforme intervenue l'an dernier, la formation des agents de police et des inspecteurs dans le temps, a été doublée et que l'on porte une attention tout à fait particulière à cette formation car elle est essentielle. Aujourd'hui, pour les agents de police, elle dure un an. Pendant cette année, les élèves n'ont pas encore le statut de fonctionnaire car, comme je le disais tout à l'heure, pour éviter des erreurs de personnel, j'ai voulu me donner la possibilité de remercier des élèves mauvais dès la première année car, vous savez qu'après, lorsque le stage est fait et que les policiers sont titularisés, le problème est beaucoup plus difficile. Donc, je me suis donné la possibilité d'observer les futurs policiers monégasques pendant 2 ans.

M. le Président.- La parole est à Monsieur Jean-François ROBILLON.

M. Jean-François ROBILLON.- Merci, Monsieur le Président.

Je vais faire une intervention un peu plus ciblée mais non moins ferme. C'est au moins la troisième ou la quatrième fois que je fais cette intervention à M. le Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur en diverses situations puisque je viens d'apprendre qu'il y a de nouveaux élèves fonctionnaires de police, et les recrutements furent nombreux. Je pense qu'actuellement, il ne devrait plus y avoir beaucoup de problèmes pour qu'un policier en tenue se tienne, pendant les horaires d'ouverture du Collège Charles III, en faction ou du moins à proximité, pour qu'il y ait une présence policière dissuasive et qu'ils puissent régler les problèmes de manière effective.

M. Philippe DESLANDES, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.- C'est un problème que j'ai entendu et jusqu'à preuve du contraire, il y a des policiers normalement devant le Collège Charles III, aux entrées et sorties de classes. Il y a,

de plus, la présence de plus en plus fréquente de la brigade des mineurs. Actuellement, il y a un problème avec les chefs d'établissement qui ne veulent pas non plus que les entrées et sorties s'opèrent avec une présence policière trop forte. Donc, la discussion a lieu avec les chefs d'établissement, avec la police, avec la brigade des mineurs, pour essayer de faire en sorte que cette zone soit relativement sûre et jusqu'à preuve du contraire, elle l'est.

M. le Président.- Monsieur ROBILLON, je vous en prie.

M. Jean-François ROBILLON.- Merci, Monsieur le Président.

Je pense néanmoins que les chefs d'établissement ont tout intérêt à ce qu'il n'y ait aucun débordement à la sortie des collèges puisque leur autorité s'arrête sur le bord du trottoir, si j'ai bien compris. Je pense donc qu'il faudrait renforcer cette présence policière, en particulier au Collège Charles III, puisque c'est là où il y a la plus grosse concentration d'élèves, le problème avec le Lycée Technique à côté. J'insiste beaucoup pour qu'il y ait un renforcement de cette présence policière.

M. le Président.- C'est un souhait qui a été exprimé souvent en séance privée par M. ROBILLON et par d'autres Conseillers Nationaux, donc merci de l'entendre, Monsieur le Conseiller.

Dans l'ordre, il y a M. Bernard MARQUET, M. Claude CELLARIO, M. LICARI et M. GIACCARDI.

Monsieur Bernard MARQUET, vous avez la parole.

M. Bernard MARQUET.- Merci, Monsieur le Président.

Je vais compléter les déclarations de mes Collègues et peut être donner des pistes à M. le Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.

J'ai remarqué, moi aussi, après plusieurs mois de turbulences où la Sûreté Publique a fait la une des journaux, là où on n'avait pas l'habitude de la voir, malheureusement, il faut vraiment que la sérénité revienne avec la nouvelle Direction qui a tout notre appui.

La création d'une brigade des mineurs, en septembre 2002, permet plus de vigilance et de suivi dans un fléau qui atteint notre jeunesse, le racket. La présence de policiers en civil en complément des agents faisant la circulation aux abords des établissements scolaires

doit permettre une meilleure dissuasion de cette petite délinquance qui touche également et de plus en plus la Principauté.

Le Conseil National ne peut qu'encourager le Gouvernement à poursuivre cet effort pour protéger notre jeunesse et à maintenir notre réputation de sécurité.

Dans le même ordre d'idée, le sentiment d'insécurité relative que ressent la population avec l'augmentation des cambriolages doit permettre la prise de conscience que ce problème nous concerne tous. Posons-nous la question de savoir si la réputation de sécurité de la Principauté n'induit pas un comportement de laisser-aller, alimenté par le sentiment que chez nous, rien ne peut arriver. La présence de concierges et d'intendants dans de nombreux immeubles et hôtels ne doit pas faire oublier aux occupants qu'il convient de verrouiller sa porte et de fermer ses volets lorsqu'on s'absente. Il convient aussi que les co-proprétaires donnent les consignes et les moyens de vigilance au gardien de l'immeuble. Une information sur le sujet ne nuirait en rien à l'image de vie tranquille de notre pays. Prévoir l'imprévisible, c'est toujours protéger. Restent que les bonnes vieilles rondes à pieds, l'îlotage, en plus de donner un sentiment de sécurité à la population a un rôle préventif et dissuasif que n'auront jamais les caméras.

Les évasions de MM. CIARDELLI et MAHER nous l'ont malheureusement démontré. La technologie est là pour aider l'humain, non pour le remplacer. Il n'y a plus de Commissaire en charge de la police judiciaire depuis le 2 mai 2003. Là encore, le Conseil National trouve anormal le délai de remplacement d'un chef de service aussi important. Cela permet de réaffirmer l'intérêt que nous apportons à la défense de la priorité d'emploi aux nationaux en demandant au Gouvernement qu'à la Sûreté Publique, la priorité d'emploi et de promotion soit assurée aux nationaux.

Le Conseil National souhaite au moins autant que le Gouvernement que notre police soit la plus forte, la plus efficace possible, garant de cette image sécurisante et sereine qui a toujours l'apanage de notre Principauté.

Je vous remercie.

M. le Président.- Monsieur DESLANDES, je vous en prie.

M. Philippe DESLANDES, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.- Je voudrais simplement dire au Docteur MARQUET que je partage son point de vue. La sécurité est un peu l'œuvre de

tous et parfois, ayant trop confiance dans le climat de sécurité, des imprudences sont commises. On s'est ainsi aperçu que dans les hôtels de la Principauté, on pouvait emporter le coffre dans lequel on remettait les valeurs puisque ce coffre n'était pas scellé. L'attache a été prise avec les Directeurs de ces hôtels pour faire en sorte qu'un minimum de sécurité soit assuré pour les valeurs déposées.

Au niveau des concierges, ceux qui participent à la sécurité, ce sont tous ceux qui regardent, voient et remarquent ce qui est à un moment donné anormal, et je suis tout à fait d'accord avec vous, les concierges participent aussi à la sécurité de Monaco, surtout à un moment où on a vu un certain nombre de cambriolages se perpétuer à la frontière de Monaco.

M. le Président.- Merci, Monsieur DESLANDES.

La parole est à Monsieur Jean-Pierre LICARI.

M. Jean-Pierre LICARI.- Merci, Monsieur le Président.

J'ai une question toute simple, comme d'habitude.

Monsieur le Conseiller, comment se fait-il et comment se peut-il qu'au sein de la Sûreté, il y ait un chef de division qui soit un retraité de la Fonction Publique française ?

M. Philippe DESLANDES, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.- A une question simple, réponse simple : parce que l'on a estimé que ce fonctionnaire, qui est d'ailleurs un contractuel aujourd'hui, avait encore un rôle à jouer au sein de la Sûreté Publique pour la mise en place du nouveau système de formation ; il a participé à son élaboration, je tenais à ce qu'il le mette en place.

M. le Président.- Monsieur Jean-Pierre LICARI, je vous en prie.

M. Jean-Pierre LICARI.- Oui, je prends acte de cette réponse. Ceci étant, je m'étonne quand même ; je pense qu'il y a certaines compétences parmi les compatriotes et je ne peux que m'associer aux souhaits de mes Collègues, quand ils souhaitent, et moi je demanderai des engagements du Gouvernement que les fonctionnaires de police de nationalité monégasque, qui ont les capacités et qui ont aussi l'expérience, car il y en a, accèdent au moins à des postes d'adjoint de division, afin que dans l'avenir, la relève soit

assurée par des nationaux et qu'enfin des fonctionnaires de police monégasques puissent accéder à des postes de responsabilité au sein de la Sûreté de leur pays.

M. le Président.- Je crois que M. DESLANDES a bien compris l'effort demandé au Gouvernement par le Conseil National en ce domaine.

M. Philippe DESLANDES, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.- Je n'ai aucune objection, au contraire.

M. le Président.- Monsieur MARQUET, je vous en prie.

M. Bernard MARQUET.- J'aurais aimé quand même avoir une réponse par rapport à la place de Commissaire en charge à la police judiciaire et des délais de son remplacement qui sont quand même très longs. On l'a vu dans d'autres services très importants de fonctionnaires qui occupent des postes stratégiques.

M. Philippe DESLANDES, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.- Il a été demandé à la Direction de la Police nationale française de détacher un Commissaire, le choix a été arrêté, donc je pense que ce détachement devrait intervenir extrêmement rapidement.

M. Bernard MARQUET.- Je vous en remercie, pour le bon fonctionnement des services.

M. le Président.- La parole est à Monsieur Thomas GIACCARDI.

M. Thomas GIACCARDI.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Conseiller DESLANDES, j'ai été surpris, tout à l'heure, lorsque vous avez indiqué que la police était en situation de crise et que c'était un abcès qui était latent depuis plusieurs années. Je me demande comment, si vous aviez conscience de ce problème, on a pu laisser que l'abcès se crève. On aurait peut-être dû intervenir avant. Une autre remarque, il aurait fallu anticiper pour éviter ces problèmes à la police.

On voit aujourd'hui, comme le disait tout à l'heure mon Collègue GARDETTO, une augmentation assez conséquente de la délinquance à Monaco : sur les trois dernières années : 64 %. On a notamment constaté,

cela a été déclaré lors de l'ouverture des Tribunaux, qu'entre l'année 2002 et 2003, 2.468 infractions ont été enregistrées. C'est énorme ! C'est d'autant plus énorme quand tout à l'heure vous indiquiez des cambriolages à la frontière de Monaco, à ma connaissance, le Boulevard des Moulins, notamment, ce n'est pas vraiment la frontière de Monaco...

M. Philippe DESLANDES, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.- Le Boulevard des Moulins n'est pas effectivement à la frontière de Monaco, mais il n'en n'est pas loin par les escaliers.

Je rappellerai que l'ensemble des personnes qui ont connu les infractions commises sur le Boulevard des Moulins, les vols que vous signalez, ont été arrêtées. Dans le niveau des infractions, il y a des infractions financières qui sont comptées ici à Monaco : ce sont, par exemple, encore les chèques sans provision. Je crois que dans la délinquance, il faut bien distinguer ce qui relève de la délinquance financière des autres infractions.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Monsieur le Président, ils n'ont pas tous été arrêtés parce que celui qui a cambriolé mon Cabinet court toujours !

M. le Président.- La parole est à M. GIACCARDI.

M. Thomas GIACCARDI.- Ça rejoint ce que dit M. GARDETTO. Oui, il y a eu des personnes qui ont été arrêtées concernant les infractions et vols qui ont été effectués dans les bijouteries. Concernant la vingtaine de vols dans les appartements du Boulevard des Moulins et de l'Avenue de Grande-Bretagne, à ma connaissance, il n'y a pas eu d'arrestations.

M. Philippe DESLANDES, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.- Ce n'est pas toujours facile de poursuivre sur un petit territoire des voleurs qui viennent de l'extérieur. Ils laissent peu de traces et leur poursuite dépend d'un minimum de renseignements ou d'indices trouvés sur les lieux mêmes où ils ont commis leur crime ou leur délit. Il y a une très bonne coopération avec les polices italiennes et françaises sur ce sujet mais il n'est pas toujours facile, effectivement, de trouver les auteurs.

S'agissant de ce qui s'est passé sur le Boulevard des Moulins, les caméras ont été d'une grande utilité puisqu'on a pu les reconnaître grâce à elles et après, les auteurs seront judiciairement confondus.

M. le Président.- Monsieur SPILLOTIS-SAQUET, vous avez demandé la parole.

M. Christophe SPILLOTIS-SAQUET.- Merci, Monsieur le Président.

Puisque beaucoup de choses ont été dites, Monsieur le Conseiller, je me bornerai à appuyer ce qu'ont dit Maîtres LICARI et GARDETTO puisque l'autre jour, vous nous avez proposé de discuter, cas par cas, des promotions dans la police. Donc j'aimerais que cette proposition devienne un engagement, d'autant plus que je voudrais vous rassurer, cela ne vous prendra pas beaucoup de temps puisque sur 468 fonctionnaires de police, il y a moins de 2 % de Monégasques et les cas dont nous parlons, sont au nombre de 3. Donc l'affaire sera rapidement menée.

M. le Président.- Monsieur le Conseiller DESLANDES, je vous en prie.

M. Philippe DESLANDES, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.- Je voudrais rappeler que si j'accepte d'en parler, il est hors de question dans mon esprit de rentrer dans quelque système de co-gestion que ce soit. Je suis responsable de la Sûreté Publique, j'entends effectivement exercer mes responsabilités et lorsque des promotions doivent se faire, la nationalité ne peut pas être le seul facteur qui favorise telle ou telle promotion. Ça peut rentrer en compte mais pour moi, pour l'intérêt du service, il importe effectivement que la compétence soit mise en avant.

M. le Président.- Nous entendons tout à fait cette intervention et elle n'est pas incompatible, à mon avis, avec le souhait de M. SPILLOTIS-SAQUET car nous, les Conseillers Nationaux, nous sommes les porte-paroles des Monégasques qui sont très sensibles au respect des priorités et nous sommes, en tant qu'Assemblée législative, très attentifs au respect des lois et des pratiques en vigueur en Principauté. Je crois qu'on peut s'entendre, c'est bien évidemment au Directeur de la Sûreté et à son autorité de tutelle de décider des promotions, mais le Conseil National est bien dans son droit quand il demande qu'elles soient faites en tenant compte des compétences et des priorités légales accordées aux compatriotes, à leur conjoint et à tous les prioritaires, car cela relève effectivement de la compétence du législateur et de l'Assemblée élue par les Monégasques.

M. Christophe SPILLOTIS-SAQUET.- Je voudrais terminer en disant que ces blocages de carrière expliquent peut-être le faible pourcentage de fonctionnaires de police de nationalité monégasque.

M. Jean-Pierre LICARI.- La nationalité ne doit pas être un handicap non plus.

M. le Président.- Je crois qu'on a dit ce qu'on avait à dire sur ce sujet.

Monsieur Claude CELLARIO, une dernière intervention. Je vous en prie.

M. Claude CELLARIO.- Merci, Monsieur le Président.

Je m'adresse évidemment à Monsieur le Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur. Vous avez dit qu'en ce qui concerne l'affaire du Livre d'Or, la justice avait été saisie. Il y a deux fonctionnaires : l'un est français, l'autre monégasque. La justice est saisie vis-à-vis de ces deux fonctionnaires qui, comme vous l'avez dit, ont été suspendus. Est-il vrai que l'un des deux a été mis d'office à la retraite, c'est écrit dans le Journal Officiel du mois de septembre ou octobre ? Mais ma mémoire peut me faire défaut. Pouvez-vous préciser ce point ?

M. Philippe DESLANDES, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.- Il s'agirait d'une mesure disciplinaire, ce qui n'a pas été le cas dans le cas du fonctionnaire que vous mentionnez. Il a

demandé sa retraite ; la seule chose que l'on a faite, c'est qu'on ne lui a pas accordé les bonifications indiciaires qu'il espérait.

M. Claude CELLARIO.- Donc, *a priori*, on peut considérer qu'il est à la retraite ?

La justice suivra-t-elle quand même son cours ?

M. Philippe DESLANDES, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.- Evidemment, les deux choses sont tout à fait indépendantes.

M. Claude CELLARIO.- Je tenais simplement à cette précision.

M. le Président.- On a eu un débat assez long, et c'est important, sur ce sujet de la Sûreté Publique. Je vous propose à présent de passer au vote.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Quatre abstentions.

Le chapitre 22 est adopté.

*(Adopté ;
MM. Thomas GIACCARDI, Jean-Pierre LICARI,
Jean-Luc NIGIONI et Christophe SPILLOTIS-SAQUET
s'abstiennent).*

Le Directeur Général.-

Chap. 23 - THEATRE DE LA CONDAMINE.

323.010 - Frais de personnel.....	—	11.800
323.030 - Frais de fonctionnement	—	3.050
323.040 - Achat et Entretien matériel	—	1.195
	—	<u>16.045</u>

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 23 est adopté.

(Adopté).

Le Directeur Général.-

Chap. 24 - AFFAIRES CULTURELLES.

324.010 - Frais de personnel.....	-	40.000
324.030 - Frais de fonctionnement	-	215
324.060 - Frais propres à l'activité du service.....	-	19.885
		<u>60.100</u>

M. le Président.- Madame la Présidente de la Commission de la Culture, je vous en prie.

Mme Michèle DITLOT.- Merci, Monsieur le Président.

La Commission de la Culture du Conseil National se félicite du succès obtenu cet été par l'exposition Andy Warhol, au Grimaldi Forum, cette manifestation, qui a drainé comme chacun le sait, un vaste public. La Commission de la Culture regrette cependant qu'une promotion comme celle qui a été conçue pour cette exposition magistrale, ne soit pas faite de la même façon pour les spectacles proposés par les grandes institutions culturelles de la Principauté.

M. le Président.- Monsieur DESLANDES, je vous en prie.

M. Philippe DESLANDES, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.- C'était certainement un problème budgétaire, une campagne comme celle qui a été faite pour l'exposition Super Warhol, jusqu'aux aéroports de Paris, coûte extrêmement cher, mais je demeure convaincu, effectivement, que pour l'Orchestre, comme pour l'Opéra ou les Ballets, il serait important d'avoir une publicité beaucoup plus offensive, au moins depuis la région de Gênes jusqu'à Marseille.

M. le Président.- Madame BOCCONE-PAGÈS a demandé la parole.

Mme Brigitte BOCCONE-PAGÈS.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, Messieurs les Conseillers de Gouvernement, bien sûr, je m'associe complètement à la démarche de ma Collègue, Mme DITLOT, Présidente de la Commission de la Culture, mais je voudrais juste faire une corrélation entre ce chiffre 12 MF, pour certes, un résultat plus qu'exceptionnel, elle vient juste de le rappeler, mais aussi dire que les

bourses d'études ne représentent qu'un montant d'environ un peu plus d'1 M€. Donc, vous voyez ma corrélation : 12 MF / 1 M€.

Messieurs, j'attends de vous, pour le Budget Primitif 2004, une ligne budgétaire doublée à s'instruire pour revenir plus forts dans leur pays, pour cela, il faut y mettre les moyens. Il faut de telles initiatives, Mme DITLOT vient de le dire, mais pour les jeunes, 1 M€ en plus, il les faut aussi.

Je vous remercie.

M. le Président.- Madame DITLOT, vous souhaitez intervenir ? Je vous en prie.

Mme Michèle DITLOT.- Merci, Monsieur le Président.

S'il m'est possible de rebondir sur ce que dit ma Collègue, je voudrais ajouter que dans le passé, la Direction des Affaires Culturelles était un service qui supervisait les manifestations. Actuellement, on ne peut que se réjouir du fait que cette Direction devienne également un organisateur de spectacles, preuve en est la réussite, cet été, du « Fort Antoine dans la ville ». A l'occasion de ces manifestations, je pense qu'il serait opportun, Monsieur le Ministre d'Etat, Messieurs les Conseillers, de ne pas oublier d'associer les artistes de la Principauté.

Je vous remercie.

M. le Président.- S'il n'y a pas d'autre intervention, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 24 est adopté.

(Adopté).

Le Directeur Général.-

Chap. 25 - MUSEE D'ANTHROPOLOGIE.

325.030 - Frais de fonctionnement	-	1.770
325.040 - Achat et Entretien matériel	-	590
		<u>2.360</u>

M. le Président.- Madame DITLOT, je vous en prie.

Mme Michèle DITLOT.- Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais un éclaircissement de la part de Monsieur le Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur. L'organigramme du Musée d'Anthropologie, à l'inverse de la plupart des services administratifs, semble figé depuis quelques années.

Le Conseil National souhaite avoir des éclaircissements sur ce que l'on peut considérer comme un blocage dans le processus de déroulement de carrière des Monégasques qui travaillent dans ce musée. En effet, depuis de nombreuses années, une grande partie du personnel n'a pu bénéficier de progression de carrière. Qu'en est-il, aussi Monsieur le Conseiller, du poste de Conservateur de ce Musée qui, depuis le départ à la retraite du dernier Conservateur en titre, en février 2003, est occupé par un intérimaire français, alors qu'un époux de Monégasque semblerait présenter un profil adapté à cette fonction ? Nous espérons que la priorité nationale sera appliquée lors de l'attribution de ce poste.

En ce qui concerne le futur musée des Arts du spectacle qui ouvrira ses portes, au mieux, à l'horizon 2010, le Gouvernement a fait appel à une personne dépendant du Ministère français de la culture.

Pourriez-vous, Monsieur le Conseiller, éclairer le Conseil National sur la mission de cette personne et sur le titre exact sous lequel elle a été recrutée depuis le 1^{er} septembre 2003 ? Est ce que cette personne est tenue, dans un avenir proche, de préparer la Monégasque qui, dès à présent, possède tous les diplômes requis afin de remplir le rôle de Conservateur de ce futur musée ?

Je vous remercie.

M. le Président.- Monsieur le Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur, nous vous écoutons.

M. Philippe DESLANDES, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.- Je vais commencer par le Musée d'Anthropologie. Il est vrai que le personnel a souffert d'un manque de proposition d'avancements pendant plusieurs années, puisque le Directeur de ce Musée n'a jamais proposé le moindre avancement. Donc, une mesure de rattrapage vient d'être faite et le système s'est un peu débloqué. Le Directeur n'a pas encore été remplacé. Pour l'instant l'un des chercheurs fait l'intérim car je voulais avant que ce remplacement ait lieu, connaître qui serait le nouveau Président du Comité scientifique du Musée d'Anthropologie pour relancer activement les recherches. C'est fait. Nous savons maintenant que le Professeur Yves Coppens, du Collège de France - je suis désolé, il est français - a accepté de présider le Comité scientifique auquel Mme Suzanne Simone participera. Ce n'est que lorsque le Professeur Coppens prendra connaissance de façon plus approfondie du Musée et de ses collections, que l'on pourra voir qui sera le Directeur du Musée. Il importe que dans le Musée, le Directeur soit en même temps le chef de la recherche. En matière d'anthropologie, la collection de Monaco est remarquable ; il est important que beaucoup de recherches, au niveau des doctorats, puissent s'y poursuivre.

S'agissant de l'époux de Monégasque que vous mentionnez, c'est un jeune, il est diplômé, en tout état de cause, il fera partie de la nouvelle équipe. Je ne sais pas encore à quel niveau.

S'agissant du Conservateur français qui définit actuellement le projet du Musée des Arts du Spectacle, son titre est Conservateur en chef, Chef de projets et vous verrez d'ailleurs, sur tous les courriers qu'il envoie, le terme de Chef de projets apparaît. Sa mission principale est de définir dans le détail le projet du nouveau Musée. Dans son travail, il est quotidiennement assisté par une Monégasque, diplômée de l'Ecole des Patrimoines, qui a, je le répète, vocation à diriger un jour ce Musée.

Mme Michèle DITLOT.- Je vous remercie.

Je souhaiterais vous poser une question concernant de nouveau le Musée d'Anthropologie : est-il exact que ce Musée ne possède pas de connexion informatique avec les services du Gouvernement ?

Va-t-il être doté d'un parc informatique ?

M. Philippe DESLANDES, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.- C'est un long combat avec le service informatique et je suis sûr que nous serons entendus.

M. le Président.- La parole est à Monsieur CELLARIO.

M. Claude CELLARIO.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Conseiller, je ne peux pas admettre les paroles que vous venez de présenter. Vous avez dit exactement la chose suivante : l'ancien Directeur n'avait fait aucune proposition d'avancement. Je tiens quand même à vous rappeler que vous êtes l'autorité de tutelle et que vous devez donner chaque année des instructions à tous vos chefs de service pour qu'ils remplissent leurs obligations vis-à-vis de leur personnel, c'est-à-dire faire des propositions d'avancement. Donc, je vous engage, avant la fin de l'année, à donner des instructions rapidement pour que cet état de choses de se reproduise pas.

Quant au matériel informatique, vous ne pouvez pas dire que c'est un combat. Vous devez fournir le matériel informatique, un point c'est tout ! Le retard est immense. J'ose espérer qu'au Budget Primitif 2004, tout rentrera dans l'ordre.

M. le Président.- Monsieur DESLANDES, je vous en prie.

M. Philippe DESLANDES, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.- Je ne voudrais pas polémiquer, mais il est sûr, effectivement, que l'ensemble des Directeurs, l'ensemble des Chefs de service reçoivent chaque année des instructions sur les règles d'avancement. Par contre, personne ne les oblige à faire des propositions.

M. Claude CELLARIO.- C'est inexact ! Vous pouvez donner des recommandations et vous pouvez même leur rappeler qu'il faut qu'ils vous fassent des propositions d'avancement. Ça se fait évidemment dans l'Education Nationale, vous le savez très bien.

Il y a, je crois 8 ans ou 10 ans, des instructions avaient été données car certains Chefs de service avaient fait un manquement à cet aspect des choses. Vous devez être sur ce point très vigilant.

M. le Président.- Monsieur DESLANDES, je vous en prie.

M. Philippe DESLANDES, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.- Je ne voudrais pas davantage polémiquer. Il est toujours difficile, lorsque l'on est dans une hiérarchie, de désavouer un Directeur qui considère que son personnel ne mérite pas un avancement.

M. le Président.- Il y a encore trois Collègues qui ont demandé à s'exprimer sur ce chapitre, donc je vous demande d'être concis.

Monsieur le Président de la Commission des Finances, je vous en prie.

M. Vincent PALMARO.- Merci, Monsieur le Président.

Pour reprendre ce que vient de dire mon Collègue M. Claude CELLARIO, tout cela peut être simplement rétabli au niveau du Budget Primitif 2004. Voilà la conclusion. Ce n'est pas la peine de polémiquer.

M. Claude CELLARIO.- Excusez-moi, il n'y avait aucune polémique de ma part.

M. le Président.- Monsieur Jean-Michel CUCCHI a la parole.

M. Jean-Michel CUCCHI.- Merci, Monsieur le Président.

Je serai attentif au Budget Primitif 2004.

M. le Président.- Merci, Monsieur CUCCHI, pour votre précision.

Monsieur Bruno BLANCHY, je vous en prie.

M. Bruno BLANCHY.- Merci, Monsieur le Président.

Simplement pour dire qu'au point de vue technique, c'est un peu plus difficile qu'ailleurs parce que le Musée d'Anthropologie est éloigné du réseau informatique qui relie les différents points de la

Principauté. Il n'est pas tout à fait complètement déconnecté puisqu'il y a quand même une liaison par modem, ainsi que cela se fait pour d'autres services.

Je voudrais de plus donner quelques précisions sur le Service Informatique, qui est un service particulier, puisque y coexistent différents niveaux ou strates afférents à des types d'organisation technologiques très différents et qui sont en correspondance avec les principaux services de la Principauté.

Il assure donc la comptabilité financière et budgétaire du pays et, d'une façon générale, tout le système d'information de l'Administration.

Un grand système central et une informatique répartie y coexistent et interagissent en temps réel. Le Service Informatique a dû s'adapter avec le temps en suivant l'évolution rapide de la technologie avec la

nécessité d'organiser l'intégration de couches logiques successives tout en maintenant l'efficacité et la fiabilité de l'ensemble ; ce qui constitue, au final, un système très complexe qui gagnerait à être connu. Peut-être par l'organisation, et là je fais un appel au Gouvernement, d'une manifestation d'ouverture au public.

M. le Président.- Merci, Monsieur BLANCHY.

S'il n'y a pas d'autre intervention, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 25 est adopté.

(Adopté).

Le Directeur Général.-

Chap. 26 - CULTES.

326.010 - Frais de personnel.....	+	20.000
326.030 - Frais de fonctionnement	-	4.075
326.060 - Frais propres à l'activité du service.....	-	66.470
		<u> </u>
	-	<u>50.545</u>

M. le Président.- Je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 26 est adopté.

(Adopté).

Le Directeur Général.-

Chap. 27 - EDUCATION NATIONALE - DIRECTION.

327.010 - Frais de personnel.....	-	80.000
327.030 - Frais de fonctionnement	-	1.465
327.060 - Frais propres à l'activité du service.....	-	6.100
		<u> </u>
	-	<u>87.565</u>

M. le Président.- Madame la Présidente de la Commission de l'Education et de la Jeunesse, nous vous écoutons.

Mme Brigitte BOCCONE-PAGÈS.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, Messieurs les Conseillers de Gouvernement, je souhaite aborder deux problèmes importants.

Le premier de ces problèmes : la construction d'un nouveau groupe pré-scolaire sur le site de La Cachette qui accueillera l'école Plati et une partie des classes de l'école Bosio.

Le deuxième sujet : il s'agit de la construction d'un nouvel établissement scolaire sur les délaissés SNCF.

En ce qui concerne le premier sujet, le bâtiment qui abrite actuellement l'école Plati n'est pas digne du niveau d'excellence, toujours plus présent en

Principauté. L'ensemble du personnel compense, depuis de nombreux mois maintenant, par son travail et ses excellents résultats tous les désagréments dus à l'état de vétusté du bâtiment et la difficulté d'accès aux différentes salles de classes. Il en va également de la sécurité de nos enfants. Quand il s'est agi de faire à la hâte, dans la semaine qui précédait la rentrée des classes, des travaux de façades sur l'immeuble Les Cèdres, le dessous des balcons menaçant de s'effondrer sur la cours de récréation. Imaginez si nos enfants avaient été là !

Le Conseil National sera extrêmement vigilant quant à la construction, dans les meilleurs délais, du nouvel établissement sur le site de La Cachette. Nous espérons toutefois trouver, dans le cadre du Budget Primitif 2004, une ligne budgétaire qui permettra de finaliser ce projet courant de l'année 2004, compte tenu que les plans sont prêts depuis au moins deux ans.

Abordons à présent le sujet – ô combien sous les projecteurs – de la construction d'un nouvel établissement scolaire sur le site des délaissés SNCF. Ce dossier est actuellement en débat au sein du Conseil National ; je voudrais juste faire un rappel ce soir des avantages et inconvénients des deux solutions.

La première consisterait à prévoir le déménagement du Lycée Technique. Ce bâtiment est fréquenté par des adolescents pour sa majeure partie, l'avantage essentiel de son déplacement réside dans la possibilité de construire en hauteur. Un deuxième avantage à noter est de séparer les collégiens des lycéens.

Au niveau des inconvénients, maintenant, ils sont certes plus nombreux. Des travaux onéreux avec des investissements importants sont consentis depuis plusieurs années sur ce bâtiment. Actuellement, les étages du -2 et du -3 sont complètement réagencés pour une fin des travaux prévue dans les deux ans.

L'école hôtelière, construite il n'y a même pas 5 ans, a représenté un coût très important, compte tenu de ses installations. Cette école hôtelière a été classée au 2^{ème} rang des écoles hôtelières européennes. Quant aux étages réservés à la section tertiaire, des travaux ont encore été réalisés cet été pour prévoir le câblage des salles informatiques en réseau. L'essentiel des travaux de réaménagement ayant été réalisé il y a à peine 6 ans. De plus, ce bâtiment n'est pas du tout adapté pour accueillir des collégiens. D'autre part, il ne faudrait pas oublier d'évoquer le problème du bruit aux entrées et sorties du Lycée, compte tenu que la plupart des lycéens utilisent un deux roues pour se rendre à leurs cours.

La deuxième solution maintenant, prévoirait le transfert d'une partie du Collège Charles III. Citons les avantages. Le principal réside dans le fait de prévoir

deux petites structures d'environ 600 élèves chacune afin de soulager les effectifs actuels. Je vous rappelle que le bâtiment est prévu pour accueillir environ 700 élèves et que nous sommes actuellement à près de 1.200. Il s'agit de trouver une structure dans la conception du bâtiment en adéquation avec les besoins des collégiens.

Un deuxième avantage : la mise en place d'une carte scolaire sera absolument indispensable à la bonne répartition de l'ensemble des collégiens. De plus, ce bâtiment sera construit selon des normes de sécurité en vigueur aujourd'hui. Dans ce domaine, il faut rappeler l'état actuel du Collège Charles III, vétusté du bâtiment, accès difficile, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du bâtiment où une seule route dessert les deux bâtiments, le Collège Charles III et le Lycée Technique. Pour l'intérieur, je vous rappelle qu'il y a 11 étages, que la cour de récréation se trouve sur la terrasse du bâtiment, donc un 12^{ème} étage, que les élèves ont à peine le temps de gravir les escaliers sans possibilité de se détendre, le bruit est assourdissant, la cantine inaccessible à certaines heures, donc ils ont à peine le temps de monter au 12^{ème} étage que la sonnerie retentit et qu'ils doivent redescendre pour reprendre les cours. La cantine est assourdissante, sans compter la queue pour avoir son plateau-repas.

Enfin, je ne continuerai pas à détailler ce que tout le monde sait ici. Il m'appartient juste de vous donner un aperçu global d'une situation qui perdure.

Abordons maintenant, et vous savez que je suis très sensible à ce sujet, le problème de nos enfants handicapés qui fréquentent cet établissement. Où sont les accès handicapés ? Regardez à peine la porte d'entrée de l'établissement du Collège Charles III : cinq marches pour pénétrer dans l'établissement. Aucune rampe d'accès. Deux ascenseurs minuscules pour les professeurs et les élèves. Là aussi, je ne voudrais pas m'étendre sur l'accident grave qu'il y a eu lieu il y a quelques années maintenant. Il est encore dans toutes nos mémoires et nous avons eu très peur ce jour-là.

Nous pouvons citer d'autres avantages : accès plus facile des véhicules, navettes de bus aux abords du Collège, redynamisation du quartier de la Condamine. En effet, beaucoup d'élèves habitent dans le quartier de Fontvieille et sont obligés de traverser la Principauté, de part en part, pour accéder au Collège Charles III.

Les inconvénients, maintenant : nous pouvons citer les activités sportives. En effet, sur le site actuel du Collège Charles III et du Lycée Technique, de nombreuses dispositions sportives sont en état d'accueillir tous les élèves. Il sera impossible de prévoir autant de structures sur le nouveau bâtiment.

En conclusion, ce problème est crucial. Comment n'est-il pas venu à la précédente Haute Assemblée de prévoir un autre Collège public en Principauté ?

Encore une fois, je voudrais vous faire remarquer que ce sujet n'est pas nouveau. Les Monégasques en parlent depuis au moins 10 ans mais rien n'a été fait.

Messieurs les Membres du Gouvernement, Monsieur le Ministre, la balle est maintenant dans votre camp, je vous demande d'intervenir au plus tôt pour que ce nouvel établissement scolaire soit construit.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci, Madame la Présidente.

Y a-t-il d'autres interventions sur le pré-scolaire Plati ?

Madame DITLOT, je vous en prie.

Mme Michèle DITLOT.- Merci, Monsieur le Président.

Je souhaiterais rappeler que c'est une situation qui perdure depuis 26 ans, date de la création de ce bâtiment totalement inadapté à ses fonctions et je voudrais ajouter que lorsque l'école Plati sera enfin relogée décemment dans le projet de construction de La Cachette, nous pourrions récupérer un certain nombre d'appartements pour nos nationaux actuellement occupés par les salles de classes de cette école.

J'ajouterai tout à l'heure quelque chose concernant le Collège Charles III.

M. le Président.- Monsieur le Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur, on va vous écouter sur ce point, car on vous l'a dit à plusieurs reprises en séance privée, le Gouvernement en est conscient, c'est l'établissement qui bénéficie des locaux les moins adaptés, de la plus mauvaise qualité ; maintenant, il est temps de passer aux actes et de mettre en chantier un nouvel établissement pour une meilleure qualité de l'accueil de nos enfants et des enseignants.

Pouvez-vous, Monsieur BADIA, nous donner des précisions sur le démarrage de ce chantier tant attendu ?

M. José BADIA, Conseiller de Gouvernement pour les Travaux Publics et les Affaires Sociales.- Dès que le Budget de l'Etat permettra d'inscrire les sommes nécessaires, il sera possible, effectivement, d'entamer les travaux, c'est pour cela que je me permettrai de renvoyer cet échange de vues au Budget Primitif considérant que c'est à ce moment que la décision

d'inscription ou pas se prendra. A l'heure actuelle, nous avons reporté à 2005 l'inscription du démarrage de cette opération, compte tenu des difficultés budgétaires rencontrées qui ont déjà fait l'objet d'un grand échange de vues.

M. le Président.- C'est un sujet dont nous devons reparler ensemble parce que pour le Conseil National, compte tenu de la très mauvaise qualité de cet établissement au niveau des locaux, c'est certainement une priorité à prendre en compte pour le Conseil National.

S'il n'y a pas d'autres interventions, nous allons écouter Monsieur le Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.

M. Philippe DESLANDES, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.- Le Gouvernement n'a pas encore pris de décision définitive sur l'établissement qui sera construit sur les délaissés S.N.C.F. Il y a en effet trois solutions : une solution, est d'y transférer le Lycée Technique qui a jusqu'ici, et je vous l'ai toujours dit, la préférence du Gouvernement. Il y a la possibilité de construire un Collège de 600 élèves de plein exercice, c'est-à-dire de la 5^{ème} à la 3^{ème}, avec pour inconvénient majeur, la création de deux Collèges à Monaco et je puis vous assurer, Madame, que lorsqu'il y aura deux Collèges à Monaco, il y aura fatalement le bon et le mauvais.

Ensuite, a été envisagé la scission non pas au niveau des élèves, c'est-à-dire s'ils sont d'un côté ou s'ils sont de l'autre, mais de faire sur le nouveau Collège, de regrouper uniquement l'ensemble des 6^{èmes} et des 5^{èmes}. Il m'a été rapporté que ce choix-là porterait sur le plan pédagogique un certain nombre d'inconvénients. Donc, tout ceci, pour l'instant est pesé. Toute solution a, à la fois ses avantages et ses inconvénients. Il faudra un jour prendre une décision et je pense assez rapidement car tant que nous n'aurons pas tranché le programme, les Travaux Publics ne peuvent rien faire. Pour La Cachette, il est sûr, les plans sont faits, le programme a été arrêté, donc les travaux peuvent commencer, mais sur l'établissement scolaire à construire sur les délaissés SNCF, pour l'instant, le programme n'est pas fait. Alors, il est sûr que le programme est très différent selon qu'il s'agit d'un lycée technique ou d'un collège. Ce qu'on sait, vu l'espace, c'est que s'il s'agit d'un collège ou d'un lycée technique, une fois encore, dont la cours de récréation sera sur le toit, puisque le bâtiment sera en hauteur.

Pour revenir aux handicapés, je suis extrêmement sensible comme vous au fait que les handicapés ne disposent pas dans les établissements d'ascenseurs capables de recevoir les chaises dont, hélas, ils ont besoin. Dans les nouveaux bâtiments, ce sera chose faite, mais il importe qu'au Collège Charles III aujourd'hui, on se mette le plus possible en conformité avec ce souhait. J'espère donc, au niveau du Collège Charles III, que cette question pourra recevoir rapidement une solution. Sur le domaine des handicapés, le Département de l'Intérieur prépare aujourd'hui une loi cadre sur la santé dans laquelle le droit des handicapés sera légalement reconnu.

M. le Président.- Madame BOCCONE-PAGES, vous voulez faire une intervention ?

Je vous en prie.

Mme Brigitte BOCCONE-PAGÈS.- Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais revoir trois points, Monsieur le Conseiller, que vous venez de développer.

D'abord, la conception du bâtiment. Ne serait-il pas bon, puisque le bâtiment est destiné à des élèves et à des enseignants, à ce que les enseignants soient associés à la conception du bâtiment, non pas au point de vue architectural, mais à la répartition des salles, des étages, des transferts entre des classes, à l'accueil, aux ascenseurs, etc. ? Pourquoi ne ferions-nous pas un groupe pour parler de cela et pour voir la conception du bâtiment, auquel cas la cours de récréation, je vous l'assure, pourrait ne pas être sur le toit, mais à un autre endroit.

La deuxième chose dont vous avez parlé, Monsieur le Conseiller, est l'existence de deux bâtiments : un bon et un mauvais. Si vous me le permettez, je ne suis pas du tout d'accord avec vous. Je voudrais pouvoir travailler sur la possibilité d'une création d'une carte scolaire et vous savez qu'au sein du groupe majoritaire, nous sommes attachés à la création d'un Comité des dérogations scolaires, l'occasion m'est donnée ce soir de vous en reparler, j'y suis très favorable ainsi que la Commission de l'Éducation et de la Jeunesse. Nous vous en avons déjà parlé, lorsque vous êtes venu nous voir.

Enfin, le dernier point, les handicapés. Nous en avons tant au Lycée Technique qu'au Collège Charles III, que dans les autres établissements scolaires de la Principauté, de plus en plus. Nous voyons et à notre grand malheur, des jeunes passer leur temps devant un ascenseur pendant 20 minutes pour les prendre et les amener à l'infirmerie, pendant les temps

de récréation, pour des soins dont ils ont besoin. A chaque fois, ça me déchire le cœur, je n'en peux plus de cette situation, c'est vrai. Vous sentez l'émotion que je mets dans ce message encore une fois ce soir, nous avons beaucoup d'handicapés physiques dus à des accidents de la route ou autres. Je sais que c'est un sujet qui tient à cœur de tous les Conseillers Nationaux qui font partie de ma Commission également, et j'ai d'autres amis en Principauté qui travaillent beaucoup au problème des handicapés.

Monsieur le Conseiller, je vous demande encore une fois de faire quelque chose pour eux et je vous en remercie d'ores et déjà.

M. le Président.- Merci, Madame BOCCONE-PAGES.

Monsieur DESLANDES, je vous en prie.

M. Philippe DESLANDES, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.- Mme BOCCONE-PAGÈS sait que je suis extrêmement attaché à la situation des handicapés et il y a beaucoup de choses à redresser. Je prends un exemple, parce que je vois qu'il est dans le public. Actuellement, il y a un foyer pour handicapés dans un bâtiment qui est à Fontvieille dans lequel ne peuvent accéder des personnes handicapées moteur puisque, là-aussi, l'ascenseur est trop petit pour accueillir un fauteuil. On a essayé, par tous les moyens, de voir dans quelle mesure on pouvait, dans ce bâtiment, par les ascenseurs extérieurs, résoudre le problème, on n'y est pas arrivé. Là aussi, il est sûr qu'un jour ou l'autre, il faut arriver à reloger l'A.M.A.P.E.I. dans des locaux où l'on peut à la fois accueillir des handicapés mentaux, bien sûr, mais aussi des handicapés moteurs et parfois des handicapés qui, hélas, cumulent les deux handicaps. C'est une recherche de local qu'il faudra faire.

Concernant le Collège Charles III, il a effectivement été conçu à un moment donné, et je pense qu'aujourd'hui, si on devait reconstruire un Collège, on aurait en tête cette préoccupation. Pour ma part, comme je vous le dis, je prépare un projet de loi dans lequel il sera proposé au Conseil National de faire de ce devoir de solidarité envers les handicapés une obligation légale.

M. le Président.- Je crois que c'est une avancée importante qui devrait vous satisfaire, Madame BOCCONE-PAGÈS ?

Si vous le voulez bien, je vais donner la parole aux autres Collègues qui l'ont demandé.

Monsieur Jean-François ROBILLON, nous vous écoutons.

M. Jean-François ROBILLON.- Merci, Monsieur le Président.

Pour revenir sur un aspect qui est passé sous silence que vient d'aborder Brigitte BOCCONE-PAGÈS, c'est le problème des dérogations.

Lors des séances de travail et en particulier lorsque vous êtes venu, nous avons regardé les chiffres et nous nous sommes félicités du fait que le nombre de dérogations, globalement, sur la Principauté, diminuait et nous sommes tout à fait favorables à cette évolution. C'est vrai qu'il y a un aspect que nous avons abordé et qu'a souligné à nouveau Mme BOCCONE-PAGÈS, c'est la possibilité d'avoir un Comité sur les dérogations. Pour avoir siégé déjà à trois reprises auprès de la Commission des Bourses, à la Commission des Bourses linguistiques, l'état d'esprit de la Commission étant absolument très bon et les échanges pouvant se faire de manière tout à fait ouverte et sans agressivité aucune, je me demande s'il n'était pas possible de mettre sur pied, au moins de manière expérimentale, cette Commission ou ce Comité, parce que c'est vrai qu'on aimerait bien être partie prenante dans cette décision pour les dérogations, au moins donner notre avis sur certains aspects de dérogation. Il est vrai, quand on a vu la manière dont fonctionnent les Commissions des Bourses, que nous pouvons nous mettre autour d'une table et avoir des informations et donner certains avis et, *in fine*, une décision sera prise.

M. le Président.- Je rappelle que les Commissions sont consultatives, donc l'Administration conserve le pouvoir de décision, bien sûr.

Monsieur Jean-Pierre LICARI a souhaité s'exprimer sur ce chapitre. Je vous en prie.

M. Jean-Pierre LICARI.- Merci, Monsieur le Président.

J'ai deux questions, simples, bien entendu.

La première : va-t-on enfin promouvoir une voie nouvelle de recrutement pour les enseignants monégasques qui soit distincte du système français de concours qui, je le rappelle, est lié à des choix budgétaires français ? Il me semble qu'on pourrait promouvoir une voie différente pour les enseignants monégasques qui soit pour autant compatible avec la qualité de l'enseignement.

Deuxième question : quand va-t-on, enfin, faire respecter une égalité de traitement entre les enseignants monégasques et les détachés français dont je rappelle, ou j'indique à ceux qui l'ignoraient, que les détachés français bénéficient systématiquement d'un avancement au choix, voire au grand choix, ce qui n'est pas le cas des enseignants monégasques ?

M. le Président.- Monsieur le Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur, je vous en prie.

M. Philippe DESLANDES, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.- Aujourd'hui, on demande que l'ensemble des professeurs passent des concours pour accéder de manière non contractuelle aux fonctions d'enseignants. Je crois que la Principauté de Monaco peut se féliciter d'avoir un système d'éducation extrêmement performant et chaque année, le Lycée Albert I^{er}, par exemple, figure parmi les premiers de l'Académie de Nice. Rentrer dans des systèmes dérogatoires ne semble pas la voie de l'effort. Or, lorsque l'on est professeur, c'est-à-dire lorsque l'on enseigne, je crois qu'il est bon de montrer l'exemple et de montrer qu'on fait le nécessaire pour avoir les diplômes nécessaires, passer les concours nécessaires afin d'assurer aux élèves un enseignement de toute qualité. Ce choix qui a été longtemps poursuivi, car ce n'est pas depuis quelques années que les professeurs passent le C.A.P.E.S. ou les agrégations, est pour les élèves car on doit aux élèves un corps d'enseignants de qualité et la meilleure façon de le savoir, c'est que les professeurs passent les examens correspondants.

Sur le sujet des professeurs détachés français, oui, c'est vrai qu'en fonction des règles françaises, ils sont promus chaque année. Maintenant, en fin de carrière, en général, les choses se « rattrapent » puisque les professeurs monégasques accèdent à une classe dite « exceptionnelle » pour certains d'entre eux, du moins, et par cette classe normalement on « rattrape » ce retard, si je puis dire. C'est un sujet sur lequel je suis entièrement ouvert car il n'est pas normal que les professeurs monégasques voient des collègues français accéder chaque année à des avancements quasiment automatiques sans qu'eux puissent en bénéficier. C'est un chantier sur lequel je suis très ouvert et je suis tout à fait prêt à l'ouvrir avec le corps enseignant.

M. le Président.- Sur ce sujet, Madame la Présidente de la Commission de l'Éducation et de la Jeunesse a la parole.

Mme Brigitte BOCCONE-PAGÈS.- Merci, Monsieur le Président.

Tout d'abord, j'approuve entièrement ce que vient de dire mon Collègue Jean-Pierre LICARI et j'en suis tout à fait consciente, je connais ces problèmes étant moi-même dans l'enseignement, donc je sais ce dont on parle ce soir et ce sont des réalités insupportables.

M. le Président.- C'est dans le programme de la majorité du Conseil National, je le rappelle.

Mme Brigitte BOCCONE-PAGÈS.- Je voudrais dire un mot sur le premier point d'abord. Monsieur le Conseiller, il serait bon, peut-être, on peut toujours trouver dans les Communes environnantes, dans les pays environnants, des gens toujours meilleurs que les Monégasques, c'est vrai. Nous sommes un petit pays et autour, c'est le monde. Mais ne pourrait-on pas donner, enfin la chance à des Monégasques qui se lancent dans une carrière d'enseignant, la possibilité en une année de faire leurs preuves et ne pas leur dire « tant que vous n'aurez pas le C.A.P.E.S., le C.A.P.E.T., les agrégations, etc., vous ne rentrerez pas dans l'Education Nationale ». Je trouve que c'est difficile vis-à-vis de Collègues monégasques, que je connais, qui se voient refuser un poste pendant des années alors que pendant ce temps, des détachés français sont embauchés en Principauté pour un contrat de 3 ans, soi-disant, mais en fait n'en partent jamais.

Le deuxième point sur lequel je voudrais intervenir, c'est sur ce que vous avez dit au niveau des détachés. Les détachés avancent au grand choix, toutes les années, ce qui fait qu'un enseignant qui serait rentré, tout comme moi, il y a vingt-cinq ans, comme enseignant, aurait un bulletin de salaire sans aucune mesure avec le mien. Je suis catastrophée, tous les mois, lorsque j'ouvre mon bulletin de salaire !

Lorsque ces personnes partent à la retraite, elles perçoivent une indemnité importante à leur départ à la retraite, dès le premier mois. 3 classes indiciaires sont données aux enseignants monégasques. Toutefois la différence demeure tout au long des années où l'enseignant professe suivant qu'il est monégasque ou français détaché en Principauté.

M. le Président.- Sur ces points des détachés ou des recrutements des enseignants monégasques, Monsieur CELLARIO demande la parole.

M. Claude CELLARIO.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Conseiller, en ce qui concerne d'abord les diplômes, personnellement, j'estime que le débat est ouvert et je reconnais que le Gouvernement, depuis de nombreuses années, a pris une position que je rappelle : il faut avoir des diplômes pour enseigner dans l'Education Nationale monégasque. Mais alors, et c'est là où le bât blesse, si vous exigez des diplômes, il faut avoir un même salaire pour un même travail. Or, vous savez très bien que le système des détachés ne permet pas cela. Ça fait combien d'années que ça dure ? 10 ans, 20 ans... moi, j'estime que maintenant, il faut que cela s'arrête. Je demande déjà au Gouvernement de réfléchir rapidement pour voir comment on peut améliorer cette situation. Il faut savoir, Monsieur le Conseiller, qu'il y a quelques années, l'Association des Personnels Monégasques des Etablissements Scolaires a été créée pour ce problème. C'est vrai, nous nous sommes battus, puisque je fais partie de ceux qui l'ont créée, pour qu'il y ait quelques avancées. Mais vous savez très bien lorsque vous avez pris en charge le Département de l'Intérieur, qu'on est loin du compte. Donc, si vous dites « mêmes diplômes », alors « même rémunération ». Et là, tout le monde est d'accord.

Sur le deuxième point, permettez-moi de vous dire que si les enseignants monégasques, comme les fonctionnaires monégasques, car ce n'est pas propre aux enseignants, ont 3 classes pour partir à la retraite, cela avait été instauré pour permettre un renouvellement rapide des effectifs.

Sachez quand même, j'ai la circulaire en main, que les Français, eux, comme je l'entends dire quelques fois, partent avec un « pactole ». Je ne vais pas vous lire cette circulaire, on aura l'occasion d'en parler en privé, mais on comprend évidemment qu'un Français a intérêt à rester toute sa carrière à Monaco. En conclusion, il est bon de tout remettre sur la table. Nous sommes arrivés à un tournant. J'espère que le Gouvernement va prendre en compte cette situation et qu'il va enfin trouver des solutions. Des solutions définitives, qui permettent d'apaiser toutes les craintes que peut avoir le corps enseignant monégasque sur ce sujet.

M. le Président.- Dans le fil de ce débat, Madame PASQUIER-CIULLA, je vous en prie.

Mme Christine PASQUIER-CIULLA.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Conseiller, j'ai noté que vous avez annoncé que vous étiez tout à fait ouvert pour que l'égalité de traitement entre Monégasques et Français détachés soit mise à plat, je voudrais dire que je suis

tout à fait satisfaite de cette déclaration et je pense que je ne suis pas la seule, dans la mesure où cette demande a été formulée à de nombreuses reprises dans cette enceinte par quelqu'un qui n'est plus parmi nous ici, mais qui est dans le public ce soir et je pense que Mme Florence Sosso sera aussi satisfaite ce soir et que l'ensemble de mes Collègues que vous ayez enfin acquiescé à sa demande.

M. le Président.- Monsieur Jean-Michel CUCCHI, je vous en prie.

M. Jean-Michel CUCCHI.- Merci, Monsieur le Président.

Je prends seulement la parole pour apporter un soutien, une précision à ce que disait Maître LICARI dans le début de son exposé, quand il précisait qu'on n'avait pas à subir les conséquences des choix budgétaires ou politiques français. C'est plus sur le fait de participer à un concours dont le nombre de postes ne dépend pas de la qualité de l'individu mais des besoins à pourvoir que je pense que M. Jean-Pierre LICARI évidemment s'exprimait, que sur la qualité de l'examen qu'un Monégasque pourrait passer. Il ne me semble pas qu'il ait dit qu'il voulait que les Monégasques passent un examen plus facile. On pourrait même imaginer qu'ils en passent un plus difficile ; le problème n'est pas là. Le problème est que pour l'enseignement, comme dans d'autres domaines, il est temps que le Gouvernement mette au point une réflexion sur l'accession à certaines professions qui nécessitent le passage par un concours non monégasque et donc forcément par les fourches caudines des besoins administratifs, politiques, médicaux etc. d'autres pays.

M. le Président.- Je voudrais m'associer à cette déclaration que je trouve fort pertinente de notre Collègue Jean-Michel CUCCHI, parce que je crois qu'il n'y a pas un seul Conseiller National qui ne sera pas en accord avec le Gouvernement quand il nous explique, à juste titre, que la qualité de l'enseignement est une valeur importante pour la Principauté et qu'il faut s'assurer, bien évidemment, qu'un enseignant ait toutes les compétences et la formation requise, pour la qualité de l'enseignement qu'il prodigue à nos enfants. Cette remarque est très pertinente : pourquoi imposer à la Principauté des quotas qui sont ceux choisis par la France pour des raisons qui lui sont propres et on sait très bien qu'ils peuvent fluctuer en fonction des besoins et des moyens budgétaires français ? Si nous estimons qu'un Monégasque a le

niveau, la qualité, la compétence, mais que la France a décidé de réduire son quota de « capessiens », je ne vois pas pourquoi on ne permettrait pas à ce Monégasque, dans son pays, qui a la qualité pour enseigner, de pouvoir effectivement travailler dans l'enseignement monégasque. Je crois qu'il y a une réflexion à mener parce que, autant sur la compétence, on sera d'accord, autant on peut le dire, il y a un certain nombre de quotas extrêmement sévères, faute de moyens pour créer des postes dans le pays voisin, notamment au niveau du C.A.P.E.S., du C.A.P.E.T. et de l'Agrégation, qui sont sans doute bien au-delà de la qualité que l'on peut exiger pour avoir un enseignement performant de nos enseignants en Principauté. Vous devriez vraiment réfléchir à cette déclaration, c'est un point très important pour le Conseil National.

M. Philippe DESLANDES, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.- Au niveau du C.A.P.E.S., il s'agit effectivement d'un certificat d'aptitude et les quotas ne sont pas tels que l'on puisse empêcher un Monégasque de le passer comme cela pourrait être le cas pour une agrégation qui ouvre droit à un certain nombre de postes budgétaires. Actuellement, les niveaux de l'écrit du C.A.P.E.S. sont suffisamment faibles pour que l'écrit ne soit plus, hélas, un barrage. Ce qui a été fait depuis trois ans, c'est d'accorder à tout Monégasque qui souhaite être professeur, la chance de pouvoir passer pendant 5 ans l'oral, qui aujourd'hui est un barrage, et il y actuellement le cas de Monégasques qui passent pour la 2^{ème}, 3^{ème}, 4^{ème} fois l'oral car ce n'est pas limitatif. Il n'y a donc pas de quota, et toutes chances leurs sont données pendant 5 ans, d'atteindre le diplôme requis. Je crois que donner à quelqu'un la chance pendant 5 ans de passer une épreuve est lui accorder une véritable chance ; il y a beaucoup de professions dans lesquelles cette chance n'est pas donnée et je le répète, en matière de C.A.P.E.S., il n'y a pas de quota et ce certificat nous le demandons car il nous semble normal que l'ensemble des professeurs soient certifiés et dans cette logique, dans la mesure où nous sommes tous d'accord pour que les examens soient passés, alors après, la règle énoncée, « à diplôme égal, salaire égal », a un sens.

M. le Président.- Monsieur CELLARIO, vous voulez intervenir sur ce point, je vous en prie.

M. Claude CELLARIO.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Conseiller, je vous remercie de ce que vous venez de dire, car nous sommes bien en accord et c'est un point positif.

Si vous permettez, je voudrais m'adresser à ma Collègue Maître PASQUIER-CIULLA. Elle a dit tout à l'heure qu'elle voudrait rendre hommage à ceux de l'ancienne majorité qui ont œuvré pour faire avancer ce dossier. Je voudrais lui dire que j'en conviens parfaitement et je pense que vous avez beaucoup travaillé. Je voudrais vous rappeler que l'A.P.M.E.S. a été créée il y a très longtemps puisque quand j'ai été élu il y a 10 ans au Conseil National, j'ai démissionné de l'A.P.M.E.S. et qu'à l'époque, cette dernière avait fait des interventions auprès de M. le Conseiller de Gouvernement de l'Intérieur et auprès de la Direction de l'Education Nationale pour améliorer le traitement des Monégasques.

Je vous remercie quand même d'avoir poursuivi notre effort durant l'ancienne législature.

M. le Président.- Avant de voter ce chapitre et de suspendre la séance, je vais passer la parole à Monsieur NIGIONI.

M. Jean-Luc NIGIONI.- Merci, Monsieur le Président.

Je tiens à rappeler l'importance qu'apporte le Conseil National à la mise en place d'un véritable statut des étudiants monégasques comme il en existe pour tous les étudiants du monde, qui doit, à mon sens, comporter notamment : un secteur sur les montants des bourses d'étude qui, comme vous le savez et j'y reviens volontiers, sont largement insuffisants et pour lesquels nous souhaitons au moins le doublement, aussi l'instauration d'une allocation d'étude complémentaire, de même que la prise en charge des prestations médicales dont le taux de remboursement devrait être au moins de 100 %.

Nous attendons donc de la part du Gouvernement des engagements sur ce point, à savoir la mise en place d'un statut des étudiants monégasques.

M. le Président.- Monsieur le Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur, je vous en prie.

M. Philippe DESLANDES, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.- Nous commencerons par les bourses. A l'occasion du Budget Primitif 2004 une augmentation du montant sera annoncée, je ne sais pas encore laquelle. Il sera proposé de remettre l'ensemble des règlements à plat. Il y a beaucoup de

seuils actuellement dans le règlement des bourses et on ne peut pas doubler, comme ça, du jour au lendemain, toutes les bourses, il faut les regarder une par une, s'enquérir des coûts réels des études, par établissement, voire par ville, afin d'essayer d'approcher la réalité de plus près. Ce n'est qu'après, je crois, qu'on pourra prendre une décision responsable.

Maintenant, s'agissant d'un statut des étudiants, je suis assez ouvert. Le seul problème, c'est que dans un statut il y a normalement un équilibre entre les droits et les devoirs et là. Je n'entends que les droits ; il faudrait savoir, effectivement, quels sont les devoirs des étudiants.

M. Jean-Luc NIGIONI.- Pardon, j'avais dit « notamment » et pas « exclusivement ».

M. le Président.- Oui, les devoirs me semblent assez évidents, c'est d'étudier et de réussir ses études, c'est le devoir des étudiants monégasques, c'est bien compatible avec ce que vous dites, Monsieur NIGIONI.

Plusieurs Conseillers Nationaux souhaitent s'exprimer sur ce sujet.

Madame Catherine FAUTRIER, nous vous écoutons.

Mme Catherine FAUTRIER.- Merci, Monsieur le Président.

Je voulais faire une petite correction : ce n'est pas le doublement des bourses, c'est le doublement de l'enveloppe des bourses, c'est complètement différent. C'est une précision que je voulais apporter.

M. le Président.- Qui souhaite intervenir sur les Bourses qui font partie du chapitre sur l'Education Nationale ?

Madame BOCCONE-PAGÈS, je vous en prie.

Mme Brigitte BOCCONE-PAGÈS.- Merci, Monsieur le Président.

Je vais intervenir sur les Bourses, maintenant.

Sur le Budget Rectificatif, le montant global est 1,138 M€ pour l'année. Le montant moyen pour une bourse d'études est de 180 euros par mois. Comment peut-on concevoir d'envoyer nos étudiants faire des études avec un tel montant ? Le Conseil National demande immédiatement un effort significatif de revalorisation des bourses d'études et là, M. le Ministre d'Etat nous l'a confirmé dans son rapport lors de la première séance publique et je vous en remercie.

Essayons de faire quelques comparaisons de chiffres : dans le chapitre 4 – Interventions, pour ce qui concerne le domaine international, nous pouvons trouver des chiffres hallucinants qui m'interpellent : 1,03 M€ pour l'agence internationale de l'énergie atomique, plus de 300.000 € pour l'agence de la francophonie, plus de 130.000 € pour la convention internationale de la navigation de plaisance, etc. mon propos n'est pas de contester ces investissements, mais il me semble que l'avenir de nos jeunes, et au travers d'eux, l'avenir de la Principauté, est certainement un point capital d'investissements. Il s'agit là d'investissement sur le long terme, d'investissement de matière grise qui profitera à la Principauté. Il faut au moins une génération pour former les jeunes, ce sont eux qui vont nous succéder pour prendre en main l'avenir de la Principauté. Rappelez-vous l'allocution de Son Altesse Sérénissime le Prince Souverain Rainier III pour Son 50^{ème} anniversaire de règne.

Le Conseil National en conclusion, souhaite voir une enveloppe globale doublée au Primitif 2004, il ne se contentera pas d'une augmentation de + 5,5 % ... vous voyez certainement de quoi je parle, il s'agira de passer à une moyenne de 360 euros par mois et par étudiant. Encore une fois, je déplore que la précédente Haute Assemblée n'ait pas fait le nécessaire pour que ces bourses soient réévaluées plus tôt.

Je vous remercie.

M. le Président.- Sur les Bourses, M. CELLARIO a souhaité s'exprimer.

M. Claude CELLARIO.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Conseiller, il faut comparer des choses comparables. D'un côté les Bourses, et je les compare avec le Centre de Formation de l'ASM. Pourquoi ? Parce que vous avez, dans ce Centre, des jeunes qui étudient et qui, en plus, pratiquent le football. Il y a 475 allocataires de bourses d'études. Y a-t-il 475 allocataires au niveau du Centre de formation ? Evidemment pas. Ce qui m'ennuie, ce sont les sommes que vous y consacrez : 1,825 M€, 2,300 M€ et puis j'ajoute, vous allez me dire une broutille, l'aménagement du terrain d'entraînement de la Turbie : 1,77 M€. Est-ce que vous pourriez justifier le traitement inégal entre les deux ? Moi je dis que non. Tout cela doit vous convaincre qu'il va falloir revoir pour le Budget Primitif 2004 l'enveloppe globale des bourses. J'espère que vous me suivrez ?

M. le Président.- Sur ce sujet, on en a beaucoup parlé, nous sommes satisfaits de la déclaration d'intention de M. le Ministre d'Etat dans sa déclaration générale lundi soir, qu'il nous a confirmé qu'un effort conséquent serait fait dès le Budget Primitif 2004 pour revaloriser les bourses. Par contre, je sais que le débat n'est pas terminé et le Gouvernement étudie en ce moment quel sera justement le montant de cette revalorisation. C'est pour cela que les interventions de ce soir sont pleinement justifiées. Je voudrais donc rappeler au Gouvernement qu'il ne faut pas mégoter pour des choses qui ne le méritent pas, qu'il s'agit d'1 M€ de plus, qu'il s'agit – Mme BOCCONE-PAGÈS l'a rappelé – de passer le montant des bourses allouées, en moyenne à 360 euros par mois. Vous avez cité un certain nombre de dépenses, je m'arrêterai là parce que je ne veux pas polémiquer, mais il y a aussi d'autres chiffres qui me viennent à l'esprit, que je pourrais citer maintenant, des dépenses qui me semblent moins importantes pour l'avenir de ce pays que la formation de sa jeunesse et de ses élites. Vous avez là l'occasion de démontrer que vous savez entendre le Conseil National et les attentes des Monégasques et de notre jeunesse et cela serait vraiment mal perçu et mesquin de la part de la Gouvernement de mégoter pour 200.000 ou 300.000 euros en ce domaine. Je voudrais vous dire également qu'on ne pourrait pas non plus accepter, Monsieur DESLANDES, que vous nous disiez « au fond, il nous faut du temps parce que le système de bourses doit être amélioré ». Je siégeais, pour ma part, au cours de mon 1^{er} mandat, ce n'est pas d'hier, durant la législature 1988-1992, à la Commission des Bourses, et je me rappelle très bien que le règlement qui a été sûrement amélioré depuis, fonctionnait déjà très bien à l'époque, que vous aviez déjà un règlement qui prenait en compte l'éloignement de Monaco, le quotient familial de la famille à laquelle appartient l'étudiant, la nature des études, donc vous ne pouvez pas nous dire ce soir que le système de bourses est absolument inefficace, inadapté. Il est déjà adapté. Il tient déjà compte des besoins réels des étudiants, ce n'est pas nous qui vous dirons qu'on ne peut pas l'améliorer, bien sûr, tout est toujours perfectible. Mais vous ne pouvez pas nous dire que cette base est absolument inacceptable, c'est la vôtre depuis des décennies et je crois que vous avez là une bonne base. Alors, doublons l'enveloppe et puis, si vous le souhaitez, donnons alors à la Direction de l'Education Nationale et à la Commission des Bourses le soin d'améliorer encore votre règlement. Mais ne nous dites pas dans quelques jours, dans le cadre du Budget Primitif, « attendez une année de plus parce qu'il faut qu'on réfléchisse », ça ne serait pas acceptable, et ne nous dites pas non plus qu'il faut faire des économies de quelques dizaines

ou centaines de milliers d'euros sur la formation de la jeunesse monégasque. Franchement, ce serait extrêmement mal ressenti par le Conseil National.

Monsieur le Conseiller, je vous en prie.

M. Philippe DESLANDES, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.- Je n'ai pas dit ça. Je crois que l'on s'est parfaitement mis d'accord sur ce qui pouvait être un malentendu et Mme FAUTRIER l'a parfaitement rappelé. Vous parlez d'augmenter l'enveloppe, il faut revoir après tous les effets et ça peut très bien se simuler, pour que les boursés soient le plus utiles possibles. Il y a des bourses qu'il faut certainement augmenter, peut-être plus que doubler, pour les études à l'étranger, par exemple, et d'autres un peu moins, c'est quelque chose qu'il faut que l'on regarde et dans l'enveloppe qui sera indiquée, voir dans quelle mesure le règlement qui est changé quasiment tous les deux ans, sera le plus efficace possible. J'ai cru comprendre effectivement que la demande exprimée visait à faire en sorte que les études les plus performantes puissent être entreprises, ce qui suppose par exemple que toutes les études ne soient pas faites, par exemple, qu'à Nice. Je suis très ouvert et je comprends très bien que le montant pour des bourses permettant de suivre des études faites beaucoup plus loin, ce que prend déjà en compte le règlement, soit revu et reconsidéré. Pour ma part, j'y suis entièrement prêt, ce que je souhaite, c'est que l'exercice soit fait dans l'enveloppe globale, mais avec un certain nombre de règles sur lesquelles, d'ailleurs, nous nous mettions d'accord.

M. le Président.- Madame BOCCONE-PAGÈS, vous voulez dire un dernier mot, je vous en prie.

Mme Brigitte BOCCONE-PAGÈS.- Merci, Monsieur le Président.

Juste pour essayer ce soir de trouver un consensus, Monsieur le Conseiller, comme nous en avons l'habitude, d'ailleurs. Essayons pour cette année de doubler l'enveloppe globale et pour le Budget Primitif 2005 de nous rencontrer et de voir autre chose.

Je vous remercie.

M. le Président.- Sur la Direction en général ou l'Education Nationale, Madame DITLOT, vous voulez intervenir ?

Mme Michèle DITLOT.- Merci, Monsieur le Président.

Mon intervention s'adresse au Collège Charles III qui était l'objet de notre débat tout à l'heure. Je voudrais m'associer aux félicitations formulées par M. le Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur et lui demander de les élargir à ce Collège qui obtient, malgré sa surpopulation, des résultats remarquables pour le Brevet des Collèges. C'est une véritable performance de la part du corps enseignant évoluant dans des locaux qui, je vous le rappelle, sont tout à fait inadaptés.

M. le Président.- Monsieur le Conseiller DESLANDES, je vous en prie.

M. Philippe DESLANDES, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.- C'est exact et j'élargis très volontiers mes félicitations non pas uniquement au Lycée mais aussi au Collège et aux écoles primaires.

M. le Président.- Nous avons convenu de prendre des décisions rapides avec le Gouvernement sur le choix de l'établissement dont a longuement parlé Mme BOCCONE-PAGÈS, avec les avantages et inconvénients réciproques des deux ou trois options en présence. Donc, je crois que ça sera le moment, lors du Budget Primitif, de savoir quel est le meilleur choix pour cet établissement.

Je vais donc mettre aux voix le chapitre 27 – Education Nationale, Direction.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Trois abstentions.

Le chapitre 27 est adopté.

*(Adopté ;
MM. Jean-Pierre Licari, Jean-Luc Nigioni
et Jacques Rit s'abstiennent).*

Je suspends la séance pour une trentaine de minutes.

—————
(La séance est suspendue à 20 heures 50)
—————

M. le Président.- La séance est ouverte.

Je vais donner la parole à M. le Directeur Général pour la lecture des crédits modifiés tels qu'ils apparaissent dans les lignes budgétaires.

Le Directeur Général.-

Chap. 28 - EDUCATION NATIONALE - LYCEE.

328.010 - Frais de personnel.....	–	50.000
328.030 - Frais de fonctionnement	–	4.660
		<u>– 54.660</u>

M. le Président.- Madame la Présidente de la Commission de l'Education et de la Jeunesse, je vous en prie.

Mme Brigitte BOCCONE-PAGÈS.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, Messieurs les Conseillers de Gouvernement, mon intervention ce soir est à l'attention du corps enseignant qui obtient au Lycée Albert I^{er} et au F.A.N.B. des résultats excellents au Baccalauréat. Je voudrais saisir l'occasion qui m'est donnée pour féliciter, au nom du Conseil National, tous les enseignants qui permettent, dans ces deux établissements d'aboutir à des taux de pourcentages exceptionnels de réussite au Baccalauréat.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci, Madame BOCCONE-PAGÈS.

On me glisse à l'oreille qu'il ne faut pas non plus oublier les élèves qui sont sûrement d'excellents élèves.

La parole a été demandée par Monsieur CELLARIO.

M. Claude CELLARIO.- Merci, Monsieur le Président.

Ma question va s'adresser à deux Conseillers : M. le Conseiller de Gouvernement pour l'Economie et les Finances et M. le Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.

Je vais peut-être vous faire sourire parce que je vais parler d'abord de l'ACM, mais c'est pour faire « diversion ».

M. le Président.- Oui, car à ce stade des débats, nous en sommes au Lycée.

M. Claude CELLARIO.- Messieurs les Conseillers, vous savez que pour la contribution du Budget à l'A.C.M., le Gouvernement a accepté l'ouverture d'un compte de dépôt à la Trésorerie Générale des Finances. En effet, ce mode de fonctionnement permet de

financer, dès l'année en cours, des investissements qui sont sollicités par la F.I.A. et en particulier la sécurité du circuit. Il est vrai qu'une inscription budgétaire, qui doit être présentée plus d'un an à l'avance, ne permet pas la souplesse de l'utilisation de ce crédit, donc en fait, pour répondre aux exigences des instances internationales, vous avez donc choisi cette solution de compte de dépôt à la Trésorerie Générale des Finances et évidemment le fonctionnement de ce compte donne toute sa souplesse à la possibilité d'utiliser ou non des fonds sur ce point.

J'en viens à mon propos, Messieurs les Conseillers, vous n'êtes pas sans savoir que le Lycée Albert I^{er}, le Lycée Technique ou le Collège de Monte-Carlo ont des budgets d'équipement pour l'enseignement et des budgets pour des petits travaux. Et vous n'êtes pas sans savoir aussi que les intendants rencontrent énormément de difficultés à pouvoir utiliser ces budgets lorsqu'il s'agit de répondre à l'urgence. Donnons quelques exemples : à la rentrée 2002-2003, le Lycée a besoin d'un lecteur D.V.D. de manière urgente. Refusé pourquoi ? Parce que c'est un bien d'équipement, il faudra attendre l'année d'après et faire une demande réglementaire. Cela s'est produit, il y a 8 ans, dans une section scientifique, dans le courant de l'été, car il y a eu un changement de programme. Ce qu'il faut savoir, c'est que les Lycées de l'Académie de Nice ont eu une dotation chacun d'une enveloppe, à l'époque, de 80.000 F. Pour faire face à ces changements, le Lycée Albert I^{er}, si je me souviens bien, n'a pas pu obtenir de crédit car, là encore, il fallait tenir compte de la procédure budgétaire. Enfin, si demain, par exemple, le portail d'entrée de la cours du Lycée est défectueux, on aurait des difficultés à faire venir une entreprise et effectuer les réparations car il faudrait avoir d'abord une autorisation pour pouvoir faire ces réparations. Donc, j'en viens à ma conclusion : la procédure budgétaire n'est plus adaptée à cela.

Alors, ce que vous avez accepté pour l'A.C.M., Grand-Prix prestigieux, il faut m'expliquer pourquoi vous allez le refuser pour ce type d'équipement, c'est-à-dire ce que l'on appelle le Budget dit d'enseignement et pour les petits travaux d'équipement ? Ce que j'attends du Gouvernement, c'est que très rapidement

il engage une réflexion de telle manière qu'au Budget Primitif 2004, on puisse sortir de cette situation. On ne peut pas continuer à demander à des établissements scolaires d'avoir un enseignement d'excellence sans leur donner les moyens de résoudre les problèmes au niveau de leur fonctionnement, soit ce qu'on appelle de matériel d'enseignement, soit ce qu'on appelle le petit budget d'équipement. Il faut leur donner la souplesse pour qu'ils puissent répondre aux contraintes que l'on peut avoir tous les jours quant à l'utilisation de ces budgets.

J'aimerais bien avoir une réflexion du Gouvernement là-dessus.

M. le Président.- Merci, Monsieur CELLARIO.
Monsieur le Conseiller, vous avez la parole.

M. Philippe DESLANDES, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.- C'est plutôt à mon Collègue des Finances de répondre, mais je vois déjà que le Président PALMARO fait une moue sur la procédure privée. Je voudrais simplement revenir sur le Lycée. Le Lycée public comme le Lycée ont eu, effectivement, au cours des dernières années des résultats exceptionnels, je m'en félicite. Ils l'ont fait en passant le Baccalauréat à Monaco, je suis très content d'être parvenu à convaincre les autorités françaises de faire en sorte que Monaco soit un centre d'examen. A l'époque, on craignait, je le répète, que le fait que Monaco soit un centre d'examen soit défavorable aux élèves. L'expérience a montré que depuis 3 ans, ce n'est pas le cas et il me semble tout à fait normal que les élèves de Monaco puissent, comme dans tous les Etats étrangers, passer le Baccalauréat chez eux et non pas à l'extérieur.

Sur le compte de dépôt de l'Education Nationale, je cède très volontiers la parole à mon Collègue des Finances.

M. le Président.- Monsieur Franck BIANCHERI, je vous en prie.

M. Franck BIANCHERI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.- Je remercie mon Collègue.

Je vous apporte une première réponse. Il me semble d'abord important de pourvoir correctement les articles concernés, donc 403.352 à 403.370 ; comme on aura l'occasion de le voir tout à l'heure, il me semble que ces articles sont suffisamment dotés pour faire face au remplacement d'une porte défailante. Les montants

inscrits, au titre du Budget Primitif 2004, seront répartis en fonction des priorités, et que l'on saura trouver des solutions pour des situations urgentes et par nature imprévues.

M. le Président.- Monsieur CELLARIO, rapidement, vous voulez ajouter une précision.

M. Claude CELLARIO.- Monsieur le Conseiller, j'ai bien entendu votre réponse mais elle ne correspond pas tout à fait à ma question. Ma question n'est pas le montant des budgets, ma question est : est-ce que la procédure budgétaire du Budget de l'Etat permet de répondre à l'urgence pour ce type de budget ?

M. Franck BIANCHERI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.- Je vous réponds, oui, compte tenu des montants en cause, ce doit être possible.

M. Claude CELLARIO.- Si vous dites que ce doit être possible, j'espère que vous ferez des propositions pour le Budget 2004.

M. Franck BIANCHERI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.- Quand je vous dis que c'est possible, c'est lorsqu'il y a ce type de dépenses urgentes, importantes, à faire, on doit pouvoir trouver une solution.

M. le Président.- Donc à suivre, Monsieur CELLARIO. Je crois que vous avez satisfaction sur le principe.

Y a-t-il d'autres interventions au titre du Lycée ?

Monsieur le Président de la Commission des Finances, je vous en prie.

M. Vincent PALMARO.- Merci, Monsieur le Président.

Ce n'est pas exactement au niveau du Lycée mais au niveau de l'Education Nationale, car il y a un poste qui s'appelle « heures supplémentaires ». J'ai eu l'occasion d'en parler avec la Direction du Budget et Trésor, et le Service du Budget m'avait indiqué que le Budget pourrait faire une note d'explication pour tous les Conseillers Nationaux concernant la raison et puis le calcul de ces heures supplémentaires. Alors,

je renouvelle ma demande de façon à ce qu'on puisse avoir une information claire qui serve à tous les Conseillers Nationaux.

M. le Président.- Monsieur Franck BIANCHERI, je vous en prie.

M. Franck BIANCHERI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.- Madame le Directeur du Budget et du Trésor me répond par l'affirmative.

M. Vincent PALMARO.- Merci, Madame le Directeur.

M. le Président.- Merci, Monsieur le Conseiller.

Je vous propose, s'il n'y a plus d'intervention, de mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 28 est adopté.

(Adopté).

Le Directeur Général.-

Chap. 29 - EDUCATION NATIONALE - COLLEGE CHARLES III.

329.010 - Frais de personnel.....	-	100.000
329.030 - Frais de fonctionnement	-	5.250
	-	<u>105.250</u>

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 29 est adopté.

(Adopté).

Le Directeur Général.-

Chap. 30 - EDUCATION NATIONALE - ECOLE SAINT-CHARLES.

330.010 - Frais de personnel.....	-	30.000
330.030 - Frais de fonctionnement	-	1.665
	-	<u>31.665</u>

M. le Président.- Je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 30 est adopté.

(Adopté).

Le Directeur Général.-

Chap. 31 - EDUCATION NATIONALE - ECOLE DE FONTVIEILLE.

331.010 - Frais de personnel.....	+	50.000
331.030 - Frais de fonctionnement	-	1.135
	+	<u>48.865</u>

M. le Président.- Je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 31 est adopté.

(Adopté).

Le Directeur Général.-

Chap. 32 - EDUCATION NATIONALE - ECOLE DE LA CONDAMINE.

332.010 - Frais de personnel.....	–	50.000
332.030 - Frais de fonctionnement	–	1.390
		– 51.390

M. le Président.- Monsieur Jean-Michel CUCCHI, nous allons vous écouter.

La restructuration de l'école de la Condamine est indispensable. On peut toutefois s'étonner que cet établissement qui a été bâti en 1992 ait eu besoin de ces travaux. Il me semble que si le Gouvernement avait mieux étudié le dossier et peut-être écouté les personnes concernées, on aurait pu réaliser d'emblée un bâtiment adapté et donc faire l'économie des frais d'équipement supplémentaire. Economie non négligeable en ces périodes difficiles, mais aussi et surtout afin d'éviter les désagréments des enfants, des familles et des enseignants qui ont dû s'« exiler » à Saint-Roman. Alors, gérer, c'est prévoir et il me semble que sur ce dossier particulier, comme sur celui du logement, le Gouvernement n'a pas été capable d'évaluer, de manière satisfaisante, les besoins démographiques de la population.

M. le Président.- Une réponse sur la Condamine, Monsieur DESLANDES ?

M. Philippe DESLANDES, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.- Il est vrai que dans l'environnement de l'école de la Condamine, nous avons dû accueillir plus d'enfants que nous l'imaginions. Maintenant, les estimations démographiques sont parfois difficiles à faire parce qu'on rentre effectivement dans l'intimité des couples et que parfois, on ne sait pas toujours si les couples auront 2, 3 ou 4 enfants. Nous avons été surpris, dans le cadre du quartier de la Condamine, d'avoir à accueillir autant d'enfants. Comme dans tout travail de prévision, on peut se tromper sur des hypothèses. Dans ce cas précis, nous avons reconnu cette erreur prévisionnelle en essayant de faire les aménagements nécessaires pour l'école et de trouver une solution pour que les enfants puissent aller à Saint-Roman dans des conditions qui ont d'ailleurs bien fonctionné, avec des cars, accompagnés, parce que les parents étaient un peu inquiets au départ, et je crois qu'au mois de février, l'ensemble de la population scolaire concernée sera ravie et émerveillée des nouveaux locaux.

M. le Président.- Monsieur CUCCHI, vous voulez intervenir, je vous en prie.

M. Jean-Michel CUCCHI.- Merci, Monsieur le Président.

En effet, je confirme que l'« exil » à Saint-Roman s'est bien passé, mais je constate surtout que le Gouvernement admet qu'il peut se tromper et qu'il peut mal prévoir, entre 1992 et 2002, sur 10 ans donc. Peut-être s'apercevra-t-il aussi que ses estimations sur les besoins de logements ne sont pas celles qui correspondent à la réalité.

M. Franck BIANCHERI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.- Seuls ceux qui ne font rien ne se trompent pas, mais pour cela, je vous renvoie à la déclaration du Ministre, lundi soir, et vous donne rendez-vous au Budget Primitif 2004.

M. le Président.- Nous travaillons ensemble pour la juste évaluation de ces besoins, une Commission s'est réunie encore ce matin avec des représentants du Conseil National et de l'Administration.

Monsieur le Vice-Président, je vous en prie.

M. Claude BOISSON.- Merci, Monsieur le Président.

Une remarque parce que je connais le dossier : ce n'est pas une question de prévisions ; si à l'époque, le Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur avait écouté le Directeur de l'Education Nationale, cela ne serait pas arrivé, car il avait été prévenu qu'il y avait une démographie croissante. Mais bon, c'est le passé !

Il faut se rendre compte qu'aujourd'hui il y a une toute autre écoute que l'on peut vraiment apprécier.

M. le Président.- Monsieur Alexandre BORDERO, je vous en prie.

M. Alexandre BORDERO.- Merci, Monsieur le Président.

Sans vouloir rentrer dans l'intimité du couple, il semblerait selon certains articles de journaux, mais c'est à vérifier justement auprès des services d'état civil de la Mairie, qu'il y ait eu un phénomène de « baby boom » en même temps que l'an 2000 et donc ces enfants devront aller à l'école bientôt. Il faudrait, par conséquent, que le Gouvernement se préoccupe du « baby boom » de l'an 2000.

M. Philippe DESLANDES, *Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur*.- Merci, Docteur, de me le rappeler !

M. le Président.- Monsieur GIACCARDI, je vous en prie.

M. Thomas GIACCARDI.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur DESLANDES, pour revenir sur l'école de la Condamine, il faut savoir qu'à l'époque, il y avait le Directeur de l'établissement qui avait été contacté pour donner ses avis pour la construction et aucun de ces avis n'avait été pris en compte par le Gouvernement, ce qui a eu pour conséquence la construction de classes particulièrement exiguës, qui ne correspondent pas du tout aux besoins des enfants.

M. Claude BOISSON.- J'avais oublié un maillon de la chaîne.

M. le Président.- Merci, Messieurs.
Monsieur DESLANDES, vous avez la parole.

Le Directeur Général.-

Chap. 33 - EDUCATION NATIONALE - ECOLE DES REVOIRES.

333.030 - Frais de fonctionnement	- <u>1.035</u>
-----------------------------------	----------------

M. le Président.- Je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 33 est adopté.

(Adopté).

Le Directeur Général.-

Chap. 34 - EDUCATION NATIONALE - LYCEE TECHNIQUE.

334.030 - Frais de fonctionnement	- <u>15.295</u>
-----------------------------------	-----------------

M. Philippe DESLANDES, *Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur*.- J'en prends note. J'espère effectivement, pour répondre à Mme BOCCONE-PAGÈS, que dans le cadre de la définition des nouveaux programmes scolaires, l'avis de ceux qui vivent l'école au quotidien, l'avis des professeurs soit effectivement recueilli et que la décision ne soit pas prise par des gens qui ne vivent pas l'école tous les jours. Je crois qu'on peut faire en sorte que la concertation ait lieu.

M. le Président.- C'est un point très important qui dépasse ce chapitre, pour le Conseil National et pour le Gouvernement, la concertation est très importante, dans tous les domaines. Il faut écouter les gens qui sont concernés. On s'est aperçu, notamment sur certains textes législatifs, et je regarde le Président de la Commission, que dans la préparation d'un certain nombre de projets de loi, si on écoutait les gens concernés, les professionnels et les spécialistes, il y a certaines erreurs qui ne s'y glisseraient pas. D'une manière générale, on ne peut que rappeler que nous sommes très attachés à la concertation dans tous les domaines, avant de prendre des décisions.

Je vous propose de passer au vote de ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 32 est adopté.

(Adopté).

M. le Président.- Monsieur le Vice-Président, je vous en prie.

M. Claude BOISSON.- Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais demander à Monsieur le Conseiller de Gouvernement pour les Travaux Publics et les Affaires Sociales s'il pouvait nous éclairer et à travers nous, le public, sur l'échéance des travaux qui sont actuellement effectués au Lycée Technique, au -2 et au -3, compte tenu de l'importance de ces travaux et de la qualité des projets qui sont en cours de réalisation.

M. José BADIA, *Conseiller de Gouvernement pour les Travaux Publics et les Affaires Sociales.-* Sur la base des éléments que j'ai à ma disposition à l'occasion de cette séance, ce que je peux indiquer, c'est que visiblement les travaux qui étaient prévus pour être

terminés pour la prochaine rentrée scolaire 2004 – 2005, risquent de nécessiter quelques mois de plus, mais je pense qu'à la fin de l'année 2004, ils devraient être terminés. Ce que je vous propose, c'est à l'occasion d'une Commission des Grands Travaux, avant le vote du Budget, de faire un point plus détaillé sur les éléments qui pourraient justifier ce retard. Je réponds à votre intervention sur la base d'un échéancier financier que j'ai à ma disposition étant donné qu'il y a eu un recalage, en fait, de certaines phases des travaux.

M. le Président.- Je mets donc ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 34 est adopté.

(Adopté).

Le Directeur Général.-

Chap. 35 - EDUCATION NATIONALE - PRE-SCOLAIRE BOSIO.

335.010 - Frais de personnel.....	+	500
335.030 - Frais de fonctionnement	-	235
		<u>265</u>

M. le Président.- Je mets donc ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 35 est adopté.

(Adopté).

Le Directeur Général.-

Chap. 36 - EDUCATION NATIONALE - PRE-SCOLAIRE PLATI.

336.030 - Frais de fonctionnement	-	<u>515</u>
-----------------------------------	---	------------

M. le Président.- On a longuement expliqué ce que nous souhaitons, je crois que ce n'est pas la peine de s'étendre à la ligne Ecole Plati.

Je mets donc ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 36 est adopté.

(Adopté).

Le Directeur Général.-

Chap. 37 - EDUCATION NATIONALE - PRE-SCOLAIRE CARMES.

337.030 - Frais de fonctionnement	-	<u>645</u>
-----------------------------------	---	------------

M. le Président.- Je mets donc ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 37 est adopté.

*(Adopté).***Le Directeur Général.-**

Chap. 39 - EDUCATION NATIONALE - BIBLIOTHEQUE CAROLINE.

339.010 - Frais de personnel.....	-	20.000
339.030 - Frais de fonctionnement	-	<u>1.350</u>
	-	<u>21.350</u>

M. le Président.- Je mets donc ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 39 est adopté.

*(Adopté).***Le Directeur Général.-**

Chap. 40 - EDUCATION NATIONALE - CENTRE AERE.

340.010 - Frais de personnel.....	-	20.000
340.030 - Frais de fonctionnement	-	<u>7.210</u>
	-	<u>27.210</u>

M. le Président.- Je mets donc ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 40 est adopté.

*(Adopté).***Le Directeur Général.-**

Chap. 42 - EDUCATION NATIONALE - CENTRE D'INFORMATION.

342.010 - Frais de personnel.....	-	5.000
342.030 - Frais de fonctionnement	-	<u>515</u>
	-	<u>5.515</u>

M. le Président.- Madame la Présidente de la Commission de l'Education et de la Jeunesse, je vous en prie.

Mme Brigitte BOCCONE-PAGÈS.- Merci, Monsieur le Président.

Juste pour intervenir, bien que M. le Ministre l'ait précisé dans son rapport, que nous sommes attachés, lors de l'avis de recrutement, à ce qu'une personne monégasque occupe les fonctions de la responsable qui est partie à la retraite.

Je vous remercie.

M. le Président.- Monsieur Jean-Luc NIGIONI, vous demandez la parole.

M. Jean-Luc NIGIONI.- Oui, merci, Monsieur le Président.

Au vu des disponibilités prévisibles dans la Fonction Publique, nous souhaiterions une plus grande information des jeunes Monégasques dès le lycée afin que leurs orientations soient le plus possible en adéquation avec les éventuels besoins des différents secteurs de l'Administration.

Je pense que le Centre d'information pourrait peaufiner son information au niveau des postes disponibles pour les Monégasques qui souhaiteraient faire carrière dans l'Administration.

M. le Président.- Monsieur DESLANDES souhaite s'exprimer.

M. Philippe DESLANDES, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.- En ce qui me concerne, l'Education Nationale recrutera. On sait d'ores et déjà qu'il sera plus difficile dans les années qui viennent d'obtenir des détachements de professeurs français à Monaco, vu le déficit de professeurs annoncé dans le pays voisin. Je ne saurais que vous inviter à susciter de nouvelles vocations pour que ces jeunes passent, comme il est convenu, les concours normaux et aient des carrières - à diplôme égal, salaire égal - tout à fait garanties.

M. le Président.- Monsieur Bernard MARQUET, je vous en prie.

M. Bernard MARQUET.- Merci, Monsieur le Président.

Lors de Commissions Plénières d'Etude, on avait évoqué le souhait que le travail qui est fait aussi pour la Journée des Métiers puisse être renouvelé un peu en amont, car en 3^{ème}, les enfants sont un peu jeunes et je voudrais associer à la demande de mon Collègue NIGIONI la même chose pour le secteur privé, parce qu'il nous est apparu qu'avec l'augmentation de la population des Monégasques, que ça soit la Fonction Publique ou la S.B.M., ne pourraient pas, peut-être, accueillir dans son sein et peut-être n'est-ce pas souhaitable, tous les futurs Monégasques.

M. le Président.- Monsieur DESLANDES, je vous en prie.

M. Philippe DESLANDES, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.- Monsieur le Président, je vous ai écrit à la suite de la demande du Docteur MARQUET pour qu'à l'occasion des prochaines Journées des Métiers, les classes de 1^{ères} soient plus fortement invitées à y participer car il est sûr que, pour l'instant, ce sont essentiellement des 3^{èmes} qui y participent et c'est encore un peu tôt pour connaître les véritables orientations. Donc, ce sera fait dès 2004 et, en 2004, les 1^{ères} privées et publiques seront fortement invitées, puisque compte rendu devra être fait, à participer à la fin de la Journée des Métiers pour rencontrer l'ensemble des professions.

Maintenant, je comprends très bien que les carrières, sont extrêmement variées et qu'il est important que les Monégasques connaissent l'éventail des possibilités locales.

M. Bernard MARQUET.- Je vous remercie pour cette intervention.

M. le Président.- Madame DITLOT, je vous en prie.

Mme Michèle DITLOT.- Merci, Monsieur le Président.

Je souhaiterais juste un éclaircissement à propos du personnel du Centre d'Information de l'Education Nationale : il semblerait que sur les trois personnes employées, il y en ait deux qui ne soient pas Monégasques. N'y aurait-il pas des Monégasques compétents qui pourraient occuper ces deux places ?

M. le Président.- Monsieur DESLANDES, nous vous écoutons.

M. Philippe DESLANDES, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.- Au Centre d'information, il y a aujourd'hui trois documentalistes, la responsable qui travaillait à mi-temps et qui est partie a été remplacée par une documentaliste monégasque, les deux Françaises qui y sont actuellement y étaient déjà.

Il y a des documentalistes monégasques au Lycée et au Collège, l'une d'elles d'ailleurs a pu, alors qu'elle était nommée dans le Val-d'Oise, réintégrer Monaco pour assurer son service à la satisfaction de tout le monde. Je connais ce cas, et c'est toujours difficile, parce que derrière les cas il y a toujours un nom et je vois très bien ce à quoi vous faites allusion, et je préférerais vous en parler plus directement.

Le Directeur Général.-

Chap. 43 - EDUCATION NATIONALE - CENTRE DE FORMATION DES ENSEIGNANTS.

343.010 - Frais de personnel.....	+	166.500
343.030 - Frais de fonctionnement	-	2.640
		<u>+ 163.860</u>

M. le Président.- M. Jean-Pierre LICARI demande la parole.

M. Jean-Pierre LICARI.- Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais juste signaler que ce centre ne concerne que les enseignants du 1^{er} degré, je suggère donc la création ou l'extension de l'activité de ce centre aux enseignants du second degré, ce qui éviterait de faire appel à des intervenants extérieurs.

M. le Président.- Monsieur le Conseiller DESLANDES.

M. Philippe DESLANDES, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.- J'en prends note. Je

Le Directeur Général.-

Chap. 44 - INSPECTION MEDICALE.

344.030 - Frais de fonctionnement	-	370
344.060 - Frais propres à l'activité du service.....	-	930
		<u>- 1.300</u>

M. le Président.- Ces débats sont faits effectivement pour aborder des problèmes d'ordre général et certainement pas des problèmes personnels qui concernent des individus. Ce n'était pas du tout l'intention de Mme DITLOT qui nous parlait de priorité d'emploi.

Je vais mettre maintenant ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 42 est adopté.

(Adopté).

confirme effectivement qu'il ne s'agit que du 1^{er} degré et il se pourrait que, s'agissant du second degré, ça puisse être un centre qui participe à la préparation au concours dans de bonnes conditions.

M. le Président.- C'est la poursuite logique du débat de tout à l'heure, sur la nécessité de permettre à des Monégasques qui ont la volonté et la compétence, d'acquérir une formation pour enseigner à Monaco et peut-être par un suivi, un cursus à Monaco et pas toujours sur des concours avec des quotas français.

Je mets à présent ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 43 est adopté.

(Adopté).

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 44 est adopté.

(Adopté).

Le Directeur Général.-

Chap. 45 - ACTION SANITAIRE ET SOCIALE.

345.010 - Frais de personnel.....	-	330.000
345.040 - Achat et Entretien matériel	-	460
345.060 - Frais propres à l'activité du service.....	-	9.035
	-	<u>339.495</u>

M. le Président.- Monsieur le Vice-Président, je vous en prie.

M. Claude BOISSON.- Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais faire une brève intervention pour dire que les usagers en Principauté vont constater un changement extraordinaire puisque, à l'initiative du Gouvernement, enfin, la même institution va regrouper diverses institutions à caractère social, auparavant il fallait s'adresser tantôt à la Mairie, tantôt à l'Office d'Assistance Sociale, tantôt à d'autres services sociaux, tantôt à la D.A.S.S. Aujourd'hui, je crois que c'est une évolution, pour ne pas dire une révolution, culturelle en ce sens extraordinaire et je me demande, à cette occasion, si M. le Conseiller peut nous donner davantage d'informations y compris pour les échéances qui devraient, selon nos informations, survenir au début de l'année. Et tout cela est assorti, bien entendu, des projets de loi dont on a parlé tout à l'heure, mais que nous venons de recevoir, faute d'urgence.

M. le Président.- Monsieur le Conseiller DESLANDES.

M. Philippe DESLANDES, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.- Je confirme qu'à partir du 1^{er} janvier 2004, une partie des missions actuellement données au Foyer Sainte-Dévote seront transférées à la Mairie. Je sais que la nouvelle loi sur les actions communales n'est pas encore votée, il ne s'agit que des crèches et la Mairie jusqu'ici à la compétence des crèches puisqu'il y a une crèche municipale.

Au cours de l'année, mais je ne peux pas le faire tant que les lois ne sont pas votées, il est convenu que la Direction de l'Action Sanitaire et Sociale

regroupe l'ensemble des actions d'assistance et d'aide qui, jusqu'ici, comme le rappelait le Président BOISSON, sont éclatées. Par conséquent, dans un passé encore récent, pour un même cas social, plusieurs organismes et assistants sociaux différents intervenaient et vous imaginez bien qu'elles étaient rarement du même avis et que la personne qui demandait aide, orientation et secours était parfois surprise. Cette concentration n'est pas l'expression de vouloir reprendre le pouvoir par l'Etat. Il y était déjà. Je rappelle que l'O.A.S. distribue exclusivement les crédits d'Etat, mais l'Office étant un office, il avait une Commission administrative qui n'était pas une Commission administrative entièrement dans les mains de l'Etat puisqu'elle était gérée par la Mairie, distribuait donc des aides d'Etat en fonction d'appréciations qui étaient parfois différentes de celles que l'Etat aurait souhaitées. Il y avait des assistantes sociales dépendant de l'Office, des assistantes sociales dépendant de la Direction des Affaires Sociales et des assistantes sociales dépendant de la Mairie. Il nous a semblé qu'il était urgent de réformer un tel éclatement afin que l'utilisateur sache qu'il n'y a plus, pour chaque problème, qu'un seul guichet, un seul responsable. Ce qui était fait déjà pour les crèches puisque l'on veut faire en sorte qu'il y ait une seule porte d'entrée pour les crèches, et non pas 3 ou 4, va être fait maintenant pour l'aide sociale. Je crois que c'est un grand service rendu pour nos compatriotes et résidents de faire en sorte qu'ils savent effectivement quel service rencontrer et pourquoi ; qui est responsable, qui peut être mis en cause si le système ne fonctionne pas. C'est la recherche d'une plus grande transparence et d'une totale lisibilité qui a été recherchée et je remercie le Président BOISSON d'avoir été sensible à cette réforme.

M. Claude BOISSON.- Je précise, Monsieur le Conseiller, que j'ai pris la parole mais que c'est quelque chose que nous avons très souvent évoqué

avec le Président de la Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses et je lui ai un peu volé sa partie. Je sais que c'est lui qui travaille sur ce dossier, puisque je crois, Président, que vous avez eu aussi connaissance de l'organigramme ; de celui-ci dépend toute une réorganisation et M. le Président BORDERO m'avait indiqué qu'il était intéressant que cette démarche de réorganisation interne ne coûtait pas un « sou » supplémentaire.

M. le Président.- Y a-t-il d'autres Conseillers Nationaux qui veulent intervenir ?

Madame FAUTRIER.

Mme Catherine FAUTRIER.- Merci, Monsieur le Président.

Je partage tout à fait le point de vue de M. le Vice-Président sur la réforme qui va arriver bientôt, concernant notamment les crèches. Je tiens cependant à insister sur trois points :

Le premier, c'est de veiller à ce que la priorité soit respectée à l'égard des Monégasques, dans l'obtention d'une place dans nos crèches.

Le deuxième, c'est essayer d'augmenter encore un petit peu le nombre de crèches qui fait encore défaut, ici, en Principauté, malheureusement, je le vois tous les jours.

Le troisième point, c'est que le Gouvernement réfléchisse à la création d'une crèche médicalisée, qui est également quelque chose de très important, qui n'existe pas aujourd'hui à Monaco et, vous le savez, Monsieur le Conseiller, les femmes sont actives, elles travaillent et elles ont besoin de cet outil quand elles ont des enfants qui sont malades et auprès desquels, souvent, elles ne peuvent pas rester à leur chevet pour des raisons professionnelles.

Merci.

M. le Président.- Monsieur le Conseiller, pouvez-vous répondre à Mme la Présidente de la Commission des Droits de la Femme ?

M. Philippe DESLANDES, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.- Oui. Trois points : veiller effectivement à la priorité monégasque ; je crois que le Maire, à qui j'ai transféré l'ensemble des crèches le fera encore mieux que moi, j'en suis convaincu. Augmenter le nombre de crèches ? Oui. Il y a eu tout un projet. Je ne sais pas très bien où cela en est aujourd'hui parce que ce point est très lié au logement, il était prévu effectivement d'avoir des

places de crèches sur le site du Testimonio, pour avoir un ensemble de places de crèche à l'Est de la Principauté. Crèche médicalisée : alors, très franchement, je n'y avais pas pensé, mais c'est une excellente idée. Je sais effectivement que beaucoup de femmes, parce que les enfants sont malades, s'absentent de leur travail pour les garder, en général ce sont les femmes qui le font et pas les hommes, je ne sais pas pourquoi, l'égalité n'est pas totale. Je crois que c'est une bonne approche, avec la restructuration du service pédiatrique à l'hôpital, je voudrais réfléchir avec eux, parce qu'ils connaissent mieux le sujet que moi, mais je crois que c'est une très bonne idée. Je vous remercie de me l'avoir donnée.

Mme Catherine FAUTRIER.- Merci, Monsieur le Conseiller.

Si vous permettez, j'aimerais bien être associée à cette réflexion.

M. le Président.- Idée qui a été soulevée il y a quelques années déjà par l'Union des Femmes Monégasques.

Je vais donner la parole à notre Collègue Jean-Michel CUCCHI.

M. Jean-Michel CUCCHI.- Merci, Monsieur le Président. Quand vous allez transmettre le dossier des crèches, pouvez-vous demander également qu'on réfléchisse sur leur fermeture en période de congés scolaires, parce que quand elles ferment, les mères de famille qui travaillent doivent trouver des solutions alternatives qui peuvent poser des problèmes économiques importants pour certaines ?

M. le Président.- Monsieur le Conseiller.

M. Philippe DESLANDES, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.- J'en prends note. J'en parlerai dès demain matin à M. le Maire.

M. Jean-Michel CUCCHI.- Je vous en remercie.

M. le Président.- Donc, tous les transferts sont déjà réalisés et au niveau des responsabilités, c'est déjà M. Marsan, Maire de Monaco, qui est en charge de ce dossier. Nous sommes bien d'accord.

Monsieur GIACCARDI, sur ce sujet.

M. Thomas GIACCARDI.- Merci, Monsieur le Président.

Mon intervention recoupe totalement celles de mes deux Collègues. Je voulais préciser qu'il est inacceptable que des enfants monégasques soient refusés dans les crèches.

M. Philippe DESLANDES, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.- Je ne connais pas de cas précis mais il est possible que je ne sache pas tout, mais en ce qui me concerne, c'est inacceptable.

Le Directeur Général.-

Chap. 46 - EDUCATION NATIONALE - SERVICE DES SPORTS - STADE LOUIS II.

346.000 - Stade Louis II - 222.110

M. le Président.- Monsieur Fabrice NOTARI a la parole.

M. Fabrice NOTARI.- Merci, Monsieur le Président.

Je vais mettre un peu de fraîcheur ou d'aération aux débats.

Depuis 1985, Monaco dispose d'un nouveau stade unique en son genre puisque non seulement il est parfaitement inscrit en site urbain, mais il constitue un centre, un pôle avec ses bureaux, ses salles de sports et ses piscines, son parking et tout le reste, mais surtout car il dispose d'une pelouse située en étage sur ce qui fut, lors de sa construction, la plus grande dalle de béton armé de même niveau.

Malheureusement depuis, cette pelouse ne permet même pas aux moutons de venir y brouter, ils en seraient malades, alors pensez ce que c'est pour les joueurs professionnels. Souvenez-vous des réflexions de commentateurs sur son état lors de matchs importants, pensez à nos jeunes qui ne peuvent même pas s'en approcher au-delà de la fosse et ce n'est pas d'une fosse aux lions qui pourrait faire peur aux moutons précités dont il s'agit.

Ainsi, à part de magnifiques meetings d'athlétisme, nul n'est autorisé à utiliser cette pelouse qui jaunit au soleil, qui a chaud, qui transpire et qui nous oblige à trouver des tisanes à La Turbie, Beausoleil, Cap d'Ail et maintenant Eze, l'herbe étant toujours plus verte chez son voisin.

Pourtant en deux décennies, des sommes que l'on peut qualifier de « coliséennes » ont été investies pour cette pelouse, on a parlé de ventilateurs et aujourd'hui encore avec un nouveau système de « parasol ». Est-ce une solution ? Pour l'instant c'est vrai, depuis vingt

M. le Président.- Nous sommes d'accord.

S'il n'y a plus d'intervention, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 45 est adopté.

(Adopté).

ans, nous avons vu des améliorations, mais pas de résultat totalement satisfaisant.

Comme dans d'autres domaines que nous avons étudiés dans le cadre de ce Budget Rectificatif, nous constatons là aussi que la décision politique se borne à des replâtrages répétitifs alors qu'une bonne décision volontariste au début aurait réglé l'affaire définitivement et n'aurait pas multiplié les interventions techniques inutiles et chassé nos enfants hors de chez nous pour jouer seulement au ballon.

Je souhaite donc qu'une solution soit apportée afin que le Stade Louis II puisse être aussi rentable au niveau de sa pelouse qu'il l'est dans le reste de ses équipements.

M. le Président.- Merci, Monsieur NOTARI, pour cette excellence et pertinente intervention.

Sur ce sujet, Madame la Présidente de la Commission de la Jeunesse veut intervenir.

Mme Brigitte BOCCONE-PAGÈS.- Merci, Monsieur le Président.

Effectivement, je ne vais pas rater l'occasion pour rebondir après mon Collègue NOTARI. Compte tenu de l'état de la pelouse, je reparle de mon concert exceptionnel pour cette année 2004, je pense que ça ne va poser aucun problème de mettre sur cette pelouse un plateau technique de façon à ce que le concert ait lieu, tout naturellement, au mois de juin 2004, comme nous l'attendons tous, ainsi que tous les jeunes de la Principauté.

M. le Président.- Merci, Madame la Présidente. Monsieur DESLANDES, je vous en prie.

M. Philippe DESLANDES, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.- Je vais répondre sur la pelouse avant que M. BADIA ne parle des problèmes techniques. La première, je voudrais rassurer tout à fait M. NOTARI, si les moutons étaient malades, votre voisin de droite, M. Alexandre BORDERO, serait là pour les soigner.

(Rires).

S'agissant maintenant du concert pour les jeunes, comme je vous l'ai déjà expliqué en séance privée, mais je le redis aujourd'hui en séance publique, je ne suis pas organisateur de spectacles, c'est un métier.

Ce à quoi je puis m'engager aujourd'hui c'est faire en sorte que le Stade soit libre, que les services fonctionnent et que l'Etat donne l'autorisation du spectacle. Maintenant, il faut trouver l'organisateur du spectacle, qui sache trouver effectivement les bons chanteurs, ce que les jeunes attendent, ce que je ne sais pas très franchement, pour faire en sorte que ce soit un succès. Mais, à titre personnel, moi-même, je ne sais pas organiser un spectacle, type concert de rock, je ne sais pas faire.

M. le Président.- D'accord avec tout ce que vous dites, simplement une petite nuance, il faudra sans doute, si on veut que le prix d'entrée soit abordable pour la jeunesse, que l'Etat donne un coup de pouce financier à l'organisation, mais sous ces réserves-là, je crois que, Madame BOCCONE-PAGÈS, vous êtes satisfaite ?

Mme Brigitte BOCCONE-PAGÈS.- Bien sûr, Monsieur le Président.

Je vous remercie, Monsieur le Conseiller, je suis moi-même profane en la matière mais n'ayez crainte, il y a des gens qui sont tout à fait spécialisés. En séance privée, nous avons parlé de vous faire parvenir très rapidement des dossiers de sociétés organisatrices.

M. le Président.- Sur la pelouse, proprement dit, je donne la parole à Monsieur le Conseiller pour les Travaux Publics et les Affaires Sociales.

Monsieur BADIA, je vous en prie.

Le Directeur Général.-

Chap. 47 - CENTRE MEDICO-SPORTIF.

347.010 - Frais de personnel.....	+	26.000
347.030 - Frais de fonctionnement.....	+	5.150
347.060 - Frais propres à l'activité du service.....	+	10.400
	+	<u>41.550</u>

M. José BADIA, Conseiller de Gouvernement pour les Travaux Publics et les Affaires Sociales.- D'abord je voudrais féliciter Monsieur NOTARI de l'humour avec lequel il a abordé une situation épineuse, je dis d'autant plus épineuse parce qu'il a parlé de moutons, s'il avait parlé de chèvres, cela aurait voulu dire que ce n'est pas du gazon mais des ronces. Grâce au ciel, ce n'est pas le cas. C'est un sujet difficile, je peux vous assurer que tout a été fait depuis un certain nombre d'années pour que cette pelouse fonctionne au mieux, on est en train d'approcher une solution que nous espérons la plus efficace en particulier depuis que Didier Deschamps est arrivé à l'Association Sportive, je l'ai rencontré, et certains de mes collaborateurs suivent régulièrement l'état de la pelouse et grâce à un nouveau dispositif d'ombrelle qui a été mis en place pendant l'été, on arrive effectivement à avoir, nous le pensons en tout cas aujourd'hui, c'est le constat qui a été fait par les sportifs de l'Association Sportive de Monaco, la section Football Club, à avoir une pelouse satisfaisante. Ce qui demeurera de toute évidence, c'est que malheureusement, l'épaisseur de terre qui existe sur le dessus de la dalle est nettement insuffisante, mais en tout cas très inférieure à celle que l'on trouve sur ce type d'ouvrage, peut-être a-t-on été novateur à l'époque et avons-nous sous-estimé l'importance de cet espace végétal indispensable ? Il est évident que les racines du gazon sont soumises à une grande température pendant l'été puisque le substratum avoisine les 40° et on comprend qu'à ces températures-là, le gazon ne puisse pas trouver une vie satisfaisante.

Si je regarde au point de vue sportif, le seul élément positif que je puisse donner, c'est que si notre pelouse est mauvaise en début de saison, alors qu'elle est très belle, en général dans les terrains de sport qui sont plus au Nord, c'est l'inverse qui se produit, en fin de championnat et on donne quelques chances complémentaires à Monaco lorsqu'il joue à domicile.

M. le Président.- S'il n'y a pas d'autre intervention, je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 46 est adopté.

(Adopté).

M. le Président.- Je mets ce chapitre aux voix.
Avis contraires ? Pas d'avis contraire.
Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 47 est adopté.

(Adopté).

Le Directeur Général.-

Chap. 48 - COMPAGNIE POMPIERS.

348.010 - Frais de personnel.....	-	125.000
348.030 - Frais de fonctionnement	+	17.545
348.040 - Achat et Entretien matériel	-	24.720
	-	<u>132.175</u>

M. le Président.- Je mets ce chapitre aux voix.
Avis contraires ? Pas d'avis contraire.
Abstentions ? Pas d'abstention.
Le chapitre 48 est adopté.

(Adopté).

Le Directeur Général.-

Chap. 49 - AUDITORIUM RAINIER III.

349.010 - Frais de personnel.....	+	95.000
349.030 - Frais de fonctionnement	+	135.000
349.040 - Achat et Entretien matériel	+	15.000
349.050 - Entretien - Amélioration locaux.....	-	13.835
	+	<u>231.165</u>

M. le Président.- Madame DITLOT a la parole.

faisons, c'est de garder le poste libre ou de voir si on peut s'organiser en fonction des personnes présentes.

Mme Michèle DITLOT.- Merci, Monsieur le Président.

A propos de l'Auditorium Rainier III, je voudrais savoir si le Gouvernement a prévu de remplacer le Directeur administratif qui a cessé ses fonctions le 1^{er} octobre 2003. Et je veux rappeler que le Conseil National demande, dans ce cas encore, que la priorité nationale soit appliquée.

Je voudrais rappeler l'historique : la personne dont vous parlez a été Directeur de l'Orchestre puis, à la fin de sa carrière en est devenu l'Administrateur, c'est-à-dire n'ayant que la charge de l'administration de l'Orchestre alors que précédemment, ce qui était d'ailleurs beaucoup plus valorisant pour elle, elle avait un regard sur l'organisation musicale. Vous savez que le nouveau Chef d'orchestre a voulu avoir sur place son Délégué artistique par lequel il passe pour contacter l'ensemble des artistes solistes, chefs d'orchestre extérieurs, ou musiciens extérieurs pour les différents concerts. Dans l'immédiat, il n'y a pas d'urgence à remplacer, homme pour homme, la fonction qui s'est mise en sommeil à la suite du départ à la retraite de l'Administrateur de l'orchestre.

M. le Président.- Monsieur le Conseiller DESLANDES, je vous en prie.

J'espère qu'une solution pourra être trouvée ; en tout cas, pour ma part, j'ai aujourd'hui contacté un certain nombre de personnes pour voir s'il y avait une personne monégasque susceptible de le remplacer, je ne l'ai pas trouvée, le poste reste donc ouvert.

M. Philippe DESLANDES, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.- Pour l'instant, comme vous le savez, il n'y en n'a pas. J'ai contacté un Monégasque qui avait toutes les caractéristiques pour faire un excellent Administrateur de l'Opéra puisqu'il avait été musicien et qui a une parfaite connaissance budgétaire, il a refusé. Pour l'instant, ce que nous

Mme Michèle DITLOT.- Je vous remercie de ces précisions.

M. le Président.- S'il n'y a pas d'autre intervention, je mets donc ce chapitre aux voix.

Le Directeur Général.-

c) DEPARTEMENT DES FINANCES ET DE L'ECONOMIE.

Chap. 50 - CONSEILLER DE GOUVERNEMENT.

350.010 - Frais de personnel.....	-	10.000
350.020 - Frais d'Etudes et Formation.....	-	300
		<u>10.300</u>

M. le Président.- Monsieur Jacques RIT, je vous en prie.

M. Jacques RIT.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Conseiller de Gouvernement pour les Finances, je saisis l'occasion qui m'est donnée pour plaider la cause d'une vertu trop souvent absente des relations entre le Gouvernement et le Parlement ; je veux parler de l'esprit de concertation.

Un fait récent nous servira de démonstration. Vous ne m'en voudrez pas, il est issu du domaine de la Santé. Mais des exemples similaires existent dans bien d'autres domaines.

Depuis de nombreuses années, la clinique l'Hermitage de Menton a été désignée, entre autres, par des spécialistes des audits d'hôpitaux, comme un élément clef dans la régulation du flux de patients provenant de Menton et de ses vallées, flux qui représente une part importante du recrutement du Centre Hospitalier Princesse Grace. Depuis plusieurs années, donc, l'idée d'une prise de participation du Gouvernement monégasque dans la gestion de cette clinique avait été évoquée, afin de réguler la synergie qui doit exister entre notre hôpital et cet établissement.

Cet été, une opportunité unique s'est présentée, avec la mise en liquidation judiciaire de la clinique et la recherche d'un repreneur. Dans le cadre de mon appartenance au Groupe de Travail Santé du Parlement, j'ai eu personnellement l'occasion de défendre ce dossier auprès du Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur et de vous-même.

L'affaire était, certes, délicate, et des délais très serrés ne facilitaient pas une prise de décision. Mais j'ai malheureusement le sentiment que tout n'a pas été entrepris, du côté du Gouvernement, pour faire aboutir ce projet.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 49 est adopté.

(Adopté).

Pourtant, les médecins et chirurgiens hospitaliers du C.H.P.G. étaient pratiquement unanimes pour affirmer que le contrôle de cette clinique était fondamental pour sécuriser l'avenir de leur établissement. A ma connaissance, le Gouvernement ne les a pas consultés.

Le Centre Cardio-Thoracique de Monaco avait, de son côté, déposé un dossier de reprise chez le liquidateur judiciaire. L'hypothèse d'un contrôle de l'Hermitage par le C.C.M. était également favorable au C.H.P.G., mais ce dossier a été retiré par le C.C.M. à la dernière minute...

La clinique de l'Hermitage a été reprise par un puissant groupe de cliniques niçois, et risque de représenter pour l'hôpital de Monaco, à court terme, une concurrence redoutable.

Il ne nous reste maintenant plus qu'à espérer que le préjudice subi par le Centre Hospitalier, en matière de recrutement de patients, ne sera pas trop important...

Ce handicap de plus devient une raison supplémentaire pour les élus de demander au Gouvernement de tout entreprendre, jusqu'à l'impossible, afin de soutenir les efforts de notre hôpital. Mais, bien au-delà, nous vous demandons, dans le traitement de telles affaires, d'user plus souvent de l'éclairage que peut apporter une concertation accrue entre le Gouvernement, le Conseil National, et les professionnels de la Santé.

M. le Président.- Monsieur DESLANDES, nous vous écoutons.

M. Philippe DESLANDES, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.- C'est un dossier difficile, inscrit dans le cadre d'une procédure judiciaire

et le temps était compté. Menton est situé en France, et la clinique de Menton tombe sous la responsabilité du Directeur de l'Agence régionale d'hospitalisation en place à Marseille. Le Docteur RIT est venu me voir ainsi que M. Franck BIANCHERI, à deux reprises, pour nous expliquer ce problème dont nous étions très conscients. J'ai pris l'attache à plusieurs reprises du Directeur à Marseille de l'Agence d'hospitalisation, du Maire de Menton, plusieurs fois, qui se méfiait un peu de l'offre de la clinique Saint-Georges qui a obtenu la clinique de l'Hermitage avec une offre qui était limitée dans le temps puisque l'offre qui a été faite ne concerne qu'une période limitée de 23 mois et l'une des craintes des Autorités locales est de voir que le transfert de lits de Menton à Nice puisse être opéré dans les 2 ans. Donc, nous avons sur place, si je puis dire, un allié objectif, mais dans le cadre d'une procédure judiciaire, le temps comptait et il fallait faire en sorte qu'on puisse mettre, sur la table, en 6 semaines, une offre en monnaie sonnante et trébuchante mais assortie d'un projet médical lui aussi consistant et convainquant. Le temps nous a manqué. Maintenant, le Centre Cardio-Thoracique a lui aussi fait une offre, puis l'a retirée après avoir considéré, c'est en fonction de ce que je sais, que la rentabilité de son projet n'était pas garantie. Personne n'a demandé à ce que le Centre Cardio-Thoracique retire son offre, il l'a fait de lui-même.

M. le Président.- Monsieur le Conseiller de Gouvernement pour les Finances, vous n'avez rien à ajouter ?

Monsieur RIT, je vous en prie.

M. Jacques RIT.- Je vous remercie de ces explications.

En ce qui concerne la brièveté des délais, elle était évidente pour tous. Toutefois, quand on sait, par l'audit de la SANESCO, dont vous appréciez vous-même l'excellent travail, l'importance du bassin de recrutement de Menton pour l'hôpital de Monaco, quand on sait que, dans les dernières années, la clinique l'Hermitage, était quasiment moribonde au niveau gestion, il est vraiment dommage que l'on n'ait pas pris le temps, avant cette mise en liquidation judiciaire, d'étudier le dossier. Ce dossier qui, certes,

peut demander des semaines, voire des mois pour être mis sur pied, aurait pu être préparé. Ceci revêt une importance cruciale pour le Centre Hospitalier Princesse Grace, parce que même si l'on parle d'une limitation à deux ans de l'intervention du groupe niçois en question, cela laissera des traces. C'est-à-dire que même si les lits sont partiellement rapatriés sur Nice, le PDG de ce groupe a bien laissé entendre qu'il maintiendrait une antenne de consultation sur place et récupérerait les patients dans ses établissements niçois. Il est donc vrai que le préjudice, lui, risque d'être durable au-delà des deux prochaines années.

M. le Président.- Monsieur DESLANDES, vous souhaitez intervenir.

M. Philippe DESLANDES, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.- Je suis très conscient de la problématique et, comme l'a rappelé le Docteur RIT, elle a parfaitement été posée par l'étude de la SANESCO, dès 1994 sur le rayon d'action du Centre Hospitalier Princesse Grace. Je vous assure que les délais ont manqué, ce ne sont pas les contacts qui ont été retenus, parce que je suis allé plusieurs fois à Menton voir le Maire, j'ai vu deux fois le Directeur de l'A.R.H., qui était plutôt favorable à une solution purement locale à l'Est de Nice, mais jusqu'ici, on n'a pas pu, effectivement, au dernier moment, contrecarrer la responsabilité du liquidateur judiciaire, qui lui, est responsable, devant une cessation de paiements, de répondre selon la loi et en fonction des délais de la loi. Mais je suis sûr que si quelques mois nous avaient été donnés, on aurait pu apporter une solution plus opportune en ce qui concerne le Centre Hospitalier Princesse Grace. Maintenant, s'agissant du C.H.P.G., je lui fais entièrement confiance pour relever la concurrence.

M. le Président.- S'il n'y a pas d'autre intervention, je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 50 est adopté.

(Adopté).

Le Directeur Général.-

Chap. 51 - BUDGET ET TRESOR - DIRECTION.

351.010 - Frais de personnel.....	+	22.000
351.030 - Frais de fonctionnement	-	1.375
351.040 - Achat et Entretien matériel	-	25
	+	<u>20.600</u>

M. le Président.- Je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 51 est adopté.

(Adopté).

Le Directeur Général.-

Chap. 53 - SERVICES FISCAUX.

353.010 - Frais de personnel.....	-	85.000
353.030 - Frais de fonctionnement	+	6.430
	-	<u>78.570</u>

M. le Président.- Je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 53 est adopté.

(Adopté).

Le Directeur Général.-

Chap. 54 - ADMINISTRATION DES DOMAINES.

354.010 - Frais de personnel.....	-	30.000
354.030 - Frais de fonctionnement	-	1.415
	-	<u>31.415</u>

M. le Président.- Monsieur NIGIONI, je vous en prie.

M. Jean-Luc NIGIONI.- Merci, Monsieur le Président.

Dans le cadre du groupe de travail sur le logement, le Gouvernement est-il d'accord pour revoir les critères d'attribution des logements domaniaux, afin qu'ils soient plus transparents et surtout plus compréhensibles par tous ?

Il est évidemment indispensable que ces critères soient mis en place avant les futures attributions de logements, car même si malheureusement il n'y a que très peu d'appartements disponibles dans les deux années à venir, leur attribution n'en sera que plus difficile.

Ces critères que nous voulons objectifs, impartiaux et transparents, permettront, au très grand nombre de familles qui n'auront malheureusement pas pu bénéficier de logements adaptés à leurs besoins, de mieux comprendre les raisons pour lesquelles elles n'ont pas été choisies, dans l'attente de la réalisation du programme de logement que l'UPM souhaite plus ambitieux que ce qu'il est actuellement.

M. le Président.- Monsieur BIANCHERI, je vous en prie.

M. Franck BIANCHERI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.- Je vous réponds par l'affirmative ; il y a eu une réunion ce matin, comme on l'avait annoncé lundi soir, qui a prévu que courant janvier, il y aurait un groupe de travail qui se réunirait pour étudier, revoir les différents critères d'attributions. Il me semble que les objectifs de l'impartialité, de la transparence sont déjà atteints et s'ils ne l'étaient pas, on pourrait les améliorer.

M. Jean-Luc NIGIONI.- Le point important, c'est au niveau de la clarté et de la compréhension des usagers.

M. le Président.- Je vous le confirme et nous informerons nos Collègues de la teneur de cette réunion mixte. Une réunion, à la demande de la délégation du Conseil National, acceptée par les représentants du Gouvernement ce matin, aura lieu en janvier, qui sera exclusivement consacrée au thème « comment peut-on améliorer, rendre plus équitables,

plus transparents les critères d'attribution des logements domaniaux ? ». On aura bientôt des avancées dans ce domaine courant janvier.

S'il n'y a plus d'intervention sur ce chapitre, je le mets aux voix.

Le Directeur Général.-

Chap. 55 - EXPANSION ECONOMIQUE.

355.010 - Frais de personnel.....	-	20.000
355.030 - Frais de fonctionnement	-	2.125
355.040 - Achat et Entretien matériel	-	30
355.060 - Frais propres à l'activité du service.....	+	215.800
		<u>193.645</u>

M. le Président.- Madame Catherine FAUTRIER, je vous en prie.

Mme Catherine FAUTRIER.- Merci, Monsieur le Président.

J'aimerais poser la question au Gouvernement de savoir pourquoi la Principauté reste un des rares pays à ne pas appliquer à son économie des règles statistiques internationales, d'où pourraient découler des indicateurs économiques fiables, comparables à ceux des autres pays. A mon sens, cette non-communication entache la crédibilité économique de la Principauté sur les marchés internationaux. En effet, un pays qui ne calcule ni P.I.B., ni P.N.B. et qui ne publie que peu de chiffres sur son commerce extérieur a des difficultés quant à sa crédibilité économique sur la scène internationale. La Principauté de Monaco est un pays sérieux, avec une économie diversifiée et fiable et le calcul de ces indicateurs économiques contribuerait à mon sens à asseoir la crédibilité de notre économie et permettrait certainement de réaliser des projections plus réalistes, sur son évolution.

Merci.

M. Franck BIANCHERI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.- Sur la partie du

Le Directeur Général.-

Chap. 57 - TOURISME ET CONGRES.

357.010 - Frais de personnel.....	-	20.000
357.030 - Frais de fonctionnement	-	442.200
357.040 - Achat et Entretien matériel	-	56.970
357.060 - Frais propres à l'activité du service.....	-	505.300
		<u>1.024.470</u>

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 54 est adopté.

(Adopté).

commerce extérieur, nous avons des chiffres, je crois que vous connaissez, on peut bien sûr toujours améliorer les choses. Sur la partie P.I.B., P.N.B., le Gouvernement s'est déjà livré à une réflexion approfondie et le Département des Finances a déjà quelques éléments qui pour l'instant n'ont pas encore été communiqués afin de trouver une plus grande fiabilité. L'exercice que vous étiez en train d'évoquer est en phase d'être finalisé et ne me pose pas de difficultés.

Ce n'est pas parce que l'on n'a pas ces chiffres que nous ne sommes pas crédibles sur le plan international, puisqu'il y a d'autres petits pays comme nous qui ne le calculent pas ; comme vous le savez aussi, on peut dans ce domaine-là avancer sensiblement ; l'exercice a déjà été fait de manière discrète, ces deux dernières années, et j'ai ces données au Département des Finances.

M. le Président.- S'il n'y a pas d'autre intervention sur ce chapitre, je le mets donc aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 55 est adopté.

(Adopté).

M. le Président.- Je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 57 est adopté.

(Adopté).

Le Directeur Général.-

Chap. 60 - REGIE DES TABACS.

360.000 - Régie des Tabacs	-	837.000
----------------------------------	---	---------

M. le Président.- Je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 60 est adopté.

(Adopté).

Le Directeur Général.-

Chap. 61 - OFFICE DES EMISSIONS DES TIMBRES-POSTE.

361.000 - O.E.T.P.	-	69.380
-------------------------	---	--------

M. le Président.- Je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 61 est adopté.

(Adopté).

Le Directeur Général.-

Chap. 62 - DIRECTION DE L'HABITAT.

362.010 - Frais de personnel.....	+	8.000
362.030 - Frais de fonctionnement	-	400
	+	7.600

M. le Président.- Je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 62 est adopté.

(Adopté).

Le Directeur Général.-

Chap. 63 - CONTROLE DES JEUX.

363.010 - Frais de personnel.....	+	1.000
363.020 - Frais d'Etudes et Formation.....	-	3.700
363.030 - Frais de fonctionnement	-	105
	-	2.805

M. le Président.- Je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 63 est adopté.

(Adopté).

Le Directeur Général.-

Chap. 64 - SERVICE D'INFORMATION SUR LES CIRCUITS FINANCIERS.

364.010 - Frais de personnel.....	+	18.000
364.020 - Frais d'Etudes et Formation.....	-	500
364.030 - Frais de fonctionnement	-	6.990
		<u>10.510</u>

M. le Président.- Je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 64 est adopté.

(Adopté).

Le Directeur Général.-

Chap. 65 - MUSEE DU TIMBRE ET DES MONNAIES.

365.000 - Musée des Timbres-Monnaies	+	<u>40.750</u>
--	---	---------------

M. le Président.- Je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 65 est adopté.

(Adopté).

Le Directeur Général.-

d) DEPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS ET DES AFFAIRES SOCIALES.

Chap. 75 - CONSEILLER DE GOUVERNEMENT.

375.010 - Frais de personnel.....	+	20.000
375.030 - Frais de fonctionnement	-	9.800
		<u>10.200</u>

M. le Président.- Monsieur le Président de la Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses a la parole.

M. Alexandre BORDERO.- Merci, Monsieur le Président.

On nous a fait souvent fait la remarque, notamment au niveau des partenaires sociaux, que le Département

des Travaux Publics et les Affaires Sociales était en fait le Département des Travaux Publics et éventuellement des Affaires Sociales. En fait, les partenaires sociaux se plaignent un peu de ne pas voir suffisamment au niveau du Département de personnel spécialisé dans cette matière - c'est vrai qu'il y a des ingénieurs, des gens qui connaissent très bien les bâtiments, les grands travaux, etc. - certains partenaires

sociaux souhaiteraient voir le Département se renforcer au niveau Affaires Sociales.

M. le Président.- Monsieur le Ministre d'Etat souhaite répondre.

M. le Ministre d'Etat.- Oui, Monsieur le Président.

Nous sommes les premiers au sein du Gouvernement à reconnaître que les Affaires Sociales ne sont probablement pas suffisamment suivies, ce qui est une lacune sérieuse ; d'ailleurs, on en voit, épisodiquement les effets. Pourquoi ? Nous sommes tenus actuellement par des contraintes résultant d'anciens accords avec la France qui rendent l'augmentation du nombre des Membres du Gouvernement pratiquement impossible. Nous allons en sortir. Cela fait partie des choses que nous négocions actuellement avec la France et je pense très sincèrement que c'est un domaine où nous ne rencontrerons pas de difficulté ; à ce moment-là, il pourra y avoir un responsable unique des Affaires Sociales. Alors, vous me direz, ça n'empêche pas, dans l'immédiat, d'avoir des interlocuteurs. Je crois, et c'est pour ça que j'ai demandé à prendre la parole à la place de M. BADIA auquel je m'en voudrais de faire injure, qu'on ne peut pas demander au même homme responsable d'un Département d'être à la fois très compétent en matière de travaux publics et d'être un expert en matière sociale. Or, l'impulsion du chef de Département est indispensable sur ses services et dès lors que cette impulsion ne peut pas s'exercer avec la même qualité de compétences dans les deux domaines dont il a la responsabilité, nous voyons que c'est insuffisant et c'est pour cela que très rapidement, nous espérons aboutir à cet élargissement du Gouvernement qui donnera aux partenaires sociaux, aux interlocuteurs sociaux un membre en plein exercice du Gouvernement comme interlocuteur.

M. le Président.- Monsieur BORDERO, je vous en prie.

M. Alexandre BORDERO.- Nous accueillons avec satisfaction la déclaration de M. le Ministre d'Etat et ce d'autant plus que nous avons appelé de nos vœux un élargissement du Gouvernement avec la création pourquoi pas d'un Département des Affaires Sociales. En attendant, ce que je cherchais à faire valoir comme idée, c'était plutôt de recruter au niveau du Département un Conseiller technique ou un Chargé de mission, un fonctionnaire particulièrement intéressé par le sujet, ayant peut-être déjà une certaine expérience ou une certaine compétence sur ces sujets et qui pourrait

servir, vraiment, d'interlocuteur privilégié sur les problèmes des relations sociales.

M. le Président.- Monsieur le Ministre, je vous en prie.

M. le Ministre d'Etat.- Je reprends la parole sur ce sujet. Oui, vous avez raison mais en fait, d'abord, au sein même du Département, il y a tout de même des gens compétents et je crois que les partenaires sociaux et en tout cas une des parties s'est bien trouvée aux côtés du Ministre d'Etat, quelqu'un de compétent.

M. le Président.- Sur ces points-là, Monsieur le Vice-Président BOISSON a demandé la parole.

M. Claude BOISSON.- Merci, Monsieur le Président.

Nous sommes ce soir très heureux d'entendre cette indication que le Gouvernement nous livre avec une grande transparence. Nous sommes d'autant plus heureux que c'est un sujet que nous avons souvent évoqué, même sur le plan politique ; puis nous n'osions plus l'évoquer, bien que nous soyons conscients que c'était une manière d'aider le Gouvernement à apporter une solution structurelle. Pourquoi n'avons-nous plus osé ? Parce que quelques personnes nous chuchotaient qu'il n'était pas de bon ton de remettre ainsi en question les institutions. Alors, aujourd'hui, je comprends, c'est que ce n'était pas encore le moment et qu'il fallait attendre, sans doute, qu'il y ait la renégociation de 1930. Mais je crois que nous étions, par un phénomène d'anticipation, tout à fait inscrits dans le besoin que nous ressentions tous. En tout cas, c'était quelque chose que nous désirions, et ce n'était pas votre cas. Aujourd'hui, ce serait une avancée extraordinaire si elle se concrétise, et espérons que ce soit rapidement. Compte tenu de la charge de travail, au niveau des Travaux Publics, mais aussi au niveau des Affaires Sociales, nous avons accusé un retard dans certains domaines. Franchement, il faut tous le reconnaître, comment est-ce possible pour un seul Conseiller ainsi que pour ses collaborateurs de gérer actuellement les deux services dans de bonnes conditions ? Il n'y a qu'à Monaco que nous pouvions faire ce genre de miracle. Il faut quand même rendre hommage, même si quelquefois il y a eu des retards, au travail considérable qui a été fait et qui à un moment donné n'est plus acceptable dans la Fonction Publique.

M. le Président.- Sur ce point-là, Monsieur CUCCHI, je vous en prie.

M. Jean-Michel CUCCHI.- Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais dire que je suis tout à fait content de la nouvelle, même si elle n'est pas certaine, je connais la prudence légendaire de M. le Ministre d'Etat quand il affirme quelque chose.

Je tiens à dire, au nom de l'U.P.M., que je suis satisfait car la création d'un Département des Affaires Sociales, indépendant du Département des Travaux Publics faisait partie de nos demandes, page 17 du programme.

M. le Ministre d'Etat.- Cela prouve que j'ai lu votre programme.

M. Jean-Michel CUCCHI.- Et je vous en remercie !

M. le Président.- Madame POYARD-VATRICAN, je vous en prie.

Mme Anne POYARD-VATRICAN.- Merci, Monsieur le Président.

Au risque d'être un tout petit peu désagréable, à quelle échéance imaginez-vous sa création, l'arrivée d'un nouveau Conseiller dans ce Département des Affaires Sociales ?

M. le Ministre d'Etat.- J'ai dit tout à l'heure que tout ça était la conclusion des négociations que nous menons avec la France sur 1930. Alors je ne peux pas prévoir l'échéance. C'est un petit peu comme vous, vis-à-vis du Conseil de l'Europe.

M. le Président.- Sur ce point, pour terminer, je souhaiterais m'associer aux interventions de mes Collègues pour remercier M. le Ministre d'Etat, d'abord pour sa franchise car il nous a parlé comme on souhaite que le Gouvernement parle au Conseil National, avec beaucoup de franchise et en toute transparence. Il a dit que certains problèmes, certains retards n'étaient sans doute pas étrangers à cette organisation actuelle et donc au fait que les deux activités soient regroupées au sein d'un même Département. Je voudrais rappeler d'ailleurs quelques problèmes et engagements que le Gouvernement a pris dans ces domaines. Dans les problèmes, dans les

retards, il y a le droit social en Principauté, qu'on parle de moderniser depuis des années mais qui n'a pas encore évolué, on pense notamment à la réglementation de l'intérim. Si on peut comprendre que dans une économie libérale, les entreprises aient besoin de souplesse, aient besoin de recourir à ce type de contrat, on constate à Monaco certains abus inacceptables où on voit, pendant des décennies, des intérimaires sur des postes permanents pour prendre un cas un peu caricatural, mais qui existe. Il y a aussi le problème de la situation de non-droit dans laquelle on se trouve, où aujourd'hui et sans que cela ne préjuge du débat de fond que nous n'avons pas eu et que nous devons avoir, on n'applique pas la loi sur les salaires et c'est inacceptable dans un Etat de droit et vous vous êtes engagés, à déposer le plus rapidement possible un projet de loi devant le Conseil National pour mettre effectivement en accord la pratique avec les textes législatifs. On l'attend avec impatience parce qu'on ne peut pas demeurer plus longtemps dans la situation de non-droit dans laquelle on se trouve, où les textes ne sont pas appliqués.

Monsieur le Conseiller BADIA, je vous en prie.

M. José BADIA, Conseiller de Gouvernement pour les Travaux Publics et les Affaires Sociales.- Je voudrais dire deux mots. Je partage pleinement les éléments que le Ministre d'Etat a annoncés. J'ai été, dès le départ, lorsque je suis arrivé au Département, tout à fait conscient que le paysage social justifierait de la mise en place de ce que j'ai appelé un pôle social, c'est-à-dire en fait d'avoir un collaborateur plus spécialement dédié effectivement au contact avec les partenaires sociaux. En fait, ce contact s'est établi, d'une manière générale et logique, avec le Directeur du Travail et des Affaires Sociales, et je voudrais quand même souligner que M. PICCO, éminent fonctionnaire, apporte beaucoup de choses par son travail. Le Département ne minimise pas les activités en matière d'Affaires Sociales, même s'il n'y a peut-être pas une chaleur cordiale qui s'est établie, et je ne voudrais pas que vous pensiez, au niveau du Conseil National, que le Département ne suit pas ses activités quotidiennes en la matière.

Il est vrai qu'aujourd'hui, il existe un appel plus fort à la discussion, à la négociation, les textes que vous avez évoqués, les C.D.D., les C.D.I. sont des textes qui sont en réflexion au travers d'une structure mise en place par le Gouvernement, initiée par mon prédécesseur à ce poste. Ces activités vont donc se poursuivre. Je suis néanmoins le premier à penser qu'un Département des Affaires Sociales serait le bienvenu, ne serait-ce que parce que dans ce domaine

je « joue à 12 contre 1 », c'est-à-dire que j'ai 12 services techniques contre 1 service Affaires Sociales et qu'il est évident que je suis obligé de partager au 12^{ème} les activités dans ce domaine. Je voulais le préciser, ne serait-ce que pour la logique et l'homogénéité de ma réponse et je tenais à ce que mes collaborateurs qui s'occupent de ces affaires ne soient pas oubliés dans ce débat.

M. le Président.- Monsieur Claude BOISSON voulait intervenir dans le droit fil, sur les salaires.

M. Claude BOISSON.- Merci, Monsieur le Président.

Oui, tout d'abord, ayant entendu que l'activité va se poursuivre, Monsieur le Conseiller, nous vous invitons, bien sûr, à ce qu'elle se poursuive dans le cadre de l'élaboration du Code du travail qui a commencé il y a un certain temps et un temps certain.

Monsieur le Conseiller, l'incidence de la réduction du temps de travail en France a de très graves conséquences à Monaco pour l'application de la loi n° 739 sur le salaire.

En conséquence, la réaction est différente selon les intérêts des institutions.

Les Syndicats considèrent qu'il est légitime de défendre une situation anormale en raison de l'absence d'évolution des salaires, à la suite du décrochage par la plupart des employeurs de la parité des minima catégoriels avec la région économique voisine et de toutes les conséquences qui en découlent. N'oublions pas qu'à l'exception du SMIC, les autres salaires n'ont en fait été augmentés que de 1,6 % (1^{er} juillet 2003) pendant les cinq dernières années, sur la base d'une recommandation de la Direction du Travail et des Affaires Sociales.

Les employeurs considèrent qu'ils n'ont pas à continuer à supporter financièrement l'incidence de la diminution du temps de travail en France, et certains n'y parviennent d'ailleurs plus - cela concerne aussi bien ceux qui conservent la durée hebdomadaire de 39 heures que ceux qui l'ont modifiée à 35 heures - et à payer le différentiel qui était de l'ordre de 11,43 % et qui s'étend maintenant jusqu'à 20 ou 30 %, selon les conventions collectives.

Le Gouvernement considérait, jusqu'en 2002, qu'il n'avait pas, à supporter les conséquences financières de la réduction du temps de travail et à accorder des aides financières aux employeurs comme cela se pratique en France, pour certains accords de branche. Comment maintenant, après ces cinq années de stagnation - de 1998 à 2003 - concilier ces trois conceptions à caractère économique, financier,

juridique et social ? Ce n'est pourtant pas faute d'avoir été alerté par l'Union des Syndicats et la Fédération Patronale.

Je suis très sensible, Monsieur le Conseiller de Gouvernement pour les Travaux Publics et les Affaires Sociales, à votre prise de position en décembre 2002, puisque vous avez exposé aux partenaires sociaux, lors d'une réunion au Ministère d'Etat, les orientations du Gouvernement en matière d'affaires sociales, c'est-à-dire, je cite :

« - Le maintien de la durée légale du travail à 39 heures ;

- La mise en place de nouvelles formes d'organisation du travail ;

- Le retour à la parité de salaires minima entre Monaco et la région économique voisine, garantissant la paix sociale ;

- La mise en place d'un dispositif qui permettrait d'aider les entreprises à bas salaires, afin de compenser la perte d'avantages concurrentiels qu'elles auraient subie par le jeu combiné du maintien de la parité des salaires minima avec la région économique voisine et par le bénéfice pour les entreprises françaises de l'application du dispositif d'allègement de charges sociales RAFFARIN. » (fin de citation).

Mais pour apprécier toutes ces dispositions, Monsieur le Conseiller de Gouvernement, le Conseil National attend la présentation d'un nouveau projet de loi modifiant la loi n° 739, sachant que ce projet de loi devra, en plus, être assorti de la modification de la l'ordonnance-loi n° 677 sur la durée du travail et de la modification de la loi n° 416 sur les conventions collectives.

Pouvez-vous, Monsieur le Conseiller, nous confirmer ces informations ou les infirmer car c'est une position que vous aviez évoquée devant le Conseil National et qui est maintenant dans une situation de transition ?

M. le Président.- Je ne peux pas imaginer qu'il en soit autrement, bien sûr, mais je suis très heureux qu'on donne l'occasion, en séance publique, au Gouvernement, de le confirmer.

M. Claude BOISSON.- Il faut bien voir que ces dernières années, ce sujet a été à géométrie variable et enfin, aujourd'hui, le Gouvernement a pris une position et M. le Conseiller s'est engagé dans une voie qui est certes, très difficile et très complexe et qui ne pourra jamais satisfaire tous les partenaires sociaux, mais il faut sortir de cette situation, car si rien n'est fait les conséquences seront graves ; sur le plan économique et social, nous avons d'ailleurs eu

l'écho d'une manifestation qui va avoir lieu le 27 novembre. On comprend les salariés, on comprend les employeurs, on comprend le Gouvernement, mais on ne peut pas rester dans cette impasse.

M. le Président.- Monsieur le Conseiller BADIA, je vous en prie.

M. José BADIA, Conseiller de Gouvernement pour les Travaux Publics et les Affaires Sociales.- Tout à fait, Monsieur le Président.

J'indiquerai et je confirme que le Conseil National va être très prochainement saisi d'un projet de loi touchant la modification de la loi n° 739 et aux conditions fixées légalement pour la durée du travail. Il est vrai que ce type de dispositions a fait l'objet de longs débats, d'une réflexion qui a été souvent contredite par l'évolution en fait des conséquences des lois AUBRY en France et c'est parce que le Gouvernement RAFFARIN a défini une nouvelle ligne, nous a donné une date-cible qui est en fait le 1^{er} juillet 2006, que le Gouvernement donc a pris les orientations telles que vous les avez rappelées, ce dont je vous remercie, et qui bien sûr, par leur étendue, touchent l'ensemble des Départements et pas uniquement le Département des Travaux Publics et les Affaires Sociales, mais également le Département des Finances et de l'Economie, compte tenu des critères que vous avez rappelés. Le texte qui a été élaboré par la Direction du Travail et des Affaires Sociales a fait l'objet d'une analyse. Je sais que, et vous l'avez vous-même indiqué avec objectivité, l'orientation qui est prise est un compromis, elle ne peut satisfaire pleinement ni les patrons, ni les salariés. Mais je crois que le Gouvernement doit faire preuve de décisions, doit fixer une politique et c'est en ce sens qu'on vous proposera un texte, c'est un engagement, dans quelques jours, deux semaines au plus.

M. le Président.- Voilà. Moi je voulais l'échéance, parce que vous nous aviez dit d'abord peut-être courant octobre, après plutôt novembre. Donc, nous sommes en novembre et vous nous dites dans deux semaines.

M. José BADIA, Conseiller de Gouvernement pour les Travaux Publics et les Affaires Sociales.- Je pense que d'ici deux semaines maximum, peut-être un peu plus tôt.

M. le Président.- Monsieur le Vice-Président, je vous en prie.

M. Claude BOISSON.- Je vous invite quand même à prendre une précaution, s'il vous plaît. Vous savez sans doute, qu'à la suite de votre consultation des partenaires sociaux, et ce n'est pas un secret aujourd'hui, l'Union des Syndicats n'est pas favorable au projet de loi tel que vous l'avez présenté et la Fédération Patronale a déposé une motion. Je souhaite donc inviter le Gouvernement à apporter les aménagements par rapport à cet avant-projet, car si le même texte nous revenait tel que celui qui était présenté aux partenaires sociaux, nous ne pourrions le valider. Je pense qu'il faut apporter des aménagements puisqu'il s'agissait d'un avant-projet et que, pour l'instant, il ne satisfait personne. Bien évidemment, il est difficile de satisfaire tout le monde, mais il faut quand même trouver le moyen de ne pas mécontenter tout le monde.

M. le Président.- Monsieur le Ministre d'Etat, je vous en prie.

M. le Ministre d'Etat.- Oui, je voudrais peut-être, pour éclairer le débat, rappeler ce qu'a été la démarche du Gouvernement. Voyant les difficultés dans le pays voisin résultant de l'excessive rigidité du système mis en place, nous nous sommes dit, ici, il faut trouver une solution souple et la meilleure façon d'y parvenir, est de demander aux partenaires sociaux eux-mêmes : de parler, de rechercher ensemble des formules qui auraient été soumises au Gouvernement et à partir desquelles le Gouvernement établirait un projet de loi, des réglementations, etc.

Alors, nous avons réussi à relancer le dialogue entre les partenaires sociaux, il y a 1 an et demi, mais malheureusement, ce dialogue a très vite tourné court et la balle est revenue vers le Gouvernement. Nous avons alors été amenés à élaborer, dans ces conditions, un texte qui, comme vous l'avez souligné Monsieur le Président, suscite des réactions négatives, sur certains points en tout cas, de part et d'autre. D'une certaine façon, c'est peut-être que nous sommes bien dans une position centrale, équilibrée, c'est ce que nous verrons.

M. Claude BOISSON.- Quand nous aurons le texte, nous l'examinerons.

M. le Président.- Sur ce sujet, Monsieur NIGIONI veut s'exprimer.

M. Jean-Luc NIGIONI.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre,

Je tiens à dénoncer l'attitude du Gouvernement lorsqu'il incite des citoyens à ne pas respecter la loi.

En effet, le 10 juillet 2003, la Direction du Travail et des Affaires Sociales diffusait une recommandation aux employeurs afin qu'ils augmentent de 1,6 % le SMIC, 39 heures, au lieu de 5,3 %, et ce, en totale contradiction avec l'article 11 de la loi n° 739 sur les salaires.

La situation que vous avez créé suite à la parution de cette circulaire ne peut pas être qualifiée de non-droit mais plutôt de non-respect du droit.

Le parlementaire que je suis ne peut accepter, pour quelques motifs que ce soit, que quiconque, et encore moins le pouvoir exécutif, ne respecte la loi ou incite à ne pas la respecter.

Si un texte législatif pose un problème d'application, il peut toujours être modifié. Et, même s'il devait y avoir une quelconque urgence, vous en conviendrez, Monsieur le Ministre, ce Parlement a déjà prouvé sa capacité à réagir vite.

D'autant que, dans ce cas d'espèce, l'urgence reste à prouver, le problème étant prévisible depuis 1998, date d'application des premières lois de réduction du temps de travail en France.

Concernant le contenu de cette recommandation, je ne m'étendrai pas sur l'indécence qu'il y a à toucher à la rémunération des plus démunis, à savoir les salariés rémunérés au SMIC.

Je rappelle que la Direction du Travail et des Affaires Sociales présente cette recommandation comme une étape « dans l'attente de nouvelles dispositions législatives ».

Etape qui, par sa mise en œuvre, anticipe l'application d'une loi qui n'a pas encore été soumise au Conseil National.

C'est pourquoi, je me dois de souligner ici le manque de considération à l'égard de notre Institution, transformée dans votre esprit en chambre d'enregistrement, d'un dispositif arrêté par le Gouvernement, comme si le vote de notre Assemblée vous était d'ores et déjà acquis par anticipation.

J'aurai l'occasion, par ailleurs, de m'exprimer sur le dispositif lorsque les projets de lois viendront en débat. Je ne m'étendrai donc pas sur ce point.

Ce soir, je m'en tiendrai à la question de fond concernant la lettre circulaire de la Direction du Travail et des Affaires Sociales : même à titre conservatoire, le Gouvernement ne peut inviter sciemment à la non-

application de la loi, sans peser délibérément l'existence de celle-ci et au risque de mettre en danger le fonctionnement de nos institutions fondé sur le respect du droit et sur le principe de la séparation des pouvoirs.

Dans la réponse à un recours hiérarchique formé à l'encontre de la recommandation du Directeur du Travail et des Affaires Sociales, vous justifiez le bien-fondé de cette directive au nom de l'intérêt général.

Monsieur le Ministre, la loi s'imposant à tous, je continue de penser que seule la loi peut déterminer l'intérêt général qui est, comme l'édicte notre Constitution, l'accord des volontés du Prince et du Conseil National.

Or, aujourd'hui, le Gouvernement met unilatéralement en cause une loi d'ordre public, ce qui est inacceptable, fût-ce même pour une très courte période.

C'est pourquoi, Monsieur le Ministre, vous comprendrez que je ne voterai pas ce chapitre.

M. le Président.- Monsieur le Ministre, nous vous écoutons.

M. le Ministre d'Etat.- Avant de donner la parole à M. BADIA qui aura peut-être quelque chose de plus précis à dire, je veux rappeler les conditions dans lesquelles nous avons opéré. C'est ce que je vous disais il y a quelques instants sur l'historique de l'affaire. Sur le plan des principes, je vous donne volontiers raison, Monsieur le Conseiller. Mais nous sommes toujours au milieu d'une situation marquée d'une extrême confusion et dans laquelle les partenaires sociaux, contrairement à notre souhait, ne nous ont finalement pas aidés à définir le nouveau système qu'il fallait mettre en place ; nous avons donc perdu du temps et nous sommes arrivés à un moment où nous nous trouvons dans cette situation que nous disons de non-droit. Notre souci est de rétablir les choses et c'est toute la philosophie du projet de loi que nous avons préparé et que nous allons vous soumettre très rapidement maintenant. Que la situation, encore une fois, ne soit pas satisfaisante, je vous le concède très volontiers, mais même si le Gouvernement bien sûr a une responsabilité centrale au regard des affaires publiques, nous n'avons pas été, c'est le moins qu'on puisse dire, beaucoup aidés par les partenaires sociaux alors que nous souhaitions les mettre en présence pour que de leur dialogue jaillisse une solution avec notre présence comme catalyseur et non pour leur imposer des idées. Cette démarche nous a déçus. Voilà pourquoi nous nous sommes trouvés un peu démunis.

M. le Président.- Donc aujourd'hui, un point d'accord entre le Gouvernement et le Conseil National, c'est que nous souhaitons être saisis dans les meilleurs délais d'un texte en ce domaine, pour pouvoir voter une loi. On est tous d'accord sur ce point. On attend ce texte avec impatience.

Sur la loi concernant les salaires, Monsieur BLANCHY voudrait intervenir.

M. Bruno BLANCHY.- Merci, Monsieur le Président.

Dans le cadre de ce dialogue en suspens avec les partenaires sociaux, dont vous parliez à l'instant Monsieur le Ministre, je voudrais parler de la formation continue.

Un accord est intervenu le 22 septembre dernier, en France, entre le patronat et les organisations syndicales : je parle du droit individuel à la formation. Cet accord signé par les principaux syndicats dont la C.G.T. – ce qui n'est pas rien – permet à chaque salarié d'acquérir des droits de formation sous forme d'heures, capitalisables pendant 6 ans, à raison de 20 heures par an.

Au moment où, comme le soulignait le Vice-Président BOISSON, à Monaco les partenaires sociaux et le Gouvernement peinent à trouver un accord concernant la réduction du temps de travail et alors que les syndicats s'impatientent à ce sujet, ne serait-il pas temps de s'engager rapidement dans une concertation générale permettant de garantir aussi la formation et la promotion des salariés, en particulier dans le secteur privé, qui en a bien besoin ?

M. le Président.- Monsieur BADIA, vous voulez répondre ?

M. José BADIA, Conseiller de Gouvernement pour les Travaux Publics et les Affaires Sociales.- Je ne voudrais pas forcément réagir sur ce qu'il vient d'être dit, toutefois, rejoignant les paroles du Ministre d'Etat, le sujet que vous évoquez, plus encore que les autres, nécessite un accord entre partenaires sociaux, je ne peux que regretter, comme l'a fait à l'instant M. Patrick LECLERCQ, le fait qu'il n'y ait pas de véritable approche de dialogue et croyez-le bien, ce n'est pas du tout une absence de volonté du Gouvernement, bien au contraire. Je crois que c'est une litote que de dire que le droit social se construit couche par couche et en fonction des apports des partenaires, il est vraiment regrettable qu'à Monaco, cette approche se fasse mal, nous aurions été tous heureux, le Gouvernement et moi le premier, à pouvoir entériner dans divers sujets un accord entre les personnes concernées. Le Ministre d'Etat a ouvert un dialogue il y a déjà quelques temps, certes pour le problème plus épineux de la réduction

du temps de travail tel qu'on l'a évoqué, mais a ouvert un champ de travail beaucoup plus large. Nous nous sommes engagés, par la voix du Ministre d'Etat, à faire avancer l'évolution du droit social et aborder un grand nombre de sujets. Celui que vous évoquez est peut-être un peu nouveau mais il entre dans le cadre des réflexions et je compte beaucoup, et je vous remercie de votre intervention, pour que cette intervention fasse écho tant auprès du patronat que des salariés pour qu'ils se mobilisent – je le mets au pluriel – et qu'ils viennent avec des propositions nous faire part de leur étroite volonté de coopérer.

M. le Président.- Monsieur BLANCHY, je vous en prie.

M. Bruno BLANCHY.- Merci, Monsieur le Président.

Je vous remercie, Monsieur le Conseiller. Effectivement, je pense qu'il serait bon de ne pas prendre de retard en cette matière et profiter d'une concertation générale, difficile à obtenir, mais une fois qu'on réunit les partenaires, profitons-en.

M. le Président.- La parole est à Monsieur Jacques RIT.

M. Jacques RIT.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Conseiller de Gouvernement pour les Travaux Publics et les Affaires Sociales, nous allons revenir précisément aux travaux publics et sortir du social.

Avant d'entrer dans la mêlée des débats passionnés qui précéderont certainement le vote des chapitres du Budget d'équipement et d'investissement, je souhaite évoquer un mal chronique, tenace et insidieux, qui frappe certains projets du domaine public touchant à votre Département.

Je veux parler de l'incommensurable lenteur avec laquelle des constructions, des rénovations, parfois pourtant de peu d'importance, sont menées à terme. Et, conséquence de ce mal, on constate l'épouvantable retard qui en résulte dans certains domaines. Un exemple flagrant, et en même temps dramatique, est celui de la restructuration de l'hôpital.

Evoquer un mal, c'est naturellement se mettre en quête d'un remède. Ce remède existe, il a déjà été fermement recommandé par notre Président de la Commission de Législation, Jean-Pierre LICARI, à l'ouverture de ces séances. C'est un contrat d'objectifs, établi entre le Gouvernement et le Parlement, seul moyen d'assurer, de manière consensuelle, le respect d'un calendrier dans la réalisation de projets d'utilité publique.

En ce qui concerne la restructuration du C.H.P.G., peut-être serions-nous proches d'entrer dans le nouvel hôpital, si cette méthodologie avait été appliquée depuis plusieurs années ? Et, pour conclure, vous m'accorderez, Monsieur le Conseiller, que la plupart des problèmes actuels rencontrés en matière de politique hospitalière sont en relation très étroite avec ce grand retard.

Merci.

M. le Président.- Nous avons eu une séance privée consacrée à l'étude de la restructuration de l'hôpital. Tout le Conseil National considère ce projet, et je crois que c'est le cas aussi du Gouvernement, vous allez le confirmer, comme une priorité pour la qualité des soins que l'on doit apporter à notre population et c'est vrai que nous sommes un peu inquiets des délais qui sont encore envisagés avant de lancer le démarrage concret de cette restructuration, qui est pourtant indispensable. Nous avons été nombreux à le dire lors de ce débat en séance privée. Il est bon que le Gouvernement reconsidère l'accélération de ce chantier et son démarrage dans les meilleurs délais. Il y a des priorités à définir. Nous avons prévu d'avoir un débat long et complet, sur ce sujet, dans le cadre du Budget Primitif 2004, mais vous nous donnez l'occasion, Monsieur RIT, de rappeler tous ensemble que pour le Conseil National cette restructuration est très importante et attendue depuis de nombreuses années, que les projets qu'on nous a présentés sont apparemment très séduisants, qu'ils correspondent à une étude intelligente de la restructuration de l'hôpital mais que maintenant, il faut se donner les moyens de lancer les études en vue de la réalisation concrète de ce projet.

M. José BADIA, Conseiller de Gouvernement pour les Travaux Publics et les Affaires Sociales.- C'est effectivement dans le cadre du Budget Primitif que l'on pourra mieux évoquer l'ensemble de ces sujets. Je pense qu'aujourd'hui nous pouvons prendre acte, à l'issue de la présentation de la problématique de la rénovation de l'hôpital, de l'avis *a priori* favorable qu'a émis la Haute Assemblée en ce qui concerne la reconstruction *in situ* d'un hôpital neuf, au travers d'une opération qui est certes complexe mais qui est la seule à pouvoir véritablement apporter un bâtiment dont l'efficacité et la logique de fonctionnement sera la plus satisfaisante. Je peux vous assurer que, compte tenu de cet avis positif, nous allons œuvrer et vous proposer, par conséquent, un échéancier de travail qui réponde au mieux aux préoccupations de la Haute Assemblée. Il ne faut pas néanmoins minimiser l'impact très important de ces travaux puisque

l'estimation qui peut être aujourd'hui un peu faite à « la louche », dirais-je, vous a montré que nous allions vers des dépenses très importantes et qu'il y aurait donc un souci de planification à la fois de travail, mais également de répartition de dépenses. Nous sommes aussi conscients que dans l'attente, il ne faut pas négliger le fonctionnement et la remise en état de l'hôpital lui-même. Vous savez qu'ils font l'objet d'un suivi mensuel lors d'une réunion qui a lieu à mon Département, avec M. DESLANDES, le Service des Travaux Publics est en étroite collaboration avec la Direction de l'hôpital, où l'on essaie de répartir au mieux les activités de restauration. Il faut bien admettre que nous travaillons dans un établissement en plein fonctionnement et que, pour certains types de travaux, il est préférable que ce soit l'hôpital lui-même qui mène ces activités, plutôt qu'un service extérieur. Le Service des Travaux Publics, comme tout bon constructeur, aime monter sa palissade de chantier, faire un « no man's land » pour ses activités, ne voir personne à l'intérieur et avoir la pleine disposition des lieux. On comprend bien que c'est difficile dans un établissement hospitalier en cours d'activité, donc j'avoue qu'on essaie régulièrement, tous les mois, de ménager la chèvre, le chou et le loup. Je suis conscient que parfois des procédures sont un peu longues, mais nous faisons le maximum pour en minimiser l'impact et je vous en assure que nous nous efforcerons de mener à bien, à la fois l'évolution normale et obligatoire de l'hôpital tel qu'il existe aujourd'hui et sa renaissance au travers d'un bâtiment nouveau dans un délai que nous souhaitons le plus proche possible.

M. le Président.- Oui, parce que pour les malades, quotidiennement, il y a des urgences, c'est le cas de le dire ! Ça sera l'occasion aussi de rappeler le rapport de la Commission des Finances de M. PALMARO, pour le Service des Urgences, parce que s'il y a un service qui ne peut certainement pas attendre le plan global de restructuration, c'est bien le Service des Urgences qui est actuellement dans des locaux totalement inadaptés, mais Monsieur le Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur souhaite s'exprimer sur ces points.

M. Philippe DESLANDES, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.- Je voudrais dire à Monsieur RIT que sur le plan de la restructuration de l'hôpital la coordination entre les différents services du Gouvernement est totale. Ce qu'on cherche aujourd'hui à assurer, c'est un point de rendez-vous. Il faut retrouver, parce que c'est quand même une des questions élémentaires, une solution de relogement des habitants des îlots Pasteur, 2 ou 3 et lorsque le nombre sera arrêté, faire en sorte effectivement qu'à l'année

« T » ces personnes soient sûres d'être relogées et faire en même temps, comme je l'expliquais à M. BIANCHERI et à M. BADIA, et tout le monde est d'accord, que les études commencent avant, c'est-à-dire commencent largement avant le jour où l'on saura qu'on peut transférer, afin qu'au moment où l'on puisse prendre possession du terrain, les études soient complètes. C'est donc ce point de rendez-vous que l'on recherche dans le calendrier afin de faire en sorte qu'aucun temps ne soit perdu.

Sur les Urgences, on pourra en parler tout à l'heure, mais je suis prêt effectivement à en parler.

M. le Président.- Le rapport de la Commission des Finances est assez précis sur ce point. C'est une priorité absolue que d'offrir un lieu et des conditions de travail beaucoup plus adaptées et vous vous êtes engagé, Monsieur le Conseiller, sur ce point, dès le Budget Primitif 2004, d'améliorer l'accueil au service des Urgences. Vous pouvez nous le confirmer ce soir ?

M. Philippe DESLANDES, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.- C'est un sujet plus difficile puisque actuellement, on a au Service des Urgences un manque de place notable, en même temps un accroissement des activités du Service des Urgences. Des solutions ont été présentées, la dernière fois d'ailleurs, je crois que c'était le Docteur ROBILLOIN qui parlait du Service de Cardiologie qui va être remanié dans l'année 2004 et ce n'est pas une solution pérenne. Par contre, ces lits qui sont aujourd'hui un peu neutralisés vont servir de réservoir, je crains en fonction de ce que je lis une éventuelle épidémie de grippe pour cet hiver et ces lits serviront, s'il le faut, à accueillir un certain nombre de malades puisque les chambres seront disponibles.

Sur le plan des Urgences, j'avais demandé au Directeur de l'hôpital de vous en parler mais je crains, comme il n'a pas eu le temps de vous rencontrer, de vous le dire avant. La réflexion qui se fait jour aujourd'hui est autour du Service des Urgences actuel, transformer un certain nombre de lieux qui aujourd'hui servent aux soins externes pour faire des « lits-portes » et, à l'extérieur, sur la cours au-dessus de l'IRM, construire un bâtiment un peu plus léger dans lequel les soins externes pourraient s'organiser. Il y a un problème lié à la sécurité, les pompiers ne tiennent pas à ce que dans des bâtiments provisoires il y ait des « lieux de sommeil ». La solution est donc de faire en sorte que les lits soient dans le dur et qu'éventuellement, on puisse, assez rapidement, organiser les soins externes dans un bâtiment qui communiquerait avec l'hôpital directement sans passer

par les Urgences. Une pré-étude est faite. Actuellement, à la suite de la réunion qui a eu lieu lundi dernier, les Travaux Publics travaillent sur le projet, l'architecte doit être très prochainement désigné et le besoin de financement a déjà été manifesté auprès de mon Collègue du Budget pour faire en sorte que dans l'année 2004 la solution soit mise en œuvre. Cette solution, si elle est mise en œuvre en 2004, je m'en réjouirais, répondrait à un réel besoin et nous permettrait, effectivement, d'être au point au moment où, comme vous l'avez dit, la tarification à l'activité sera mise en œuvre. La nouvelle nomenclature concerne également les urgences et il est important que nous soyons au rendez-vous parfaitement capables de mettre en œuvre les nouvelles mesures. Cette réflexion dont le Directeur de l'hôpital devait vous parler, parce que je lui avais demandé de vous parler avant la réunion de ce soir, vous concerne indirectement puisque vous faites partie de ceux qui occupent les locaux des soins externes. Je crois que si chacun met un peu de bonne volonté, on peut trouver une solution qui ne sera jamais parfaite tant que le nouvel hôpital ne sera pas construit mais permettrait très rapidement d'organiser un Service des Urgences où la dignité humaine sera respectée et où les malades pourront être hébergés pendant les 24 heures des Urgences, dans des conditions matérielles acceptables.

M. le Président.- Voilà des crédits que nous aurons beaucoup de plaisir à vous voter. C'est une demande très pressante du Conseil National, on s'en était expliqué longuement en séance privée.

Monsieur Daniel RAYMOND souhaite intervenir sur ce point.

M. Daniel RAYMOND.- Merci, Monsieur le Président.

Je ne voudrais quand même pas jouer les oiseaux de mauvais augure, mais quand même, lorsque j'entends ce soir encore, ce que et j'ai déjà entendu sur le banc du Conseil National en 1998 : exactement la même chose, et rien n'a été rien fait ! Les solutions que l'on met en route aujourd'hui, on les connaît depuis 2000 - 2001. Il a fallu qu'on attende 3 ans pour lancer des projets qui étaient fin prêts déjà en 2000 et 2001 et la solution qui consistait à envisager de faire l'hôpital en commençant à l'extérieur, c'était 1998 ! Donc, de grâce, le passé, qu'il serve au moins aujourd'hui à favoriser des prises rapides de décisions que nous devons prendre dès demain. Nous suivons cette évolution de l'intérieur. C'est vrai qu'il semble enfin qu'on ait pris le bon pas, mais prenons-le vraiment, parce que les décisions importantes sont encore latentes entre les Services des Travaux Publics

et l'hôpital, il faudrait qu'une bonne fois pour toute, les décisions soient collégiales pour que les approbations sur les projets soient données car j'ai l'impression désagréable de retomber encore sur le discours qui était le mien hier pour ce qui concernait le programme de logements sociaux. N'attendons pas de miracle ! Techniquement les dossiers sont au point et puisque nous savons ce qu'il reste à faire, nous ne voulons pas encore, l'année prochaine, à la même époque, nous retrouver devant le même *statu quo*.

M. le Président.- Monsieur le Vice-Président, je vous en prie.

M. Claude BOISSON.- On comprend très bien la réaction de M. le Président, parce que je crois que vous disiez que le Conseil National souhaite que les travaux commencent dans les meilleurs délais et le Gouvernement affirme le même souhait. Ce sera sûrement l'objet du Budget Primitif, éventuellement, mais il faut qu'à un moment donné, nous ayons des informations. Il y a deux aspects à prendre en compte ; d'une part le transfert des 40 logements ; certes, ce n'est pas facile à trouver, mais à un moment donné, il faut qu'il y ait une solution. Est-ce que les occupants seront relogés dans 1 an, dans 2 ans, dans 3 ans, dans 4 ans ? Puisque les travaux dépendent de ce relogement. Et d'autre part, il y a bien sûr l'aspect financier ; savoir à quel moment on va engager la dépense qui est très importante. Donc, il faudra qu'au Budget Primitif vous veniez nous dire clairement, quand cela pourra se faire. La pire des choses, est de ne pas savoir. Aujourd'hui, les résidents, les Monégasques qui écoutent se posent la question : « quand est-ce que ça va commencer ? ». Objectivement, nous pensons que la réalité risque d'être de l'ordre de 3 ans, alors, si c'est plus, même si c'est désagréable, au moins, sachons-le !

M. le Président.- Et le Conseil National souhaiterait que ce soit beaucoup plus tôt que les 3 ou 4 ans dont vous venez de parler, cela va sans dire. Là, on parle de la restructuration globale, mais pour le Service des

Le Directeur Général.-

Chap. 76 - TRAVAUX PUBLICS.

376.010 - Frais de personnel.....	—	20.000
376.030 - Frais de fonctionnement	—	2.950
376.040 - Achat et Entretien matériel	—	95
376.050 - Entretien et Amélioration	—	15.300
		<hr/>
	—	38.345
		<hr/>

Urgences, cela doit se faire, pour nous, dans les prochains mois.

Monsieur le Président de la Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses a la parole.

M. Alexandre BORDERO.- Merci, Monsieur le Président.

Je souhaiterais rappeler un point au Gouvernement, puisqu'on a parlé du relogement des immeubles Pasteur qui constituent une quarantaine de foyers, que nous vivons des années où les livraisons de logements domaniaux vont être relativement faibles, j'insisterai encore une fois sur le droit de préemption et l'achat d'appartements dans le privé.

M. le Président.- Et moi, j'ajouterai que ces quarante logements doivent s'ajouter à ceux qui sont nécessaires, parce que si nous trouvons « X » demandes légitimes nécessaires à satisfaire dans les prochaines années, il faudra donc y ajouter aussi ce nombre de quarante foyers à reloger, dans le cadre de la restructuration de l'hôpital, dans les futurs appartements à construire. Il ne faudra pas qu'on les oublie.

Monsieur le Conseiller, je vous en prie.

M. Philippe DESLANDES, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.- Un point informel : je voudrais prier le Président du Conseil d'Administration du C.H.P.G. de m'excuser d'avoir parlé déjà d'un projet qui sera soumis, à ma demande, au Conseil d'Administration le 26 novembre.

M. le Président.- Y a-t-il d'autre intervention sur ce chapitre ?

S'il n'y a plus d'intervention, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Trois avis contraires.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 75 est adopté.

(Adopté ;

*MM. Jean-Pierre Licari, Jean-Luc Nigioni
et Jacques Rit votent contre).*

M. le Président.- Je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 76 est adopté.

(Adopté).

Le Directeur Général.-

Chap. 77 - DEUC - URBANISME.

377.010 - Frais de personnel.....	–	30.000
377.030 - Frais de fonctionnement	–	2.120
377.040 - Achat et Entretien matériel	–	1.095
377.050 - Entretien et Amélioration	–	1.665
		<u>– 34.880</u>

M. le Président.- Je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 77 est adopté.

(Adopté).

Le Directeur Général.-

Chap. 78 - AMENAGEMENT URBAIN - VOIRIE.

378.010 - Frais de personnel.....	–	10.000
378.030 - Frais de fonctionnement	–	2.000
378.040 - Achat et Entretien matériel	–	2.210
378.050 - Entretien et Amélioration	–	194.775
378.060 - Frais propres à l'activité du service.....	–	11.480
		<u>– 220.465</u>

M. le Président.- Monsieur le Vice-Président, je vous en prie.

confirmer si le rond point Auréglià sera bien en service d'ici la fin de l'année.

M. Claude BOISSON.- Merci, Monsieur le Président.

M. le Président.- Monsieur BADIA.

Je reprendrai une phrase que j'ai lue sur un journal local : « si l'on ignore encore le plan d'aménagement de l'ensemble des délaissés, (on verra ça plus tard), on sait au moins que tout commencera par une voie transversale souterraine. » Je voudrais simplement, ce soir, demander à Monsieur le Conseiller BADIA, compte tenu que les usagers voient une évolution extrêmement efficace au point de vue voirie avec des voies qui se déplacent un peu par-ci, un peu par-là, pour faciliter la circulation et les travaux, s'il pouvait nous donner une synthèse, une photographie de ce que sera cette dorsale et de ces aménagements dans les prochains mois, dans l'attente, bien sûr, d'avoir une explication plus détaillée de l'aménagement d'urbanisme global au Budget Primitif et par la même occasion nous

M. José BADIA, Conseiller de Gouvernement pour les Travaux Publics et les Affaires Sociales.- Je vais essayer de résumer une présentation qui serait plus aisée avec un graphique. Ce que je peux indiquer, c'est que la voirie qui est en cours de réalisation n'est autre que le prolongement du boulevard du Larvotto, depuis l'espace que l'on connaissait, accès à la gare, vers Cap d'Ail, puisqu'elle va déboucher, en fait, sur la Basse Corniche, à la hauteur d'un carrefour giratoire qui se confond pratiquement avec la frontière de la commune voisine. Cette voie sera en grande partie couverte par une dalle, qui par la suite permettra l'édification de bâtiments, avec dans la programmation de ces bâtiments, des logements, un établissement

scolaire, un hôtel, des bureaux, des locaux à usage industriel dont vous pouvez connaître déjà une grande part, puisque dans les échanges de vues que je vous ai présentés, dans la réglementation publiée récemment, les 2/3 des espaces font aujourd'hui l'objet d'Ordonnances Souveraines portant réglementation de ce secteur. Ainsi, l'achèvement total de cette voie est conditionné par l'aménagement de la Z.A.C. Saint-Antoine et la réalisation de cet ouvrage hélicoïdal qui permettra depuis la Basse Corniche de rejoindre la voie la plus basse du quartier de Fontvieille, la rue du Stade prolongée. Indépendamment, cette voirie devrait arriver vers Cap d'Ail aux alentours de 2007. Il se confirme que la partie qui s'achève aujourd'hui à proximité de la rue Grimaldi, à l'intersection avec la rue Suffren Raymond sera achevée d'ici la fin de l'année, les travaux se poursuivant tout au long de l'année 2004, début 2005, vers le tunnel d'accès à la Moyenne Corniche que l'on atteindra à peu près dans le milieu de l'année 2005. Les aménagements de voirie qui ont un peu chamboulé la physionomie du paysage, aux alentours de l'ancien Pont Wurtemberg ne sont que des aménagements provisoires qui résultent de la nécessité de libérer l'espace pour permettre une opération couplée, privée et publique, qui se trouve à l'emplacement de ce que nous avons appelé communément les garages Porsche et Seat dont la propriété incombe aux frères SEGOND. Cette opération permettra également le report à l'amont du Boulevard Rainier III, ce qui apportera en fait, à l'issue, une voie de circulation dense mais la plus cachée possible donc la moins nuisante possible.

M. le Président.- Merci.

Monsieur GIACCARDI.

M. Thomas GIACCARDI.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Conseiller, lundi, on parlait de pollution générée par la S.M.A., je voulais savoir ce qu'entendait faire le Gouvernement pour essayer de limiter la pollution qui résulte de la circulation ?

M. José BADIA, Conseiller de Gouvernement pour les Travaux Publics et les Affaires Sociales.- La principale mesure est, dans un futur proche, l'utilisation de la dorsale, cette voie étant en partie couverte dans le cadre des travaux que je viens de décrire et par contre-coup, la surcharge de circulation que cette nouvelle voie va pouvoir accepter devrait diminuer de manière sensible le trafic qui, aujourd'hui, parcourt certaines rues de la Principauté de manière inutile,

sachant que les voitures ne viennent pas dans ces quartiers, elles ne font que les traverser aux heures de pointe. C'est la raison à la fois des bouchons, de la saturation et de la pollution de l'air sur le boulevard Albert I^{er}, la rue Grimaldi, pour l'essentiel. A terme, les simulations que l'on a faites devraient permettre de revenir à ce que l'on constatait à Monaco, dans les années 1985, dans ces quartiers. Bien sûr, *a contrario*, la dorsale et le boulevard du Larvotto seront beaucoup plus circulés puisque la pointe se reproduira sur cette voie ; il y a lieu de penser que, peut-être, à cet endroit, nous aurons à redouter une plus grande pollution dans la partie couverte, il n'y a pas d'éléments spécifiques, dans la partie qui est extérieure et qui représente aujourd'hui le boulevard du Larvotto. Dans les ouvrages qui sont en cours de réalisation, notamment au travers du bâtiment B1, qui se construit le long du boulevard du Larvotto, on fait les réservations nécessaires à la mise en souterrain du boulevard du Larvotto dans la partie Est de la Principauté. Ce sera une phase dont on débattrait beaucoup plus tard, qui n'est pas urgente au point de vue accueil du trafic mais qui pourra justifier, pour des mesures de protection de l'environnement, un enfouissement de la chaussée, alors peut-être pas dans son intégralité, puisqu'il y a des immeubles qui sont bâtis le long de cette voie, auxquels il conviendra de laisser un accès libre, mais on peut penser, qu'*a minima*, une voie alternée aux heures de pointe permettra de soulager le trafic de surface et partant de là, résoudre le problème de pollution, à la fois pollution de l'air mais aussi sonore, qui sera inévitable sur cette voirie.

Enfin, cette nouvelle voirie qui va accueillir un trafic complémentaire ne doit pas être considérée comme une possibilité d'accueil additionnel de véhicules, il faudra qu'une politique de transport, dont il conviendra de mettre en œuvre les premiers éléments avant même l'achèvement de cette dorsale, emporte une forte dissuasion à l'utilisation de la voiture, en tout cas pour ceux qui viennent en Principauté aujourd'hui, voudraient profiter de cette nouvelle facilité, par la construction de parkings de dissuasion, par la mise en place d'une politique de transport, parking et bus, et par l'utilisation beaucoup plus intensive du chemin de fer. Mais là, nous sommes dans une perspective que développe le plan de déplacement urbain en cours d'élaboration et que je vous présenterai ultérieurement, où la Principauté ne peut pas agir seule puisque les actions à mener sont à l'amont, et c'est une coopération étroite entre le Département et la Principauté qu'il conviendra d'établir, à l'évidence, peut-être avec la région voisine, s'il s'agissait de faire une tarification spéciale par exemple sur le T.E.R.

M. le Président.- Monsieur GIACCARDI, je vous en prie.

M. Thomas GIACCARDI.- Oui, mais ces problèmes de parkings de dissuasion, le Gouvernement en a conscience depuis au moins une dizaine d'années. Voire plus.

M. José BADIA, Conseiller de Gouvernement pour les Travaux Publics et les Affaires Sociales.- Absolument. Le problème c'est que nous n'avions pas la faculté, en terme de disponibilité de terrains, de les réaliser, il avait toujours été indiqué que, dans la mesure du possible, ces parkings seraient établis sur le territoire de Monaco plutôt qu'à l'extérieur et c'est ce qui justifie qu'aujourd'hui, on utilise le tréfonds de l'ancienne voie ferrée, pour que le parking de dissuasion ne soit pas avant le tunnel d'entrée, mais au pied du tunnel d'entrée, de façon à ce que nous, à la fois nous maîtrisions les personnes qui l'utiliseraient et que les recettes de stationnement profitent au budget de l'Etat, ne serait-ce qu'à titre de compensation. Ce n'est que dans une deuxième étape, le jour où nous aurons, et malheureusement ça arrivera à l'horizon de 10 ou 15 ans, nous aurons saturé notre territoire, qu'il nous faudra très certainement trouver ailleurs des sites pour accueillir ce qui nous paraît inévitable, encore plus de véhicules puisque c'est en fait la géographie de la région de la Côte d'Azur qui entraîne cette utilisation massive de l'automobile. Au-delà de la mobilité toujours accrue et du souhait du déplacement permanent des personnes, Monaco, Menton, Nice, Cannes sont soumis à la même problématique, à savoir que les personnes ne peuvent pratiquement plus habiter en ville et les actifs habitent bien au-delà, or le chemin de fer qui est le moyen le plus adéquat et le plus protecteur de l'environnement, lui, est en bordure du littoral et il faut bien, de toute façon, trouver un moyen pour collecter ces personnes qui doivent descendre de la montagne pour venir sur le bord de mer et cette difficulté, toutes les villes de la Côte l'éprouvent, Monaco n'est pas une exception, sauf que nous sommes peut-être les premiers à en souffrir.

M. le Président.- Monsieur le Président de la Commission des Finances voudrait intervenir.

M. Vincent PALMARO.- Merci, Monsieur le Président.

Vous avez parlé des parkings à Monaco et puis vous avez dit qu'ils seraient saturés assez rapidement

et que dans 10 ans, il y aurait besoin de parkings de dissuasion à l'extérieur de Monaco. Je crois que dans ces conditions, 10 ans, c'est demain et qu'il faudrait demain, savoir réserver des surfaces, des moyens de locomotion, de transport, entre ces parkings qui pourraient se situer à La Turbie, par exemple, et Monaco. Si nous ne résolvons pas ces problèmes-là aujourd'hui, c'est dans 10 ans que nous aurons un problème insurmontable.

M. José BADIA, Conseiller de Gouvernement pour les Travaux Publics et les Affaires Sociales.- Tout à fait. Je partage pleinement votre intervention, Monsieur le Président. Aujourd'hui, c'est peut-être un peu prématuré d'évoquer les hypothèses qui pourraient être retenues mais il est certain qu'un des éléments sur lequel nous travaillons est la création d'un parking de dissuasion du côté de la Turbie, c'est-à-dire en fait à la sortie même de l'autoroute avec une liaison en site propre, un funiculaire ou un téléphérique, c'est un point à déterminer, de façon à éviter ce que de toute façon nous ne pourrions jamais résoudre, c'est-à-dire la saturation de la Nationale 7 entre la sortie du tunnel A500 et la Principauté. Il me paraît utopique d'imaginer un parking de dissuasion intermédiaire puisque les véhicules se trouveraient confrontés à ces problèmes de bouchons que l'on connaît déjà puisqu'il est des jours où on met pratiquement 1 heure et demie à rentrer à Monaco à l'heure de pointe du matin, ce qui est tout à fait problématique et rédhibitoire pour l'évolution de la Principauté, quelle qu'en soit la mesure.

M. le Président.- Monsieur BLANCHY a demandé la parole.

M. Bruno BLANCHY.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Conseiller, dans la brochure que vous nous avez remise relative à la séance du 11 septembre dernier, on a l'impression, vous allez peut-être me détromper, que vous intégrez les surcoûts liés justement à ces aménagements de voiries dont vous parlez, au prix moyen d'un appartement. Dans le cadre de l'îlot Aureglia, si on fait un calcul très approximatif, il ressort que le coût moyen d'un appartement est de 360.000 euros en général alors que dans le cadre de l'opération Charles III, on double à peu près le prix. On retrouve un peu le même schéma dans le cadre du Testimonio. Quelle en est la raison ? Est-ce que c'est là une illustration liée à une opération associée à un promoteur privé ou bien la raison est autre, rachat d'anciens terrains ou encore aménagements de voiries ?

M. José BADIA, *Conseiller de Gouvernement pour les Travaux Publics et les Affaires Sociales.*- Je comprends tout à fait votre remarque, il faudrait que je regarde plus en détail les chiffres tels qu'ils avaient été donnés. Il est évident qu'en ce qui concerne les délaissés S.N.C.F., ce qui est pris au titre de l'aménagement de la voirie est la chaussée plus « le toit », c'est-à-dire plus la dalle de réception des bâtiments et donc le prix de la construction tel qu'il figure représente en fait les bâtiments plus la partie de parking. Dans le secteur Est où nous travaillons, l'on peut considérer qu'il n'y a pas tellement d'ouvrages spéciaux, il n'y a qu'un terrassement à faire et l'on a un prix de construction relativement raisonnable. Lorsqu'on évoque le B1 qui est du côté du Larvotto ou l'opération SEGOND dans laquelle il peut y avoir effectivement des éléments plus onéreux, il y a là un parking souterrain à mettre en œuvre plus l'incidence du déplacement en amont de la voirie et il en est de même en ce qui concerne le Testimonio puisque l'on a un parking très important établi en infrastructure avec un énorme soutènement dès lors qu'il faut tenir, pendant la durée des travaux, l'ensemble des terres correspondant au boulevard d'Italie, on a donc une charge financière très importante résultant de cette technicité tout à fait particulière. Ceci doit expliquer cela dans les grandes lignes.

M. Bruno BLANCHY.- Pour nous, on aimerait que vous soustrayiez le montant de la partie voirie, qui est de toute façon nécessaire, du coût d'un immeuble de façon à ce qu'on puisse réellement distinguer le coût réel d'un appartement.

M. José BADIA, *Conseiller de Gouvernement pour les Travaux Publics et les Affaires Sociales.*- Je comprends la préoccupation de la Haute Assemblée. Je dirais que budgétairement parlant, ce n'est pas possible, je m'en explique. Lorsqu'on confie à un opérateur le soin de faire les parkings, un morceau de chaussée et un immeuble, c'est un marché unique et je ne peux évidemment pas jongler sur les articles budgétaires pour régler une telle opération. Donc, évidemment, la ligne budgétaire proprement dite, demeurera insatisfaisante sous cet aspect. Comme le Ministre d'Etat l'a proposé dans la réponse au rapport de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale, ce qui sera par contre faisable, c'est de vous présenter, sous la forme de comptabilité analytique, si vous voulez, la répartition de ce que coûtent le parking, les aménagements annexes et le bâtiment. Mais je ne peux pas le faire en terme

budgétaire, puisque cela rendrait l'exécution des travaux et les paiements extrêmement complexes.

M. le Président.- Merci.

Ce que nous savons, c'est quand même que le coût de la construction proprement dit peut s'évaluer, sur le marché, de 2 à 3.000 euros en fonction de la qualité de ce qu'on construit, si on parle uniquement de la construction des appartements.

M. José BADIA, *Conseiller de Gouvernement pour les Travaux Publics et les Affaires Sociales.*- Oui, c'est l'ordre de grandeur que l'on peut retenir aujourd'hui.

M. le Président.- Tout dépend bien sûr de la qualité des prestations fournies et du luxe que l'on souhaite obtenir.

M. José BADIA, *Conseiller de Gouvernement pour les Travaux Publics et les Affaires Sociales.*- Ça dépend aussi de la surface construite, il y a un effet d'échelle qui joue.

M. le Président.- Monsieur le Conseiller pour les Finances, je vous en prie.

M. Franck BIANCHERI, *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.*- Je souhaiterais préciser que c'est plutôt 4.000 euros le mètre carré en ce moment.

M. le Président.- Est-ce la somme payée par l'Etat ?

M. Franck BIANCHERI, *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.*- C'est le prix moyen des Agaves, par exemple, là où on était propriétaire du domaine foncier.

M. le Président.- Mais vous incluez peut-être des prestations de parkings.

M. Franck BIANCHERI, *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.*- Oui.

M. le Président.- Ah voilà ! Moi, je parlais uniquement du coût de la construction des appartements.

M. Bruno BLANCHY.- D'après la brochure en question, en général, on arrive à peut près à ce chiffre, c'est-à-dire 360.000 euros pour environ 100 mètres carrés, pour les immeubles que vous nous avez présentés, sauf pour deux cas, Testimonio et Aureglia où l'on double les prix.

M. le Président.- Ce sont des indications très intéressantes pour savoir quel est le coût de la construction des logements.

Madame POYARD-VATRICAN, je vous en prie.

Mme Anne POYARD-VATRICAN.- Merci, Monsieur le Président.

Ma question a trait à la voirie et à la dorsale. Lorsque vous nous avez fait diverses présentations, notamment dans le cadre de la dorsale, j'ai été très impressionnée que vous puissiez nous donner des chiffres sur le taux de diminution prévu des embouteillages dans les différentes voies à l'horizon 2008 – 2010.

Pour être très « terre à terre », on n'a pas besoin de grandes études pour voir qu'aujourd'hui on est déjà saturé. Donc, entre maintenant et le monde merveilleux que va représenter la dorsale pour l'automobiliste moyen en 2008 – 2010, qu'est-ce qui est prévu ?

Mon autre question est : qu'est-ce qui est prévu concrètement, au-delà des mots, concernant les solutions de parkings de dissuasion à l'extérieur, car il est vrai que c'est un vieux débat qui existe depuis fort longtemps – et c'est extrêmement sympathique d'y faire référence à chaque fois – mais cela ne va pas les construire pour autant ? Quelles sont les opérations concrètes prévues entre maintenant et 2010 pour résoudre le problème de saturation qui ne manquera pas d'arriver ?

M. le Président.- Juste une remarque sous forme d'humour : je me rappelle qu'un Conseiller de Gouvernement pour les Travaux Publics et les Affaires Sociales, dans la législature 1988 – 1992, vous voyez à qui je pense, le père d'une de nos Collègues, nous parlait déjà de l'importance des parkings de dissuasion pour l'avenir de la Principauté, M. Bernard FAUTRIER, pour ne pas le citer, en l'occurrence.

M. José BADIA, *Conseiller de Gouvernement pour les Travaux Publics et les Affaires Sociales.*- Le résultat donné par les simulations de trafic peuvent être considérées comme suffisamment fiables, dès lors que l'on a mis en place à Monaco un centre de régulation

de trafic qui, outre la gestion proprement dite, tient les statistiques en fait d'occupation de la chaussée aux diverses heures et donc, ce n'est que parce qu'on a ce recul qu'on arrive par des modèles mathématiques à avoir une approximation satisfaisante. Ces simulations montrent que si nous ne réalisons rien au niveau de la voie dorsale en 2007 – 2008, on pourrait considérer que le boulevard Albert I^{er} et la rue Grimaldi arriveraient à saturation à l'heure de pointe du soir comme celle du matin, l'heure de pointe du soir étant beaucoup plus importante. Qu'est-ce qu'on appelle saturation ? C'est là où l'on peut s'entendre ; vous pourriez me dire « moi, à 5 heures de l'après-midi, j'en ai ras-le-bol de faire la queue dans la rue Grimaldi, je considère qu'elle est saturée ». L'ingénieur de trafic, lui, considère qu'on est saturé pendant deux heures. Donc, heureusement, ce n'est pas le cas à Monaco, donc c'est cette notion de blocage de deux heures qui est prise en compte statistiquement. Au fur et à mesure que les travaux de réalisation de la dorsale vont être réalisés, on va avoir un allègement bien sûr de ce trafic, mais par rapport à l'échéancier que je vous disais, il n'y aura rien de spectaculaire avant la fin de 2006, mi-2007, considérant que c'est la période à laquelle la dorsale atteindra, je l'espère, la double voie, compte tenu des travaux en cours qui bloquent une chaussée retour vers l'Italie, on peut espérer, effectivement, à ce moment-là que la dorsale atteignant le tunnel de sortie Monaco-Moyenne Corniche on aura donc une possibilité d'évacuation accentuée, l'efficacité totale n'intervenant qu'avec la Z.A.C. de Cap d'Ail et l'hélicoïde permettant de remonter vers la chaussée. Voilà ce que l'on peut dire. En attendant, il n'y a pas de solution de complément, je dirais même que tous les travaux qui vont être réalisés en ville et j'ai eu l'occasion de vous le dire, seront ressentis de manière pénalisante par les Monégasques et les résidents de Monaco. Quant aux parkings de dissuasion, on ne peut pas les réaliser plus vite que le terrain ne devient disponible et les premiers sont prévus sur l'îlot correspondant à l'ancienne gare et au-delà. C'est à partir de 2007-2008 qu'on pourra commencer à les réaliser. La pleine efficacité du dispositif apparaîtra entre 2008 et 2010, c'est toujours l'horizon que nous nous sommes fixé.

M. le Président.- Monsieur Fabrice NOTARI a la parole.

M. Fabrice NOTARI.- Merci, Monsieur le Président.

Je rebondis sur le sujet. Le service de contrôle du trafic dont vous parlez n'a certainement pas prévu les embouteillages qui ont eu lieu lors des quinze derniers

jours puisque en même temps, on a fermé le tunnel, on a dévié les réseaux de Charles III, on a fermé une partie de l'avenue du Berceau, etc. Monaco a été bloqué pendant plusieurs jours complètement. Je pense que si ce service existe, il ferait bien de prévoir un peu ce genre d'intervention.

M. José BADIA, Conseiller de Gouvernement pour les Travaux Publics et les Affaires Sociales. Je dirais que nous étions dans la loi du maximum parce que, en même temps, nous avons eu affaire à trois événements successifs, une saturation importante, la fermeture du tunnel à cause des travaux, un camion en panne et un éboulement dans le tunnel. La concomitance de ces événements a engendré un blocage qui, en fait, est de plus en plus difficile à résorber dans la présentation que je vous avais faite, on avait bien mis l'accent sur le fait que ce n'est pas le blocage de la chaussée qui entraîne véritablement la saturation, ce qu'on constate, c'est que toute anomalie de perturbation du trafic automobile à Monaco aujourd'hui met de plus en plus de temps à retrouver la normale et c'est plutôt cela qui faut considérer comme un signe de saturation de la chaussée que de faire, en fait, la queue plus ou moins longtemps dans une file à vitesse très ralentie. Donc, là, nous avons eu la conjonction la plus défavorable possible et il faut considérer cela comme « l'orage centennal », en tout cas je le souhaite, mais le centre de régulation de trafic n'a pas pu réagir parce qu'il y a eu des coupures de courant. Par conséquent, on ne pouvait plus agir sur les feux et ainsi, dès que l'agent de police – et ce n'est pas lui faire grief – prend la main, il ne peut pas avoir le même recul qu'un dispositif informatique qui lui comptabilise les voitures et donc, le retour à la normale a été encore plus difficile.

M. le Président.- Monsieur Jean-Michel CUCCHI, je vous en prie.

Le Directeur Général.-

Chap. 79 - AMENAGEMENT URBAIN - JARDINS.

379.010 - Frais de personnel.....	–	90.000
379.030 - Frais de fonctionnement	–	2.380
379.040 - Achat et Entretien	–	9.405
379.050 - Entretien et Amélioration	–	5.150
379.060 - Frais propres à l'activité du service.....	–	16.725
		<u>– 123.660</u>

M. Jean-Michel CUCCHI.- Merci, Monsieur le Président.

A l'écoute de ce que M. le Conseiller de Gouvernement pour les Travaux Publics et les Affaires Sociales vient de dire et considérant des solutions à court et moyen termes pour la circulation ne sont pas trouvables et qu'à long terme elles sont hypothétiques et faisant un simple raisonnement mathématique en disant que moins de gens habitent à Monaco, plus il faut aller les chercher loin, j'espère que le Gouvernement en tiendra compte dans son étude de la loi n° 1.235 afin de ne pas pénaliser les habitants de Monaco et de poursuivre l'exode des enfants du pays que cette loi a engendré.

M. le Président.- Monsieur BADIA.

M. José BADIA, Conseiller de Gouvernement pour les Travaux Publics et les Affaires Sociales.- Je voudrais simplement rappeler que dans la présentation qu'on avait faite, en terme de résidence principale et en terme de résidence d'actifs contrairement à ce qu'on peut penser, Monaco n'est pas du tout le plus mauvais élève de la Côte.

M. Jean-Michel CUCCHI.- Ne le devenons pas !

M. le Président.- S'il n'y a pas d'autre intervention sur ce chapitre, je le mets aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 78 est adopté.

(Adopté).

M. le Président.- Je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 79 est adopté.

(Adopté).

Le Directeur Général.-

Chap. 80 - DIRECTION DU TRAVAIL ET DES AFFAIRES SOCIALES.

380.030 - Frais de fonctionnement – 1.750

M. le Président.- Monsieur Bernard MARQUET, je vous en prie.

M. Bernard MARQUET.- Merci, Monsieur le Président.

La lecture attentive de la réponse de M. le Ministre hier au fil des différents débats m'amène à faire l'intervention suivante à propos de la Direction du Travail et des Affaires Sociales.

Actuellement, tout ou presque est fait pour compliquer la vie des employeurs et celle des salariés. L'absence d'un Code du travail est la preuve de l'importance accordée par le Gouvernement à ce point. Le Conseil National considère à cette question pourtant essentielle, pour la sérénité des rapports entre employeur et employé. Plus grave est l'attitude nouvelle de non-droit sur les interprétations actuelles de la loi n° 739 sur le salaire – je fais bien évidemment mention à la circulaire du Gouvernement de juillet 2003. Si le Gouvernement répond qu'un texte, semble-t-il, va nous être rapidement soumis, il semble que cela se fera, une fois de plus, en catastrophe et en ne satisfaisant personne. On en arrive à penser que c'est une incapacité politique à parvenir à apaiser les tensions. Le bon sens est heureusement de ceux qui sont sur le terrain et dont le mérite est accru par l'inconfort de leur situation. En effet, ils travaillent dans des locaux inadaptés avec des moyens dérisoires. Le nombre réduit de fonctionnaires du Service du Travail et du Service de l'Inspection du Travail est indécent par rapport au nombre d'entreprises, de déclarations et de salariés à contrôler. Avant de prévoir l'embauche d'un personnel plus nombreux, il conviendrait, d'abord, de donner à ces services des locaux plus adaptés, introduire de nouveaux effectifs dans des bureaux exigus où chacun a du mal à ne pas empiéter l'espace de l'autre, ne ferait qu'aggraver une situation inconfortable, que vous ne pouvez ignorer.

Autre situation, autres mots. Depuis les séances de travail privées avec le Gouvernement, on comprend

mieux pourquoi la loi sur la priorité de l'emploi des nationaux n'est pas appliquée, car telle est la volonté du Gouvernement. Nous attendons que la piste que nous lui avons indiquée au niveau des grandes sociétés installées en Principauté, soit suivie. Encourager le type de partenariat qu'entretient le Gouvernement avec la Compagnie Monégasque de Banque et pourquoi pas la généraliser aux grandes sociétés, nous paraît une solution tout à fait réalisable.

Nous constatons par ailleurs que la Cellule Emploi-Jeunes semble bien fonctionner, bien qu'elle ne soit dotée que d'un seul personnel, avec un fonctionnaire supplémentaire elle pourrait être davantage sur le terrain. Notre propos n'est pas d'encourager à ce que la nationalité soit brandie comme un étendard, mais plutôt qu'elle ne soit plus un handicap même auprès, m'a-t-on dit, d'employeurs nationaux. Les jeunes diplômés monégasques ne mettent plus leur nationalité dans leur curriculum vitae pour avoir au moins droit à un entretien d'embauche. C'est le monde à l'envers. Mais balayons d'abord devant notre porte. La gestion de l'évolution sociale : retraite, durée du travail, travail temporaire, etc. est faite depuis plusieurs années de manière chaotique et sans vision globale à long terme. L'exonération de charges patronales pendant une durée limitée dans le cadre d'embauche d'un national ou d'un prioritaire serait une bonne incitation pour sortir de cette impasse.

Si je vous ai bien compris, Monsieur le Ministre, le Gouvernement préfère que les contrôles de la priorité d'emploi soient effectués *a priori* pour éviter d'engager des fonctionnaires assermentés. Ne serait-il pas préférable d'habiliter les fonctionnaires chargés de la délivrance du permis de travail, à constater les infractions et à dresser les procès-verbaux ? Il est urgent que le Gouvernement soit animé par la volonté d'éliminer ces graves distorsions.

M. le Président.- Sur ce sujet, Monsieur GIACCARDI, vous avez demandé la parole.

M. Thomas GIACCARDI.- Merci, Monsieur le Président.

Deux mots pour appuyer la demande de mon Collègue MARQUET au sujet du « vieux serpent de mer » monégasque. Ça fait 4 ou 5 ans qu'une personne au Département des Travaux Publics et des Affaires Sociales a été chargée de l'élaboration du Code du travail, je voulais savoir où ça en était.

M. le Président.- Monsieur BADIA.

M. José BADIA, Conseiller de Gouvernement pour les Travaux Publics et les Affaires Sociales.- Je vais essayer de répondre aux diverses questions soulevées, d'abord par le Docteur MARQUET. On est conscient que le personnel de la Direction du Travail et des Affaires Sociales pourrait être plus étoffé. Nous ne souhaitons pas écarter cette hypothèse et ce n'est pas parce que la vérification de la priorité d'emploi nous paraît devoir plutôt être faite en amont qu'en aval, qu'il ne faudra pas se donner les moyens de perfectionner ce qui existe. Il est vrai aussi que la Direction du Travail se heurte, et vous l'avez souligné, à des difficultés pratiques pour exercer son activité ; je peux vous annoncer que nous avons cherché des solutions, dans l'impossibilité malheureusement de trouver aujourd'hui un immeuble, quel qu'il soit, à Monaco, disposant du nombre de bureaux nécessaire et pouvant regrouper la totalité de ce service. Nous envisageons donc de réaliser un dispositif annexe, à proximité des locaux dont ce service bénéficie aujourd'hui à la rue Princesse Antoinette, l'intérieur de l'îlot n° 4 Caisse Autonome de Retraites, ces travaux devant être initiés dans le début de l'année prochaine. C'est une solution palliative, elle n'est pas idéale mais je pense qu'elle permettra une meilleure activité, peut-être de trouver un peu plus de sérénité dans l'exercice toujours parfois délicate de ce service.

En ce qui concerne l'assermentation et la compétence des personnes, effectivement, on peut envisager qu'au-delà des quatre inspecteurs, on puisse confier une responsabilité de constat à des agents de ce service, c'est une voie que l'on approfondira.

Quant à l'évolution du Code de travail, en fait, elle a été initiée il y a déjà quelque temps. Un groupe de travail, je le disais tout à l'heure, a été créé par mon prédécesseur pour mettre au point un principe de rédaction de ces textes, il a été interrompu dans ses activités dès que la problématique des lois Aubry sont venues perturber le fonctionnement de notre dispositif. Donc, pendant un an et demi pratiquement, ce groupe de travail s'est focalisé sur ce dispositif en proposant un certain nombre de solutions qui sont devenues aussi

rapidement obsolètes que le paysage social français a évolué. Ainsi, désormais, ce groupe de travail a repris ses activités, depuis déjà quelque temps, il a proposé un certain nombre de textes, un texte sur le contrat à durée déterminée, un texte sur le contrat à durée indéterminée, un texte sur le travail temporaire. Il poursuit ses activités, notre intention étant, et le Ministre d'Etat l'avait indiqué aux partenaires sociaux et au Conseil National, d'ailleurs d'arriver dans un délai qu'il faut, *a minima*, fixer à deux ans d'apporter un train de mesures qui ne constitueront évidemment pas un Code du travail mais un certain nombre de textes législatifs qui seraient propres à constituer un socle qui aujourd'hui nous fait défaut et pour lequel nous pourrions, après, lui donner la forme de Code qui est souhaité et partant développer tous les textes annexes. Le premier document qui est parti en consultation est un texte sur les C.D.D. qui a été suivi d'un texte sur les C.D.I. actuellement en cours de correction auprès du Département de l'Intérieur, mais petit à petit, de manière régulière, de trimestre en trimestre, on devrait pouvoir alimenter les diverses instances à se prononcer sur ces documents. C'est l'engagement que nous avons pris, c'est l'engagement que nous allons essayer de respecter.

M. le Président.- Monsieur GIACCARDI, je vous en prie.

M. Thomas GIACCARDI.- Merci, Monsieur le Président.

Toujours sur cette réforme du Droit du Travail, il serait bien, dans un esprit de concertation, que le Conseil National soit consulté dans ce travail. J'ai eu connaissance des projets par le biais d'une société privée à qui ces projets avaient déjà été communiqués. Donc, ce serait bien qu'avant que ne soient consultées des sociétés privées, même si l'Etat est actionnaire, nous en soyons destinataires.

M. José BADIA, Conseiller de Gouvernement pour les Travaux Publics et les Affaires Sociales.- Il faut bien faire la part des choses dans la mise en place de ces dispositifs. Il y a une double démarche : il y a la démarche rédactionnelle qui est celle du législateur et du politique qui doivent définir un certain axe et puis, une fois le premier script établi, il est nous est apparu qu'il était quand même intéressant de confronter à la réalité des faits ce que pourrait être la traduction en pratique de ces éléments. Donc, nous n'avons pas consulté d'entreprises au sens formel ; nous avons demandé à 2 3 personnes leur avis technique de façon

à venir appuyer ou pas, les principes évoqués et proposés par le groupe de travail. Ce n'est qu'après confirmation de la validité ou l'invalidation d'un certain nombre de dispositions qu'on a établi un texte plus définitif, puisqu'il y a en général trois corrections successives ; nous l'avons diffusé aux partenaires sociaux pensant qu'à ce moment là la fiabilité du document serait suffisante pour justifier qu'on le regarde alors sous un aspect beaucoup plus opportun, mais je ne vois pas d'objection, bien au contraire, à ce que le Conseil National s'en imprègne puisqu'à l'évidence, c'est le Conseil National qui, *in fine*, prendra la décision de le voter ou non.

M. Thomas GIACCARDI.- C'est un peu gênant d'avoir l'impression d'être le dernier destinataire, c'est ce que je voulais dire.

M. le Président.- Monsieur NIGIONI.

M. Jean-Luc NIGIONI.- Merci, Monsieur le Président.

Sur le sujet de ce « serpent de mer » qu'est le Code du travail, permettez-moi d'être inquiet, voire très inquiet par rapport au délai que vous nous proposez. Je tiens à relever devant cette Assemblée que lors de la séance publique du 16 décembre 2002, la question vous avait déjà été posée d'une manière relativement insistante par un certain nombre de Conseillers Nationaux. Lors de cette même séance, M. le Ministre, en réponse au Rapporteur de la Commission des Finances qui évoquait ce point a déclaré, je cite : « S'agissant maintenant de la réforme du droit du travail, hors la tâche complexe et délicate de codification, le Gouvernement confirme qu'il déposera les projets de loi les plus importants selon l'échéancier suivant :

- dans le courant du premier semestre 2003, interviendra le dépôt du projet de loi relatif au contrat de travail à durée indéterminée ;

- à la mi-2003, ce sera celui du projet de loi relatif au contrat de travail à durée déterminée ;

- dans le courant du second semestre, il s'agira du projet de loi relatif au travail temporaire et au marchandage ;

(...) bien entendu, tout sera mis en œuvre pour que les échéances indiquées soit non seulement respectées, mais si possible réduites. »

Alors, permettez-moi de douter de la volonté du Gouvernement, comme sur le sujet de la réduction du temps de travail, que j'ai évoqué précédemment. Je

suis donc inquiet du peu d'empressement du Gouvernement à ce sujet.

M. le Président.- Monsieur le Ministre, je vous en prie.

M. le Ministre d'Etat.- Juste une assurance que je veux vous donner : j'étais sincère en disant cela à l'ancien Conseil National.

M. le Président.- Monsieur le Ministre, cela nous inquiète parce que nous ne mettons pas en doute votre sincérité. Nous constatons que, malheureusement, le Gouvernement est très souvent en retard par rapport aux échéances qu'il annonce et nous souhaiterions évidemment, que nous ayons un dialogue franc et qu'on sache quelle est la réalité, fût-elle difficile à entendre, plutôt que de la découvrir au fur et à mesure des mois qui passent et des délais qui ne sont pas tenus. C'est une demande forte du Conseil National qu'il y ait une analyse très objective des délais dans tous les domaines pour ne pas avoir de mauvaises surprises comme M. NIGIONI vient de le rappeler pour le Droit du Travail.

Il y a encore quelques interventions avant qu'on termine cette séance.

Monsieur GARDETTO, je vous en prie.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Merci, Monsieur le Président.

Je vais faire suite aux deux interventions qui ont précédé sur le Code du travail, parce que je suis un peu sidéré par les délais qui nous sont annoncés pour le dépôt de deux projets de loi. Je conçois bien que la tâche soit ardue, mais il me semble que la méthode est inexistante, c'est-à-dire que si on se fixe un objectif, une fois qu'on a un pré-projet ficelé, le soumettre aux partenaires sociaux, recueillir leurs observations, faire la synthèse et ensuite, aboutir à quelque chose de définitif. Je pense que si en deux ans, on annonce seulement deux projets qui sont des projets partiels qui ne concernent que certaines matières du Code de travail et qu'en deux ans on n'est pas à même de sortir un projet du Code de travail, je me pose des questions. Il y a réellement un problème de méthode et il ne me paraît pas impossible du tout, quitte à externaliser la mission, externaliser le problème s'il n'est pas gérable au sein de l'Administration, à ce qu'on ait un document qui soit un Code du travail correct ou au moins une base de discussion solide pour ensuite avoir l'avis des partenaires sociaux. Je

ne comprends pas, j'avoue que je suis assez déçu par ce qui nous est annoncé.

M. le Président.- Monsieur BADIA, je vous en prie.

M. José BADIA, Conseiller de Gouvernement pour les Travaux Publics et les Affaires Sociales.- En terme de méthodologie, nous sommes tout à fait d'accord, c'est d'ailleurs la procédure que nous avons retenue. Le groupe de travail élabore un pré-projet, éventuellement sur des directives gouvernementales s'il y a des éléments et puis l'un d'entre eux rédige, il y a des corrections, il y a des évolutions de ce texte, il est ensuite proposé à l'examen des partenaires sociaux qui mettent plus ou moins de temps à répondre, qui portent des corrections, qui là aussi, nous contraignent, si l'on veut être ouverts à la discussion, à réviser notre projet. Donc, je ne cherche pas d'excuse en disant cela. Je cherche à indiquer que pour ces textes et notamment pour certaines parties qui nous paraissaient aller de soi, on a eu des remarques enrichissantes finalement beaucoup plus nombreuses qui nous ont amenés à corriger notre copie et qui donc nous ont contraints à prendre plus de temps que prévu. Cela ne veut pas dire qu'il ne faille pas mettre l'accélérateur sur le dispositif, mais je pense qu'il y a un choix entre élaborer un texte et le donner tel quel et puis on verra bien, on ne le corrige pas, ou essayer de faire avancer les choses dans la meilleure concertation possible, même si elle est quelque peu utopique. Il est de notre devoir d'essayer de nous rapprocher le mieux possible des souhaits exprimés. On a peut-être péché par excès, en essayant cette méthode et en tentant de faire bien.

M. le Président.- Monsieur GARDETTO.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Je comprends bien votre souci, Monsieur le Conseiller, je ne mets pas en doute votre bonne volonté, mais je pense qu'on est un peu dans la même situation que les chantiers d'immeubles domaniaux. On a l'impression que si on donne la mission à l'extérieur, la gestion est beaucoup plus rapide et plus efficace que quand l'Administration en assure la responsabilité. En deux ans, vous nous annoncez seulement deux textes parcellaires sur des problèmes du droit du travail ; en deux ans, on doit être à même de présenter un projet ficelé. Deux ans, c'est long, c'est suffisant pour embaucher des professeurs de droit, si nécessaire, les faire travailler, et recueillir les observations des partenaires sociaux. Deux ans, c'est un délai largement suffisant, c'est l'opinion que j'ai. Je souhaiterais que nous soyons plus efficace sur ce projet qui est quand même un projet essentiel, à la fois pour le tissu social et pour l'économie de la Principauté de Monaco.

M. José BADIA, Conseiller de Gouvernement pour les Travaux Publics et les Affaires Sociales.- J'en prends acte. J'ai depuis quelque temps un fonctionnaire attaché à mon Département qui est dédié à cette tâche et je pense que cette jeune collaboratrice nous aidera avec efficacité à atteindre le but que nous souhaitons en commun.

M. le Président.- S'il n'y a pas d'autre intervention, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 80 est adopté.

(Adopté).

Il est minuit passé, je vais donc suspendre la séance. Nous reprendrons nos travaux vendredi, à 17 heures, pour la suite de l'examen du Budget Rectificatif 2003. Je vous remercie.

(La séance est levée à 0 heure 05)

IMPRIMERIE
MULTIPRINT - MONACO +377 97 98 40 00